



anr®

le cnam
fondation

le cnam
ht2s

ose
comune



CO-CONSTRUIRE L'ACTION PUBLIQUE

SEMINAIRE ANR ESCAPE

2 et 3 OCTOBRE 2025

Conservatoire national des arts et métiers

2 rue Conté 75003 Paris

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
Marie-Catherine Henry	4
Jean-Louis Laville	20
CO-CONSTRUIRE AVEC L'ETAT	28
Laurent Fraisse	28
Pierre-Luc Mellerin	30
Stéphanie Bénamozig	31
Céline Matran	32
Adèle Cros	33
Michel de Virville	34
CO-CONSTRUIRE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : SITUATIONS EXCEPTIONNELLES OU NOUVELLE FAÇON DE FAIRE POLITIQUE PUBLIQUE ?	49
Luciana Ribeiro	50
Chloé Secher	50
Jean-Michel Morer	51
Cédric Szabo	55
DES DEMARCHES IMPULSEES PAR LA SOCIETE CIVILE. DE L'INTERPELLATION A LA CO-CONSTRUCTION	64
Grégoire Pateau	65
Alima El Bajnouni	65
Jean-Baptiste Jobard	71
Somak Limphakdy	71
Pauline Scherer	75
UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE	88
Joan Subirats	89
Pierre Dardot	95
Jeova Torres	105
Arnaud Bontemps	111
LA CO-CONSTRUCTION : DES LIMITES AU CHAMP DES POSSIBLES	117
Marianne Langlet	118
Marlène Gisbert	119

Lucile Sergent	119
Cécile Cantilzoglou	121
Cyril Fiorini	126
Marion Ogier	129
Thierry Guillois	133
LECTURE CROISEE DE LA CO-CONSTRUCTION : ENJEU DEMOCRATIQUE OU ILLUSION TECHNOCRATIQUE ?.....	139
Jean-Philippe Millésy	139
Sarah Persil	141
Sandra Guilmin	144
Aurore Pageaud	147

INTRODUCTION

Marie-Catherine Henry

Nous sommes ensemble pendant ces deux journées pour, d'une part, présenter ESCAPE, partager les résultats, les observations, mais peut-être surtout les questionnements qui nous ont traversés pendant ces deux années, et envisager quelles suites donner à ce travail. ESCAPE est l'acronyme d'économie solidaire, co-construction, action publique émergente, c'est une recherche participative qui s'est déroulée sur deux années et prendra fin en novembre 2025. Elle est inscrite dans le premier appel à projet de l'Agence nationale pour la recherche, science avec et pour la société. Pour mener cette recherche, nous avons constitué un consortium d'acteurs associatifs, de responsables associatifs, de chercheurs, qui vont s'exprimer juste après moi dans quelques minutes, mais je vais quand même les citer : le collectif des associations citoyennes, le Mouvement pour l'économie solidaire, le Réseau national des maisons des associations, le Réseau des territoires pour l'économie solidaire, l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles et enfin Cose Comune et le laboratoire HT2S du Cnam, moi-même et Jean-Louis Laville coordinateurs de la recherche.

**ESCAPE
(économie solidaire,
co-construction,
action publique
émergente)**

La première journée sera davantage consacrée à un décryptage des démarches de co-construction selon qu'elles sont menées à l'échelle de l'État, des collectivités territoriales ou bien qu'elles émanent d'initiatives de la société civile. La seconde journée sera consacrée à ouvrir la perspective, d'abord à l'international pour voir si ces démarches existent, comment et ce qu'elles ont produit, notamment en Espagne et au Brésil, puis, c'est ce que

nous avons appelé « à partir de quelle conception du monde co-construit-on ? », en faisant des incursions dans le domaine juridique et en insistant sur cette similitude entre co-construction et recherche participative qui relèvent d'une même dynamique de croisement des expériences, des compétences et des connaissances, qui mettent en lumière le même type de difficultés, les mêmes points sensibles liés à la question du pouvoir entre autres.

La façon dont nous avons question c'est de considérer la publique comme un enjeu

**La co-construction de
l'action publique : un
enjeu démocratique**

cette dimension démocratique est incontournable pour s'engager dans des démarches porteuses de transformation. Le sujet est d'autant plus crucial dans le contexte actuel de montée de l'autoritarisme, de remise en cause des libertés associatives et d'invalidation

choisi d'aborder cette co-construction de l'action démocratique ; envisager

de la parole citoyenne. Je vous laisse apprécier aussi tout le cocasse de la situation, de faire un séminaire sur la co-construction de l'action publique pendant une journée de mobilisation générale. La co-construction fait partie de ces nouvelles modalités d'élaboration de l'action publique, des politiques publiques, avec des critères élaborés entre société civile et responsables publics. Ces démarches, même si elles sont fragiles, incomplètes ou inabouties constituent des formes de résistance démocratique à un climat politique délétère dans une période qui est marquée par le recul des protections collectives, par une fragmentation sociale et par une défiance vis-à-vis du politique.

De façon plus générale, on peut dire que ces démarches de co-construction sont des espaces, des moments d'apprentissage de la démocratie délibérative en actes, vécue, une démocratie qui est un véritable processus vivant. La co-construction de l'action publique est une tentative de réponse aux limites de la démocratie représentative et au monopole des pouvoirs publics dans la définition de l'intérêt général. On peut affirmer, ou du moins défendre, que les solutions les plus appropriées seront trouvées grâce à l'implication des

**Démocratie en actes
Réponse aux injustices
épistémiques
Articulation des registres
d'action**

personnes directement concernées par les problèmes à traiter et que les politiques publiques ont besoin, avant d'être mises en œuvre, de ces moments d'élaboration, d'ajustement dans des espaces qui incluent ces publics. C'est un enjeu démocratique qui englobe aussi une réponse aux injustices épistémiques, en abordant cette question de la discrépance de la parole de certains groupes, en favorisant leur expression, parce qu'on sait que l'injustice ne réside pas seulement dans un manque de ressources, mais concerne aussi l'oubli de certains publics qui n'ont pas accès à l'expression, à la parole.

L'idée n'est donc pas d'opposer des registres d'actions mais plutôt de voir comment ils peuvent s'articuler, lesquels sont les plus pertinents et dans quels cas. On peut interpeller et produire du consensus et dépasser les dualités. Mais ce qui est certain, c'est qu'il faut s'engager dans une re-politisation de cette question de la co-construction pour sortir d'une vision qui tend à être techniciste.

L'objet d'Escape, de ces deux années de travail, est de faire le point sur les modalités de co-construction, sur les dispositifs, sur les effets de la co-construction. Nous avons donc posé cette nécessité de faire un bilan de ces démarches qui ont émergé il y a à peu près une vingtaine d'années. Ce terme de co-construction est assez largement mobilisé par les responsables publics, on constate qu'il l'est beaucoup moins par les citoyens. Il est beaucoup revendiqué dans de nombreux processus, dans des contextes qui sont assez

divers, avec des procédures différentes, on l'a vu aussi avec des acceptations différentes et on constate, que comme cela a pu être le cas pour la participation, pour l'innovation sociale, qu'il peut devenir, c'est du moins le risque, une notion « valise », une notion creuse parce qu'on ne sait plus très bien à quoi il correspond exactement.

La question de recherche posée était de savoir si ces processus de co-construction étaient véritablement en mesure de changer le cadre institutionnel, de transformer la façon de faire action publique, ou s'ils étaient des alibis, s'ils relevaient d'une rhétorique destinée à montrer que les pouvoirs publics « font » avec la société civile. L'enjeu d'ESCAPE était d'examiner des processus de co-construction de l'action publique avec cette vigilance face à des démarches qui peuvent consister à recouvrir d'un vernis de co-construction, des processus qui en fait relèvent de la concertation, de la consultation, quelquefois même dans le pire des cas, d'une instrumentalisation de la société civile.

Pour mener cet examen, nous nous sommes appuyés sur des cas, des processus précis et avons enquêté au sujet de plusieurs initiatives, expérimentations qui se réclamaient de la co-construction ou qui étaient identifiées comme relevant de processus de co-construction et cela dans des domaines divers : l'élaboration d'une politique culturelle en milieu rural à l'échelle d'une communauté de communes, l'élaboration d'une politique culturelle dans le domaine des musiques actuelles, à l'échelle d'un département, plusieurs politiques municipales en soutien à la vie associative, une expérimentation de mutuelle de l'alimentation, la création d'un service d'intérêt économique général pour la collecte et le réemploi des déchets à l'échelle d'une métropole, l'élaboration d'une charte du relogement des occupants d'habitats indignes à l'échelle d'une ville, la constitution par un collectif associatif d'un espace dédié à la co-construction. Dans tous ces cas étudiés en détail, ce sont les collectivités locales qui sont les principaux acteurs publics. Les représentants de l'État sont plus ou moins présents, plutôt moins d'ailleurs, mais ils ne sont ni initiateurs ni copilotes de ces démarches. D'où l'intérêt de la table ronde qui va suivre sur comment construire avec l'État.

Les études de cas réalisées à partir de ces enquêtes de terrain ont ensuite été examinées en interrogeant les deux postures mentionnées : sommes-nous face à des processus qui vont véritablement peser sur l'action publique en interrogeant les façons de faire, en interrogeant les rapports au pouvoir ? Ou bien sommes-nous face à une vision qu'on peut

qualifier d'instrumentale, qui rabat la co-construction sur une simple concertation, sommes-nous dans une rhétorique de relégitimation ? Le but était d'aller dans le détail de ces processus, d'aller aussi dans les conflictualités qui peuvent s'y révéler, avec un objectif qui n'était pas de répertorier des bonnes pratiques, ou d'examiner la conformité des processus en se positionnant par rapport à un référentiel, mais plutôt d'aller dans une description fine pour progresser dans la compréhension de ces démarches de co-construction qui peuvent bien sûr être issues de coopérations conflictuelles entre acteurs de la société civile et pouvoirs publics.

Ce travail nous a amené à un certain nombre de constats, d'observations, et à beaucoup de questions ; je vous en livre quelques-unes et nous auront deux jours pour aller plus dans le détail.

Au niveau des observations, on constate que les démarches de co-construction sont souvent présentées comme faciles, comme consensuelles, comme allant un de soi, comme reposant sur la bonne volonté des diverses parties prenantes en présence, sur le respect d'une méthode adaptée, mais en fait elles sont complexes à mener puisqu'elles touchent à quelque chose de très sensible, c'est le partage du pouvoir. Et au-delà, elles questionnent aussi sur les représentations du monde qu'on peut avoir. Les cas étudiés ne sont pas exemplaires, pas emblématiques de démarches de co-construction « réussies », ils ont leurs faiblesses et leur côté incomplet mais ce qu'ils ont démontré en creux, c'est cette véritable complexité d'une réelle, d'une véritable co-construction à cause de cette difficulté du partage du pouvoir, du partage de la décision, au-delà de la seule identification des problèmes et de leur mise à l'agenda.

Ce que nous avons constaté, c'est aussi un flottement par rapport à cette notion de co-construction puisque la plupart du temps ce qui est décrit ce sont des démarches qui relèvent plus de la participation, avec du flou sur les objectifs, sur les modalités, quelquefois aussi sur leur professionnalisation. Et, il nous semble que la co-construction induit une dimension supplémentaire, une dimension opérationnelle de suivi et de mise en œuvre des décisions. Donc on peut se demander s'il ne faut pas manier cette notion de co-construction avec un peu de précaution, au risque d'en faire cette notion creuse que j'évoquais, avec des objectifs annoncés mais rarement atteints et une déception des participants, une désillusion, une défiance accrue vis-à-vis du politique.

**Questionnement des rapports au pouvoir ?
Rhétorique de re-légitimation ?
Des démarches complexes touchant aux représentations du pouvoir**

Pour rester sur cette question du politique, ce qui nous a semblé absolument primordial, c'est justement le niveau politique : qui est initiateur de ces processus de co-construction ? Les démarches et les aboutissements sont très différentes en fonction de l'endroit d'où

Qui initie la démarche ? D'où vient l'impulsion ?

vient l'impulsion à co-construire. Si l'initiative revient aux dirigeants politiques, aux responsables publics, si elle part du système politique qui vient solliciter la société civile ou l'appui d'un espace public, quel qu'il soit, pour des raisons qui peuvent être diverses, pour légitimer une décision envisagée, pour bénéficier de compétences absentes en interne, ... c'est très différent. Si l'impulsion vient des forces extérieures au système politique c'est aussi très différent. Si c'est la société civile organisée (ou pas) qui obtient qu'un problème soit mis à l'ordre du jour en utilisant des registres très divers, en énonçant une plainte, une revendication, en ralliant d'autres groupes, en exerçant une pression, ... Cette question de l'impulsion, d'où part cette volonté de co-construire, est primordiale.

Toutes ces observations, ces constats ont amené des questions en cascade, ou une cascade de questions.

- ✓ Peut-on parler de co-construction quand l'initiative vient des pouvoirs publics ? Est-ce que dans ce cas, même si c'est involontaire, les démarches ne sont-elles pas cadrées par des collectivités qui se posent en distributeurs de rôles ?
- ✓ Et quelle marge d'expression, quelle marge d'action pour les associations, pour les collectifs citoyens, pour les habitants ?
- ✓ On peut se dire que les pouvoirs publics peuvent difficilement être, en quelque sorte, instigateurs de leur propre interpellation. Ils ne peuvent pas être leur propre contre-pouvoir, ... ce qui amène à cette autre question : avant tout processus de co-construction, ne faut-il pas un processus d'élaboration citoyenne, puis ensuite d'interpellation des pouvoirs publics ? Et à partir de là, on se dirige soit vers le rapport de force, soit vers la négociation, soit vers la co-construction.
- ✓ Autre question, qui vient d'un constat : les responsables publics sont souvent assez démunis quant aux modalités de mise en place de ces démarches de co-construction. On ne peut pas lancer une injonction à co-construire.
- ✓ Donc comment est-ce qu'on mobilise les parties prenantes en fonction des problèmes à traiter ? D'ailleurs, qui identifie les problèmes à traiter ? C'est différent de statuer sur

la couleur des boîtes aux lettres d'un immeuble et de statuer sur une politique à la vie associative ou sur une politique culturelle, par exemple.

- ✓ Et comment mener ces démarches ? Qui est maître du calendrier ? Comment les réunions sont animées ? Comment les décisions sont-elles prises ?
- ✓ La question du budget afférent à ces projets est-elle évoquée ou même abordée ?
- ✓ Il y a un certain nombre de points sur lesquels on sent qu'il y a des faiblesses, des interrogations de la part des responsables publics et probablement un besoin de formation.
- ✓ Peut-on tout co-construire ?
- ✓ Cela pose aussi la question : dans quel champ de l'action publique, est-ce qu'on peut co-construire ?

Autant de questions que nous allons aborder pendant deux jours, et je pense que nos échanges en amèneront d'autres.

Ce que nous voulions aujourd'hui c'est que tous les participants d'ESCAPE viennent donner leur point de vue sur la façon dont la recherche s'est déroulée, pourquoi ils se sont engagés, ce que représente la co-construction au niveau de leur structure, ... Je leur passe donc la parole.

Luciana Ribeiro, chargée de mission, Réseau national des maisons des associations - RNMA :

j'ai le plaisir de participer à ce séminaire et d'avoir participé à tout le processus de recherche ESCAPE. Le RNMA a pour membres les maisons des associations, soit gérées par les associations, soit gérées par les collectivités territoriales. L'enjeu de co-construction pour nous est essentiel parce qu'on va soutenir la vie associative avec ces deux types de membres, les associations et les collectivités. Il nous anime depuis un moment, avec toutes ces difficultés et les processus différents qu'on a pu voir dans la recherche ESCAPE . Il est très important qu'on puisse continuer ce travail au sein du réseau, cela va nous nourrir aussi dans le cadre de notre projet stratégique vis-à-vis de nos membres. Je tiens à remercier très sincèrement l'équipe ESCAPE, les chercheurs, les associations, les collectivités présentes aujourd'hui.

Dorothée Cognez, responsable du pôle vie associative accompagnement structurel au centre confédéral de la Ligue de l'enseignement :

J'ai moi aussi eu la chance de participer, de prendre en route l'année dernière la recherche ESCAPE et je remercie tout le monde de l'accueil et des travaux menés. A la Ligue de l'enseignement, la co-construction avec les pouvoirs publics est aussi un travail quotidien. Le réseau de la Ligue, c'est 21 000 associations affiliées à des têtes de réseau départementales, nous avons également des unions régionales. La ligue de l'enseignement a aussi des structures en gestion, en délégation de services publics, marchés publics, ... soit directement par nos fédérations ou les associations affiliées. Je tiens à remercier Laurent Fraisse qui est avec nous aujourd'hui et a mené une étude de cas avec un collectif vosgien dans lequel est fortement impliquée la Ligue de l'enseignement des Vosges. Cela a permis de tirer des enseignements, de repérer des difficultés qui, au sein du réseau dans nos journées d'études avec les responsables fédéraux, ont été travaillées.

Maintenant nous attendons nos dernières conclusions, un outil qui va en sortir au-delà des retours sur les études de cas pour pouvoir continuer à avancer. Cette co-construction, notamment aujourd'hui, est liée à la stratégie d'influence que nous travaillons avec nos responsables salariés et bien évidemment des élus. Merci. Et bons travaux à nous tous.

Anne-Laure Federici, déléguée générale du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire - RTES :

Je dois d'abord excuser Patricia Andriot, vice-présidente du RTES et élue locale, qui a suivi les travaux. d'ESCAPE. L'enjeu de cette démarche d'action recherche, c'est vraiment de pouvoir embarquer les collectivités locales, et comme le disait Marie-Catherine, de faire un point aujourd'hui sur ces dimensions de co-construction. Le RTES est un réseau de collectivités créé il y a plus de 23 ans, qui rassemble aujourd'hui un peu plus de 190 collectivités de tous échelons, créé par des élus autour de collectivités soutenant le développement de l'économie sociale et solidaire et autour, dès le départ, de deux principes qui sont constamment répétés : la transversalité et la dimension de co-construction (à une époque où on parlait beaucoup moins de co-construction, avec d'ailleurs un certain nombre d'élus qui devaient faire face à des ricanements dans les conseils municipaux). Aujourd'hui, c'est quelque chose qui est bien plus... développé, y compris intégré dans un certain nombre de cadres politiques. La raison pour laquelle la co-construction était importante au début du RTES tient à la fois au parcours des premiers

élus membres qui venaient souvent de la société civile et portaient cette dimension, mais aussi au fait que c'était une politique très nouvelle, un peu émergente et que les élus avaient besoin d'alliances avec des acteurs pour peser à l'intérieur de leur collectivité. Le RTES a participé, a été associé à plusieurs travaux autour de la co-construction.

Aujourd'hui, ce qui nous semblait important par rapport à cette nouvelle démarche, c'est que, d'une part, l'ESS n'est plus uniquement une politique émergente. Il y a un cadre institutionnel qui existe notamment avec la loi de 2014 mais dans quelle mesure ce cadre institutionnel ne rigidifie-t-il pas un peu ces démarches de co-construction ? Cette importance de la co-construction est affirmée au sein des collectivités. Nous avions bien identifié qu'un des facteurs importants, c'est la volonté politique, il y a des démarches de co-construction quand il y a une volonté politique de la part des collectivités, souvent portées par les élus. Mais personne n'a la réponse seul de son côté, aussi bien acteurs publics, acteurs associatifs, acteurs privés. Ce que nous avons vu, c'est que dans les collectivités mais aussi au sein de l'État, un des freins importants se situe autour de la question des modes de contractualisation, des modes de financement. Il existe souvent des situations, par exemple de parents qui vont voir la mairie pour porter un projet de crèche associative et on leur répond qu'il faut faire un appel d'offres parce que c'est la réglementation. Nous avons souhaité approfondir le sujet de la façon dont la contractualisation est à un moment un frein à la co-construction en travaillant sur un mode de gestion assez exploratoire, encore assez peu répandu, qui nous semblait intéressant parce qu'il suscite l'intérêt de la part de collectivités et aussi qui apparaît comme un enjeu important pour l'économie sociale et solidaire : c'est cette approche de service d'intérêt économique général. Ces SIEG sont des cadres de gestion européens qui permettent de définir, de délimiter une activité économique ayant un intérêt général pour le territoire. Dans le cadre de cette recherche, nous avons étudié, avec le regard de l'ensemble des membres du consortium, la mise en œuvre d'un SIEG à Strasbourg autour de la récupération et de la gestion des déchets. Nous aurons demain après-midi une représentante de l'euro-métropole de Strasbourg qui viendra partager son expérience. Je pense que ce travail répond, en tout cas témoigne de beaucoup de questions qui ont été posées :

- ✓ d'où ça part : d'une initiative d'un des acteurs du territoire, Emmaüs, qui a interpellé la collectivité face à un problème de concurrence sauvage dans la collecte

des déchets textiles entre acteurs privés et acteurs de l'économie sociale et solidaire pour qu'elle joue un rôle de régulation :

- ✓ avec qui on co-construit, comment est-ce qu'on ne limite pas la co-construction à un dialogue entre un acteur, quel qu'il soit, et la collectivité : cela a été un travail important dans le cadre de ce SIEG, de voir comment on associe d'autres structures, d'autres associations qui sont moins importantes, qui ont moins de dialogue déjà enclenché avec la collectivité, pour avoir cette co-construction partagée et large ;
- ✓ quelle échelle de la co-construction, quel lien avec les compétences de la collectivité : nous étions là sur un sujet au cœur des compétences de la collectivité, même si cela posait d'autres questions sur l'articulation avec les villes et la métropole.

Cette étude de cas a permis d'explorer comment est-ce qu'on définit collectivement des obligations de service public. C'est un terme hyper technique, mais qui est utilisé dans le cas des SIEG, derrière lequel il y a la question de co-définition de l'intérêt général. C'est vraiment, pour nous, un des points importants dans cette démarche : le fait que l'intérêt général n'a pas été défini au début par rapport à ce sujet, mais qu'il a fait l'objet d'une démarche entre la collectivité et les acteurs.

Et pour terminer, cela n'était pas une démarche qui s'inscrivait dans la co-construction au départ, l'idée n'était pas de dire « on va co-construire », c'était un problème identifié de gestion des déchets, de concurrence sur le territoire, un appel à la collectivité à le réguler, la collectivité qui s'interroge sur la meilleure manière de faire, une collectivité qui a un historique très important sur le sujet de la consultation, de la co-construction. Ce dont nous nous rendons compte c'est aussi que ces démarches doivent s'accompagner, il y a tout un enjeu autour de la formation, à la fois sur la finalité, mais aussi sur les aspects très pratiques. Nous avons la volonté de voir comment au-delà de ces volontés affichées, cela peut se traduire concrètement de façon assez opérationnelle, parce que c'est souvent là-dessus que ça bute.

Jean-Baptiste Jobard, coordinateur général, Collectif des associations citoyennes - CAC :

Le collectif des associations citoyennes - CAC est un petit peu plus jeune que le RTES, il a 15 ans ... mais c'est à peu près la même génération quand même. J'ai six choses à dire.

La première, c'est que ce travail pour nous s'est inscrit dans le prolongement du livre Quel monde associatif demain ?. Ce livre collectif, avec déjà un partenariat entre acteurs associatifs et universitaires est vraiment un support pour l'action, nous nous en servons tous les jours. Il est organisé en deux parties, le scénario de l'affaiblissement et celui du renforcement du monde associatif. Nous sommes dans ce moment charnière entre affaiblissement et renforcement, en donnant à voir son contenu nous renvoyons aux acteurs associatifs cette question : comment de là où vous êtes, vous pouvez, même modestement, vous inscrire dans la construction du scénario du renforcement ? Avec la recherche ESCAPE nous avons approfondi un aspect très important de ce livre.

Nous avons aussi été impliqués dans une autre recherche-action également financée par l'Agence Nationale pour la Recherche : LAIC pour Liberté Associative et Initiatives Citoyennes. C'est extrêmement intéressant de faire les liens et de continuer à les faire entre ces deux approches. On pourrait dire que l'approche ESCAPE est une approche extrêmement importante en termes de liberté associative, lesquelles sont de plus en plus malmenées, mais une approche préventive. C'est-à-dire que dans une configuration où on arrive à enclencher des démarches de co-construction, on remédie d'avance à des postures qui induisent des restrictions et des répressions de liberté associative. C'est extrêmement important de continuer à identifier les complémentarités entre ces deux recherches-actions.

Nous martelons qu'on ne défendra pas bien les libertés associatives si on n'arrive pas à concevoir ce combat en même temps que la lutte contre le démantèlement des services publics. Tout cela renvoie à la même logique de lutte contre l'extension continue du domaine du marché. L'important est de voir comment est-ce qu'on s'arme à la fois théoriquement et pratiquement. J'ai en tête l'importance de la façon dont on creuse une réflexion autour des communs pour activer cette perspective de travail.

Tout cela est vraiment une réflexion pour l'action. On voit que la liberté d'expression qui est consubstantielle à la démocratie est de plus en plus attaquée. On assiste à des revendications très fortes de liberté d'expression de l'extrême droite pour faire taire la liberté d'expression de gauche. Mais défendre la démocratie, ce n'est pas que défendre la liberté d'expression, la démocratie, ce n'est pas simplement la capacité à dire, c'est la capacité à faire surtout, faire c'est nécessairement faire ensemble et donc co-construire. Pour nous, c'est aussi comment est-ce qu'on construit des moteurs pour l'action hyper concrète. Cela renvoie d'abord à la fois au contexte qui est quand même assez sombre, il y

a plein de menaces et à la fois il y a plein d'antidotes. On ne peut pas parler de ce contexte sans parler de la nécessité d'y faire face et du moment inédit dans lequel nous sommes avec l'appel à la mobilisation le 11 octobre par le Mouvement associatif, avec les soulèvements associatifs qu'on essaie de déclencher et le 8 octobre, la présentation d'une plateforme propositionnelle construite très collectivement par des associations et des structures de l'ESS pour les municipales. Tout cela va servir à de l'action sur un calendrier que nous avons tous en tête.

Je trouve que le type de savoir travaillé dans ces recherches participatives est hyper intéressant : ce n'est pas un savoir qu'on arrive à dévoiler comme acquis une bonne fois pour toutes, c'est ce que j'appellerais un savoir de maïeutique, un savoir qui pour aider à trouver les réponses, aide surtout à poser les bonnes questions. C'est exactement la même démarche que le travail autour des droits culturels : arriver à accompagner et à former sur la capacité à se poser les bonnes questions ... ce qui induit déjà de bonnes chances d'avoir des réponses intelligentes.

Cette recherche participative n'a pas toujours été simple parce que nous sommes tous extrêmement pressurisés et nous n'avons pas pu nous investir autant que nous aurions aimé même si je pense que cela a produit des résultats extrêmement nombreux, importants. Mais malgré les difficultés je voulais finir en disant que justement avec ces difficultés, c'est important de situer ce qu'on peut appeler de la joie militante. Je voulais quand même dire le plaisir d'avoir travaillé pendant deux ans et la richesse des échanges avec les uns et les autres, l'importance de ce côté joie dans le travail collectif dont je peux témoigner sur ces deux ans.

Gaël Louesdon, délégué général, Mouvement pour l'économie solidaire - MES :

Notre naissance c'était il y a 23 ans, avec dans l'histoire, dans la matrice qui a propulsé le MES l'idée de la co-construction qui s'est formalisée après plusieurs années de travail. Si le projet ESCAPE permet de faire une forme de synthèse aujourd'hui nous avons plusieurs projets qui ont précédé auxquels nous avons travaillé, participé et qui relève de comment les citoyens dans leur façon d'interagir avec les acteurs sont producteurs de territoire, sont à l'initiative de potentielles politiques publiques. On retrouve la pratique de la co-construction dans nos réseaux appliquée dans le domaine des pôles territoriaux de coopération économique. Ce sont des façons d'être, des façons de faire que nous déployons et pour lesquelles nos membres interviennent et participent à des formations. C'est aussi

des choses que nous investissons du côté du Collectif pour la transition citoyenne avec le pacte pour 2026 pour les municipales ... inciter à avoir un autre rapport au pouvoir par l'initiative citoyenne qui se fait reconnaître et qui devient un interlocuteur de futures listes municipales portées par des gens qui se seront acculturés du côté de la société civile au principe de la co-construction. C'est aussi un autre trait de l'histoire du MES et de l'économie solidaire en général : des lieux et des associations qui, dans les parcours militants, dans les parcours des bénévoles ont formé des gens qui vont se retrouver un jour à s'engager, devenir élu et tenter d'appliquer un certain nombre de principes auxquels ils se sont aculturés en tant que militants. Cela n'est pas toujours simple. Il y a une acculturation à la participation en tant que société civique pour définir l'intérêt général qui doit être longue et qui n'est peut-être pas encore si développée que ça.

Même si le bilan de départ nous montre que ce n'est pas gagné et d'autant moins que nous n'avons pas de stabilité budgétaire, nous avons même une sorte de stratégie du choc permanent, ce que je retiens de la façon dont la co-construction a pu s'installer petit à petit dans le paysage aujourd'hui c'est qu'il faut de la visibilité, aussi bien côté collectivité que côté société civique. Si la co-construction en économie solidaire est inhérente à notre projet politique, j'identifie quatre étapes dans notre histoire :

- ✓ Au début, l'économie solidaire qui revendique la démocratisation radicale de l'économie, les premiers temps de l'économie solidaire, faire entendre une autre voie possible en termes d'économie, une autre conception de l'économie, des citoyens qui se mobilisent pour dire qu'il n'y a pas que l'économie de marché, que l'économie administrée, mais que d'autres formes sont possibles et qu'on doit redémocratiser la question économique ;
- ✓ Un deuxième temps où après avoir fait irruption dans le paysage politique et petit à petit institutionnel, il a fallu faire admettre ces acteurs qui revendentiquent une autre économie comme étant légitimes à contribuer à la co-construction de l'intérêt général et cela a été une lutte des premiers militants et militantes qui ont dû rentrer en dialogue avec les collectivités. Le RTES est apparu. Il y a eu un tas d'études initiées par le MES pour évaluer les différentes politiques publiques de l'ESS portées par les différents échelons territoriaux ;
- ✓ La troisième étape, c'est lutter pour dire on peut faire ensemble ... nous avons des associations territoriales maintenant installées dans le paysage de l'économie solidaire, des communes sociales et solidaires dans les régions, qui sont des

interlocuteurs de collectivités, qui participent à l'amont à la réflexion sur certaines politiques publiques. Globalement, aujourd'hui, et le RTES peut en témoigner, nous sommes plutôt bien représentés à tous les niveaux. C'est peut-être plus délicat et même encore loin du compte au niveau national, au niveau de l'État pour être un interlocuteur permanent, pour co-construire des politiques nationales ;

- ✓ Co-construire des projets à l'amont pour faire face à des transformations radicales, changement climatique, la géopolitique internationale qui bouscule énormément de choses, l'explosion des inégalités. On ne peut pas faire tout seul, on est obligé de faire ensemble. Donc comment cultiver l'art de combiner nos ressources, publiques, privées, collectives et solidaires, pour arriver à faire face à tous ces défis ?

Grégoire Pateau, chargé d'études et de missions, Union fédérale d'intervention des structures culturelles - Ufisc :

L'UFISC fête ses 25 ans. Une petite particularité par rapport à ce consortium, puisque nous nous sommes une union de filière, sectorielle, puisque nous sommes dans le champ de la culture, nous regroupons une quinzaine de fédérations et d'organisations professionnelles représentatives des arts et de la culture, tous champs disciplinaires confondus. Ce qui fait socle au niveau de l'Ufisc au sein de ces différentes fédérations, c'est qu'elles relèvent toutes du champ de l'économie sociale et solidaire et qu'elles sont toutes composées de structures différentes en très grande majorité associatives ou en tout cas à lucrativité limitée ou sur des formats de gouvernance et de gestion coopérative. Dans le champ culturel nous sommes écrasés entre le secteur marchand de la culture et le secteur public de la culture qui prennent un peu toute la place. Nous sommes un petit peu en représentation et en défense de ce secteur associatif culturel qui est malmené, comme d'autres secteurs associatifs en ce moment. Face à une situation comme celle-ci, il y a deux postures : la défense, la résistance, la mobilisation, ou l'anticipation, la construction, la projection. Et quand nous parlons de co-construction, c'est dans cette posture-là que nous nous situons. Pour nous, la co-construction, qui est une notion dont nous parlons depuis pas mal de temps au sein de notre union et plus globalement dans le secteur, est un des moyens de faire valoir les intérêts, la pertinence de nos modèles économiques alternatifs pour la culture et au-delà, auprès des pouvoirs publics et dans la mise en place de politiques publiques adaptées. Il s'avère que ces dynamiques de co-construction sont

visibles depuis pas mal de temps dans notre secteur, notamment à travers des formats assez innovants dès le début des années 2000, qui émanent du champ des musiques actuelles à travers cette méthode de schéma d'orientation des lieux musiques actuels, qui proposait des méthodes de travail co-construites entre acteurs associatifs d'un territoire et différents échelons de collectivités pour l'identification des besoins des acteurs. Donc nous avons pu éprouver dans notre secteur un certain nombre de tentatives de co-construction, plus ou moins heureuses, plus ou moins fructueuses, avec des limites du fait de postures difficiles à dépasser... Limites pas forcément du côté institutionnel, même si elles sont souvent assez ancrées, avec cette difficulté à imaginer que la petite association du coin sans salarié puisse porter une parole qui vaut autant qu'un DRAC spécialiste de la question culturelle, mais aussi parfois du côté associations de terrain qui ont du mal à percevoir la puissance publique comme autre chose qu'une entité pourvoyeuse de subventions. Depuis cet exemple des schémas d'orientation on observe, suite à des expériences plutôt de type contrat (contrat pour l'éducation artistique, contrat livre et lecture, ...) signés sur les territoires qu'il y a un dépassement d'enjeux très spécifiques avec un intérêt à travailler à des projets culturels de territoire, ou projets de territoire culturel, qui sont des processus voulant dépasser la question d'offrir une forme de pratique artistique aux habitants pour un projet plus global à long terme, voire même pérenne. C'est une approche défendue à travers la notion de droit culturel, où on appréhende la culture au sens très large au-delà de la question artistique, mais également des pratiques, des questions de patrimoine culturel, matériel, immatériel, naturel, des questions d'alimentation, de santé, ... On voit de plus en plus, et cela a été abordé dans une des monographies, émerger des tentatives de co-construction de ces projets culturels de territoire en impliquant les associations, les habitants à travers des méthodes partagées, une « exploration sensible du territoire » pour décrypter de manière collective les besoins, les envies et les ressources d'un territoire. Il faut quand même pondérer entre la théorie et la pratique, on voit bien qu'aujourd'hui il y a des intentions qui sont posées mais ça reste assez difficile de dépasser la dimension de diagnostic partagé, éventuellement de concertation pour aller jusqu'à des logiques de co-construction. On est encore dans une ascendance territoriale, où logique horizontale, respect de la parole et de la qualité de la parole de chacun, de l'importance de la place de chacun, sont encore assez loins.

C'est pour cette raison que nous étions très intéressés par cette recherche participative, puisque nous voulions confronter l'expérience que nous avions de la construction de notre

champ artistique et culturel aux autres champs plus larges de l'action publique, et voir si les constats du chemin qui reste encore long à parcourir étaient partagés. Il y a néanmoins des avancées certaines, on le voit quand on observe et étudie les milliers d'initiatives culturelles, et pas que, sur tous les territoires.

Marie-Catherine Henry :

Avant de passer la parole à Jean-Louis Laville je voulais faire un point sur les perspectives et prolongements de la recherche. Il est bien sûr inconcevable d'en rester là et de stopper la dynamique à la fin d'ESCAPE en novembre prochain.

Nous avons donc deux projets, l'un à court terme et l'autre à moyen terme.

Nous sommes en train de travailler à l'élaboration d'un document/outil qui ne veut pas être un guide, et sera à l'usage des responsables publics et des associations, collectifs, ... des co-constructeurs. Le débat sur le nom a été assez fourni, il se nomme pour l'instant Viatique pour les co-constructeurs, en référence à des provisions pour un voyage (en terre de co-construction ?) et au sacrement donné à une personne en danger de mort (serait-ce la démocratie ?). Mais cet intitulé est susceptible de changer.

**Anticiper et envisager
des démarches de co-
construction singulières**

L'idée directrice n'est pas de fournir une méthodologie clef en main en détaillant les étapes d'une co-construction de l'action publique « réussie », le tout illustré par des exemples de bonnes pratiques mais de réunir des éléments de contextualisation, de réflexion, des questionnements pour anticiper et envisager les démarches de co-construction, surtout des démarches de co-construction singulières.

Son sous-titre est Ni naïfs ni défaitistes parce que nous savons que la co-construction n'est pas la panacée qui viendra réparer les maux engendrés par des promesses d'égalité politique et de partage du pouvoir non tenues, mais elle est sans doute une des réponses. De nombreuses collectivités locales l'ont compris, co-construire est une nécessité ... mais peut aussi être perçu comme une prise de risque.

Le second projet, à moyen terme, est la constitution de ce qui pourrait s'appeler un observatoire participatif des innovations associatives. Son objectif est d'avoir un espace pour approfondir, mettre en débat, proposer des réponses à la question d'une reconfiguration des rapports entre associations et action publique en prenant appui à la

fois sur les multiples innovations développées et invisibilisées dans les associations et sur l'émergence d'une nouvelle action publique.

Le terme « innovation » peut faire débat. Si pendant la majeure partie du XIX^e et du XX^e siècle, l'innovation est définie comme technologique, liée à la modernisation des structures de production et s'incarne dans la diffusion l'invention, une autre acception apparait à la fin du XX^e siècle dans un contexte de remise en cause d'un progrès économique et social censé advenir par l'action conjointe du marché et de l'Etat : l'innovation sociale.

Portée par les « nouveaux mouvements sociaux », qui mettent en évidence les formes de domination qui persistent dans l'Etat social liées entre autres à une invalidation de la parole citoyenne, cette approche de l'innovation est véritablement transformatrice. Ce terme d'innovation sociale a progressivement été détourné et vidé de son potentiel transformateur à force de captations opportunistes par le social business et par un courant que l'on peut qualifier de technocratie modernisatrice.

Un observatoire de l'innovation associative

Dans ce projet d'observatoire il s'agit bien de concevoir l'innovation comme fortement transformatrice et son objet est de prendre en compte la spécificité des innovations sociale en associations qui sont des expérimentations démocratiques mises en œuvre dans une perspective d'émancipation des salariés, usagers et bénévoles

Plusieurs axes de travail sont à envisager au sein de cet observatoire pour en faire un outil de recueil et de production de connaissances, de diffusion de données et d'analyse, de partage d'expériences et de débat dans le but de construire des dispositifs de coopération symétriques :

- ✓ Des évaluations qualitatives en réaction à la multiplication de procédures quantitatives et standardisées dans le prolongement des travaux initiés en collaboration avec le champ du travail social ;
- ✓ Les modèles socio-économiques en se décalant du prisme habituel c'est-à-dire en repolitiser les rapports économiques puisque les modèles socio-économiques sont à envisager en interaction avec le projet politique de l'association ;
- ✓ Des pratiques de co-construction de l'action publique entre pouvoirs publics et les associations dans le prolongement d'ESCAPE

Jean-Louis Laville

Je voudrais introduire notre réflexion collective en me basant sur ce que vous avez déjà mis en exergue. Je pense que c'est important de se rendre compte qu'aujourd'hui effectivement les cadres institutionnels sont fluctuants. Ce qui est mis en cause en particulier dans les financements publics c'est tout ce qui est de l'ordre de l'émergence et on voit bien que tous les fonds consacrés aux associations culturelles, à l'économie solidaire, aux recherches participatives sont en train de disparaître. Je crois que ça pose aussi une question qui est à débattre au sein de l'économie sociale et solidaire, c'est l'accentuation des solidarités en interne de l'économie sociale et solidaire, si celle-ci veut rester crédible, parce qu'il n'est pas possible de laisser mourir des pans entiers de l'économie sociale et solidaire sans que celle-ci réagisse. Mais cela peut forcément être discuté dans d'autres lieux.

Ce que je crois aussi, c'est que ce qui est fait dans le cadre de la recherche ESCAPE doit être articulé à d'autres actions convergentes, c'est-à-dire à la fois la formation qui a été lancée sur les recherches participatives, à la fois les formations qui sont basées sur une association entre savoir expérientiel et savoir académique. Je pense en particulier à la formation des acteurs de l'économie solidaire que nous faisons avec deux universités brésiliennes pour les acteurs brésiliens de l'économie solidaire.

Cela renvoie à tout un ensemble de choses. mais ce sur quoi je voudrais revenir c'est que nous sommes entre un scénario d'affaiblissement plus que probable et un scénario du renforcement qui est aujourd'hui peu probable. Et de quoi s'agit-il en termes de renforcement ou d'affaiblissement ? Pas simplement, des libertés associatives, mais de la démocratie plus largement. C'est de cette façon de contextualiser la recherche sur la co-construction que l'on peut aussi partir. En tout cas ce que l'on peut essayer de fouiller, me semble-t-il, à travers l'idée que co-construction, approche participative se heurtent à de très forts obstacles. Comment les expliquer ? Les ricanements que suscitent les démarches allant dans le sens de la co-construction prouvent que nous avons été pris dans une façon d'envisager le changement social qui est invalidante pour ces démarches. Je vous propose d'essayer de voir d'où vient cette invalidation de la co-construction.

**Une invalidation historique
de la co-construction**

Cela peut-être à relier à l'hypothèse que nous avions faite lors d'un travail avec un certain nombre de chercheurs européens et sud-américains sur les gauches du XXI^e siècle. Ce qui nous semble en crise aujourd'hui, dans la démocratie telle qu'elle est attaquée, c'est aussi la conception de la démocratie qui s'est imposée dans la seconde moitié du XIX^e siècle. On pourrait dire que ce qui est en train de s'épuiser c'est la conception de la démocratie réduite telle qu'elle s'est figée dans la seconde partie du XIX^e siècle. C'est probablement ce qui explique la difficulté à parler de co-construction aujourd'hui. Pour illustrer cela, il me semble intéressant de remonter en amont de cette fin du XIX^e siècle et de voir ce qui s'est joué dans ce que Hobsbawm appelait ce long XIX^e siècle, c'est-à-dire ce contraste entre une période du XIX^e siècle qu'il appelait l'ère des révolutions, dans laquelle une demande de démocratisation des sociétés s'est affirmée, ce que l'on a appelé le printemps des peuples. Cette demande a été extrêmement forte dans toute la première partie du XIX^e siècle, ce que Hobsbawm appelle le premier XIX^e siècle. Cela a été contrecarré par ce qui s'est installé dans ce qu'il appelle le second XIX^e siècle, la seconde partie du XIX^e siècle : une forme de démocratie restreinte qui est devenue pourtant l'unique horizon qui a

continué à perdurer. Nous avons là un problème qui renvoie à toutes les difficultés, tous les obstacles que la co-construction affronte encore aujourd'hui.

Samuel Hayat dans son livre *Quand la République était révolutionnaire*¹ montre bien que ce qui s'est passé en

1848, c'est la lutte entre deux conceptions de la République. Une conception de la République qui va être appelée par les acteurs la République modérée et une autre qui va être appelée la République démocratique et sociale. Ce que l'on peut envisager, c'est qu'à partir du moment où la République modérée a triomphé, toutes les perspectives de co-construction ont disparu. C'est ce que je vais essayer d'expliquer, et c'est pourquoi il est si difficile de relégitimer une perspective de co-construction, parce que nous avons eu une définition restrictive de la République qui s'est imposée d'une manière qui n'a plus été discutée, renvoyant à tout un ensemble de problèmes rencontrés aujourd'hui par la co-construction.

La République démocratique et sociale avait comme caractéristique de relier ce qui était de l'ordre du droit au travail puisque la promesse libérale n'avait pas été remplie, c'est-à-

Deux conceptions de la République qui expliquent la difficulté à coconstruire aujourd'hui

¹ Hayat, S. 2014, *1848 – Quand la République était révolutionnaire*, Paris, Seuil

dire que l'industrialisation n'a pas amené la prospérité pour tout le monde, il n'y a pas eu de ruissellement, comme on dit aujourd'hui, mais au contraire l'émergence de la question sociale. La question qui se pose en 1848 c'est peut-il exister un droit au travail et comment? Faire exister ce droit au travail amène à relier les questions sociales, économiques et politiques et considérer qu'elles doivent être pensées dans le même mouvement en particulier à travers l'association des citoyens. C'est à ce sujet qu'il y a un affrontement entre la République démocratique et sociale et la République modérée, puisque cette dernière va essayer de centrer l'enjeu de la République autour de la représentation en reprenant les différenciations qu'avait fait Kant entre citoyens actifs et citoyens passifs et en considérant que finalement c'est l'élection qui est le moment crucial de la démocratie, ensuite les électeurs se retirent et deviennent à nouveau des citoyens passifs. L'ensemble des citoyens n'a accès au statut d'actif que pendant le moment de l'élection. Puis, finalement, ce qui relève de l'action publique, c'est le monopole des électeurs. Il y a donc une conception très différente de celle de la République démocratique et sociale, puisque celle-ci veut justement relier la question de l'association citoyenne comme moteur de changement en articulant social et démocratie représentative.

Un exemple pour être concret : le projet des ateliers sociaux de Louis Blanc. Il a été caricaturé par l'histoire officielle de manière récurrente, on en a fait une sorte de projet

étatiste, mais c'est en fait, si on utilise notre vocabulaire, une tentative de co-construction. Ce que met en avant Louis Blanc dans une volonté de

**Les ateliers sociaux de
Louis Blanc : une tentative
de co-construction**

concrétiser le droit au travail par l'association des ouvriers de même métier qui vont essayer de définir leur travail en dialogue avec la puissance publique. Il y a donc une volonté de réunir en association et d'avoir une capacité propositionnelle par l'association citoyenne qui va ensuite rentrer en dialogue avec les pouvoirs publics. Il n'y a pas une volonté de faire uniquement à partir d'une commande étatique. Mais ce projet est extrêmement conflictuel entre les deux conceptions de la République et le gouvernement provisoire, en même temps qu'il nomme la commission du Luxembourg, présidée par Louis Blanc, sape d'une certaine façon, les bases de son action en nommant comme responsable non pas des ateliers sociaux, mais des ateliers nationaux, l'ennemi de Louis Blanc, Marie. Ce dernier met en place une forme d'organisation antinomique avec ce qui était proposée par Louis Blanc : les ateliers nationaux ne sont pas du tout la déclinaison

des projets sociaux, mais sont un œuvre de charité publique qui va confronter les ouvriers concernés à du travail déqualifié, puisqu'il s'agira de faire du travail de terrassement sans respecter leurs métiers et en essayant de leur faire faire des travaux qui soient à la portée de tous pour reprendre les termes employés. Nous avons donc une tentative d'articulation entre des formes de démocratie participative, délibérative, citoyenne et une forme de démocratie représentative qui va s'installer dans le second XIX^e siècle et qui va être considérée ensuite dans l'histoire officielle comme un échec. Le fait d'assimiler ce qui s'est fait au nom des ateliers nationaux comme l'application des ateliers sociaux et comme une tentative chimérique aura finalement tout un ensemble de conséquences, encore extrêmement prégnantes dans les conceptions que nous avons aujourd'hui de l'action publique.

Cela signifie que s'installe comme seule vision de la République cette conception modérée, celle qui repose sur une division stricte des rôles entre élus et électeurs. Cela va évidemment avec tout un ensemble d'exclusions du système électoral, puisque sont exclus du système électoral ceux qui ne sont pas propriétaires, les femmes, les serviteurs, c'est-à-dire tous ceux dont on pense que leur situation économique leur empêche d'avoir une réelle possibilité de choix démocratique.

Une vision s'impose : le citoyen redevient passif une fois l'élection accomplie et c'est l'élu qui est actif.

Une délimitation restrictive de la démocratie va s'installer qui va la confondre avec le gouvernement représentatif. Ce qui va être oublier à partir de 1848, ce sont les questions posées par la République démocratique et sociale qui étaient le lien entre le suffrage universel et la libre association populaire ... cette tentative de créer un espace inédit pour l'action combinée entre l'État et les associations populaires. Et cela va se traduire très concrètement, dans un contexte où il y a malgré tout une difficulté à éradiquer cet associationnisme qui s'est imposé pendant toute cette période. On va créer un Conseil d'encouragement aux associations dans la seconde moitié du 1848 qui fonctionne plutôt comme un conseil de découragement. Il va recevoir à peu près 600 demandes d'associations qui souhaitent être financées et en fait tout son travail va être de redresser ces projets pour qu'ils soient admissibles. Ce qui se met en place à ce moment-là, c'est ce qu'on pourrait appeler le social providentialiste, c'est-à-dire le fait que l'État s'arroge le droit de reformater les initiatives venant de la société civile en fonction de ses objectifs propres. L'État devient une sorte d'instituteur du social qui ne permet plus qu'il y ait une

capacité d'auto-organisation considérée comme légitime. Oui, vos projets sont intéressants, mais il va falloir les modifier parce qu'ils ne peuvent pas rentrer dans le cadre du conseil d'encouragement. Pratiquement aucun projet ne sera admis sous la forme où il a été présenté par les acteurs concernés. Bien évidemment, on pourrait poursuivre sur la manière dont ne vont être soutenues que les actions dites patronnées, qui sont sous le contrôle des notables locaux. Cela va aussi entraîner une discussion très rétrécie sur ce qu'est la solidarité. Dans l'histoire officielle, y compris la sociologie progressiste, on fait démarrer le débat sur la solidarité en 1880 avec Durkheim, l'école française de sociologie, avec l'école solidariste Léon Bourgeois. C'est-à-dire qu'on considère que la solidarité est une tentative pour instaurer un correctif à l'économie de marché par l'action étatique, par l'état social à partir de 1880, faisant disparaître ce qui s'est joué auparavant, le débat extrêmement important sur la solidarité, le moment où

En démocratie il n'est plus possible d'avoir de charité puisque cela supposerait une dissymétrie entre celui qui donne et celui qui reçoit.

Pierre Leroux introduit cette notion dans le français philosophique moderne en disant « la solidarité démocratique c'est ce qui succède à la charité », ce qu'il appelle le rapport horizontal, basé sur la liberté d'adhésion et

l'égalité entre les membres, mise en place dans une action collective. Ce qui va être supprimé à partir de ce moment-là, c'est l'idée selon laquelle la solidarité démocratique a deux pieds, celui de cette solidarité basée sur la réciprocité égalitaire et celui que mettent en avant les solidaristes, c'est-à-dire la possibilité d'une redistribution publique. Ce qui s'instaure c'est que l'action étatique est l'horizon de ce qu'est la solidarité démocratique. On a là un ensemble de réductions qui vont à la fois restreindre ce qui est conçu comme solidarité démocratique, restreindre le débat sur l'intervention corrective de l'état social par rapport au capitalisme marchand devenu synonyme d'économie moderne, restreindre le monopole de la décision légitime à la démocratie représentative.

Il me semble qu'on ne peut pas aujourd'hui aborder les obstacles de la co-construction sans revenir sur ce travail de genèse de la République telle qu'elle a été forgée et telle surtout qu'elle a été canalisée à partir du milieu du XIX^e siècle. Pour résoudre les problèmes démocratiques qui se posent à nous et ne pas céder face à l'internationale réactionnaire et autoritaire en train de s'affirmer, on ne peut pas se baser sur la conception restrictive de la démocratie de ce second XIX^e siècle. Nous sommes amenés à réfléchir sur des formes de démocratie revitalisée par le fait de retrouver ce double

ancrage de la solidarité démocratique, à la fois dans la société civile organisée et dans l'action des pouvoirs publics. Mais ceci se heurte à un siècle et demi de difficultés et d'invalidation et revenir sur ce qui a été invisibilisé amène aussi à mieux comprendre pourquoi les émergences auxquelles nous nous intéressons ont tant de difficultés à s'imposer et à être considérées comme légitimes dans un débat public configuré d'une manière limitative depuis la seconde moitié du XIX^e siècle.

Nous avons finalement dans la recherche collective trois éclairages. Celui des expériences que nous allons essayer d'analyser pendant ces deux jours de façon transversale. On peut y ajouter deux détours pour introduire des éléments de réflexion complémentaires et aider aussi à l'analyse transversale des expériences : un retour historique sur la genèse de la République démocratique et un détour international ; c'est-à-dire par rapport à une société française particulièrement marquée par l'étatisme, y compris dans les sciences sociales et économiques, voir comment il est possible de trouver aussi des inspirations dans des espaces différents du point de vue de l'agencement entre État et marché. Ce qui me semble en tout cas important pour essayer de faire cesser les ricanements qui se déclenchent quand on parle de co-construction encore trop souvent, c'est qu'il s'agit bien d'un enjeu démocratique, qui permet de repenser une démocratie élargie et de ne pas se contenter d'une démocratie réduite à la représentation dont on sait aujourd'hui qu'elle n'arrive pas à retrouver les bases de sa légitimité.

Echanges avec la salle²

J'ai l'impression qu'avec ce tableau historique, on est en train d'aller au bout des limites de ce que la démocratie représentative a permis de faire. Et même, je me demande dans quelle mesure le fait qu'elle se soit imposée aux dépens d'une démocratie continue peut-être une réaction par rapport à ce portrait historique extrêmement riche et intéressant, par rapport à ce qui a été dit sur la République démocratique et sociale qui relie le droit au travail avec l'association citoyenne comme moteur de changement. On peut pointer un absent dans la discussion, c'est l'acteur syndical. L'association citoyenne comme moteur de changement doit inclure le syndicalisme. Se pose la question de comment est-ce qu'on arrive à élargir le cercle de nos discussions avec ces acteurs-là, y compris par rapport à ces définitions de co-construction, puisqu'on a défini la co-construction comme n'étant pas exactement la négociation. Les syndicats négocient, ils ne co-construisent pas. Généralement, c'est l'approche qu'on a. Comment est-ce qu'on arrive à avoir cette approche plus large ?

² Tout au long du séminaire certains participants n'ont pas utilisé les micros, leur propos n'ont pas été enregistrés et ne sont donc pas retranscrits.

C'est intéressant pour notre réflexion de ne pas opposer démocratie délibérative participative idéalisée et démocratie représentative restrictive. La question, et c'est pour ça que c'est au cœur de la co-construction, c'est bien l'articulation des deux. Ce qui me semblait intéressant dans cette tentative avortée des ateliers sociaux, c'est qu'il y a une pensée de l'articulation des deux sans réduire l'une à l'autre. C'est ce qui va être perdu ensuite. C'est une sorte d'alignement étatique qui correspond aussi à toute la condamnation de ce qui va être dénigré sous l'appellation d'utopisme et donc d'irréaliste puisque c'est comme ça que les acteurs dominants qui vont écrire l'histoire officielle vont considérer l'utopie.

Ce qui est intéressant aussi dans cette période-là, c'est que dans tout le premier XIX^e siècle, le mouvement associationniste englobe des actions qui ensuite vont être dissociées, mais seulement ensuite, en actions coopératives, actions mutualistes, actions syndicales. Au départ, l'association c'est le terme qui désigne l'ensemble du mouvement, alors que nous sommes sur une définition de l'association qui va intervenir en 1901 et qui est beaucoup plus restreinte. On hérite de cette histoire des conséquences négatives : la coupure entre acteur syndical et économie sociale et solidaire, le tropisme propre à l'économie sociale de mettre en avant le modèle coopératif et de négliger l'association.

Un des problèmes aujourd'hui c'est que l'ensemble de ceux qui valorisent l'économie sociale et solidaire se rapportent quand même majoritairement au modèle coopératif alors que 80% de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire, qu'on le veuille ou non qu'on s'en plaigne ou qu'on s'en réjouisse, est dans le monde associatif. On a un problème de conceptualisation de l'économie sociale qui a été arrimée à un modèle restreint qui n'était plus le modèle associationniste mais celui de l'entreprise collective et qui a négligé tout un ensemble de dynamiques, d'expression publique réduites à la question de la propriété sans plus aborder ces questions d'organisation du travail par exemple qui ont été réparties entre le syndicat à l'intérieur de l'entreprise capitaliste d'une part et la coopérative en tant qu'organisation alternative d'autre part. Donc on a tout un ensemble de divisions instituées qui nous amènent à réfléchir, si on est dans une optique de résistance et aussi de projection, à la manière dont il faut refaire contact avec tout un ensemble de forces.

Demain Pierre Dardot interviendra sur comment on peut penser cela avec le concept de commun et avec Arnaud Bontemps sur comment on peut concevoir de nouveaux agencements entre économie sociale et solidaire par exemple dans les milieux ruraux comme une nouvelle phase du service public et non pas comme une opposition entre ce que serait l'économie sociale et solidaire d'un côté et ce que serait le service public de l'autre. Il y a peut-être de nouvelles façons de faire service public qui peuvent être mises en œuvre au sein des territoires mais cela suppose de casser les cadres d'analyse, par exemple celui de la sociologie du travail actuelle qui considère que l'économie sociale et solidaire n'est que du travail précarisé qui vient attaquer le service public. La façon dont il faut penser c'est comment les forces citoyennes et des éléments du service public peuvent contribuer ensemble à un renouvellement et une re-légitimation de cette action publique. Et est-ce que ça fonctionne ?

Peut-être trois choses et une question. La première, c'est ce fameux rapport de la Cour des comptes. Quelles sont les valeurs et les fondements ? Ce qu'il faut quand même voir, c'est que ce décalage illustré à travers l'intervention entre l'économie réelle et l'économie subventionnée est quand même complètement masqué depuis fort longtemps par un discours qui assimile l'économie dont nous parlons à une économie assistée, voire une économie parasitaire alors qu'il y aurait une pure économie de marché qui arriverait à se

battre dans une concurrence parfaite, non faussée. Je pense que c'est ça la représentation qui a irrigué les représentations de l'ensemble des élus qui peuvent avoir par ailleurs des appartenances politiques très différentes.

Pour avoir discuté récemment avec des responsables de départements on voit bien comment ils se sont laissés embarquer dans le discours sur les EHPAD lucratifs par des groupes que nous ne citerons pas, mais qui ont fait valoir aux élus que grâce à eux c'est fini le bricolage associatif et qu'ils vont avoir une vraie réponse professionnelle pour leurs électeurs. De la même façon, sur la petite enfance et il y a eu dans un certain nombre de territoires une réflexion en interne dans l'économie sociale et solidaire sur ce qu'on peut faire par rapport à ça. Par exemple, ça a entraîné le rapprochement entre des crèches parentales qui étaient en grande difficulté à cause d'une technicité de gestion qui ne permet pas aux parents de s'en sortir et avec une grande association sociale et médico-sociale. Un regroupement inter-associatif a été créé au sein de cette association pour faire une analyse conjointe avec les interlocuteurs des PMI et des collectivités locales. Ce qui s'est joué c'est dès le départ une alliance entre crèches publiques et crèches associatives en disant « nous sommes dans le même camp et notre adversaire ce sont les groupes lucratifs ». Ces derniers les ont d'ailleurs accusé de concurrence déloyale, il y a eu une action en justice qui a été gagnée par l'association. 7 à 8 ans plus tard, il n'y a plus de crèches lucratives privées sur ce territoire en l'occurrence le Finistère nord, l'offre est à nouveau associative et publique ; ce qui est considéré par les élus au-delà des appartenances politiques comme le gage d'une qualité de service pour les habitants du territoire. Ce qui va dans le sens de comment s'organiser justement en ne restant pas dans des divisions instituées mais en faisant des regroupements territorialisés et qui mobilisent à la fois commun, service public et à associatif.

C'est bien d'avoir des exemples réussis et victorieux. Mais avant même ce que tu poses comme question finale, il y a le sujet qu'aujourd'hui, dans le discours sur l'égalité, la dignité des personnes, que ce soit celui de l'économie de marché ou celui de l'extrême droite ... on est en minorité et on a plutôt tort en ce moment. Alors qu'il y a des exemples hallucinants et concrets ... ne serait-ce que récemment le rapport du Sénat avec quelqu'un de LR et du PC qui démontrent par A plus B qu'il y a 10 fois plus d'argent public injecté dans le monde de l'entreprise que dans le monde associatif, que ce n'est pas contrôlé, pas évalué. Ce combat est aussi du côté du récit ... en sommes-nous arrivé à ce point-là, à un retard en termes de récit, de compréhension ? Par contre, on ne peut pas dire que d'un côté, il y a l'économie réelle, de l'autre côté, une économie complètement financiarisée ... parce qu'une partie des aides aux entreprises, ce sont des aides aux emplois. Il y a eu pendant longtemps, mais encore aujourd'hui, cette distinction économie assistée, subventionnée, sous perfusion, il n'y a encore pas longtemps, un élu d'une grande région qui dit j'en ai marre de l'économie sous perfusion en parlant d'économie associative. Il y a aujourd'hui des éléments très importants. tangibles produits par la Cour des comptes, par des députés de droite et de gauche.

Je trouve très intéressant ce retour historique, mais il me semble que la situation est encore plus grave aujourd'hui parce qu'on a quand même une remise en cause de la démocratie, y compris de la démocratie représentative. On n'est plus forcément sur le choix entre démocratie représentative et une autre forme de démocratie sociale, ... Et là, ça repose aussi la question des alliances, y compris avec des formes de démocratie représentative

dont aujourd'hui, je pense que tout le monde voit les limites, mais comment est-ce qu'on dépasse ces limites ?

CO-CONSTRUIRE AVEC L'ETAT

A travers trois processus de co-construction comment mieux cerner les contours d'un espace institutionnel propice aux démarches de co-construction et caractériser les formes de travail politique à l'œuvre. Le débat est articulé autour de trois questions : quelle est la genèse des processus de co-construction et quels en sont acteurs, qu'est-ce qui a été co-construit et quels sont les résultats, quelles sont les conditions et les limites de ces processus de co-construction avec l'Etat ?

Introduction et animation Laurent Fraisse, sociologue

Intervenants :

Pôles territoriaux de coopération économique - PTCE : *Pierre-Luc Mellerin* (Coorace), animateur national du dispositif de soutien aux PTCE ; *Stéphanie Bénamozig*, conseillère territoires et société civile du Délégué ministériel à l'Economie sociale et solidaire

Guid'Asso : *Céline Matran*, responsable accompagnement des associations / Guid'Asso ; *Adèle Cros*, responsable animation et développement du réseau pour Le Mouvement Associatif

Territoires zéro chômeurs de longue durée - TZCLD : *Michel de Virville*, vice-président de TZCLD ; *Jeanne Bot*, responsable plaidoyer et vie associative à l'association TZCLD (excusée)

Laurent Fraisse

Au vu des propos de la première table ronde, on voit bien qu'on aurait pu mettre un point d'interrogation à l'intitulé de cette table ronde. Puisque comme ça a été rappelé, nous sommes dans un contexte où des nouvelles formes d'autoritarisme menacent des libertés associatives et que l'austérité budgétaire fragilise le tissu associatif. Ça a été dit et c'est pour cette raison qu'il y a une mobilisation le 11 octobre, par le Mouvement associatif et d'autres têtes de

réseau. Mais au-delà de ce contexte qui a été rappelé, si on regarde un peu les recherches sur la co-construction, les exemples et les études de cas mises en avant sont avant tout autour d'une action publique territorialisée. A tel point qu'on peut se demander si finalement les expériences de co-construction ne sont pas finalement des formes innovantes de dialogue entre élus, agents des collectivités territoriales, avec diverses formes de sociétés civiles organisées,

plutôt sur une action publique émergente dans les territoires. Donc est-ce qu'il faut aller jusqu'à considérer, avec Yves Vaillancourt, politiste québécois qui a été un des premiers à conceptualiser la co-construction de l'action publique, que finalement, il est difficile, sinon impossible, de co-construire une politique publique avec l'État ?

Avant de clôturer définitivement le chapitre, nous nous sommes dit que nous allions quand même faire une table ronde parce qu'à travers d'autres études, à travers la participation à des séminaires, à des colloques, à travers un travail de veille, nous avons pu identifier des politiques soutenues par l'État, dont les documents de présentation, les acteurs concernés ou les chercheurs qui ont pu travailler sur ces politiques parlent, en tout cas identifient des éléments co-construits. Alors quelles sont ces politiques ?

La politique de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) relancée en 2021 qui, pour reprendre le vocabulaire européen, sont des clusters d'innovation sociale et écologique, initiés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, facilitant les coopérations avec d'autres entreprises, collectivités et organismes de recherche et de formation dans les territoires.

Ce sont Pierre-Luc Mellerin du Coorace animateur national du dispositif de soutien des PTCE et Stéphanie Bénamozig, conseillère territoire et société civile, déléguée ministérielle à l'économie sociale et solidaire qui la présenterons.

La deuxième politique, Guid'Asso, vise un maillage territorial et de structuration de l'offre d'accompagnement dans les territoires. Céline Matran, responsable d'accompagnement des associations à la délégation Jeunesse, éducation populaire

et vie associative et Adèle Cros, responsable d'animation et développement du réseau Le Mouvement Associatif, les chevilles ouvrières de cette politique, la co-présenteront.

Enfin, Territoire zéro chômeur longue durée (TZCLD), qui depuis 2016, cherche à avoir une autre conception à la fois du droit à l'emploi et de l'indemnisation au chômage, en rupture, en tout cas, avec les politiques de l'emploi classiques. C'est Michel de Virville, vice-président de l'association Territoires zéro chômeur longue durée, nous présentera les éléments de co-construction de cette politique. Jeanne Bot, responsable plaidoyer de la vie associative de l'association territoire zéro chômeur longue durée en raison des grèves n'a pas pu participer.

Avant de passer la parole à nos intervenants, je voudrais souligner trois points communs à ces politiques. **D'abord**, elles n'auraient pas pu voir le jour sans la mobilisation, les propositions et les expérimentations de la société civile, que ce soit sur la mise à l'agenda des enjeux, mais aussi sur la définition des objectifs, l'instrument et la mise en œuvre de la politique. Autrement dit, ça n'est pas une politique qui a été élaborée dans les cabinets ministériels, dont la feuille de route a été formatée par l'administration et qui a été mise en place de manière descendante et uniforme par les services déconcentrés de l'État.

Deuxième point commun, l'importance des initiatives et des expériences territoriales, c'est-à-dire que le territoire a été inspirant et légitimant pour l'État pour mettre en place ces politiques. Et en retour, il y a différentes formes d'essaimages, de diffusion avec évidemment la question de la capacité des acteurs territoriaux à se saisir des

instruments et des financements proposés.

Troisième élément, on a sur ces trois politiques des enjeux de pérennisation et d'institutionnalisation de politiques avec des phases de préfiguration, d'expérimentation et donc entre l'expérimentation et le droit commun, ou le changement institutionnel, on voit

bien qu'il y a un long chemin fait d'essais, d'erreurs, d'allers-retours, et ce sont ces questions que nous allons essayer d'explorer.

Dans un premier temps, nous allons demander à chacun des intervenants de présenter la politique et surtout de pointer les éléments qui ont pu être co-construits dans celle-ci.

Pierre-Luc Mellerin

Tout d'abord très content qu'il y ait ce temps-là. C'est riche et précieux de pouvoir prendre un peu de hauteur et de pouvoir aussi échanger avec vous. Donc un grand merci à l'ensemble de l'équipe ESCAPE, merci aussi à Laurent pour son invitation. Je suis en charge de l'animation, de la coanimation et, nous reviendrons sur ces termes, aussi d'un dispositif de soutien des PTCE qui constitue la politique publique nationale de soutien de l'État aux pôles territoriaux de coopération économique. Ces PTCE sont des dynamiques, des collectifs d'acteurs sur les territoires, qui contribuent à accompagner le développement territorial par la mise en lien des acteurs, par le faire ensemble, par le développement économique, le développement des nouveaux projets. Ce sont à eux seuls déjà des acteurs qui co-construisent sur les territoires la politique publique. Ils proposent des pas de côté en faisant du développement territorial avec les collectivités locales, mais aussi avec d'autres acteurs, économiques, de la recherche, de l'économie sociale et solidaire, entreprises privées. Ce sont des données qui sont plurielles parce qu'elles sont organisées par la société civile de manière différente en fonction des territoires, des thématiques qu'elle traite puisque ces pôles peuvent avoir une dimension généraliste ou sectorielle par filière. Cela dépend des territoires, des organisations, des collectivités locales, dans le sens politique du terme, tantôt elles co-construisent des politiques publiques en alliance avec et parfois plutôt en résistance. Mais en tout cas, elles essaient toujours de créer du lien et de faire avec l'ensemble des acteurs sur les territoires.

Comment ça a été co-construit ? Les PTCE, dans les années 2000, ne s'appelaient pas comme ça, mais étaient à l'origine de cette politique publique de soutien. Ensuite, avec l'État, une politique de soutien a été co-construite. Elle n'a pas été un long fleuve tranquille ... elle a connu une interruption, plusieurs outils, notamment de financement en 2013-2017 : une politique publique a été soutenue financièrement, puis s'est arrêtée en 2017,

puis s'est relancée en 2021 avec 2,5 millions de crédits avant de connaître une baisse significative en 2025, avec 60% du coût de réduction de ces crédits pour passer à moins d'un million d'euros aujourd'hui. Depuis 2021, elle s'articule avec plusieurs outils, un volet financier qui permet le financement de ces initiatives, notamment à émerger sur les territoires, un volet d'animation des PTCE, qui là aussi est co-construit au niveau régional, national, un volet accompagnement, pour soutenir ces démarches, et un volet gouvernance multipartie prenante, régional et national, avec ce qu'on appelle les cellules régionales d'animation et une cellule nationale d'animation, qui permet aussi d'avoir des espaces d'échange pour co-construire, avec à la fois des PTCE mais aussi l'État et les réseaux qui ont accompagné les PTCE émergents. Il existe aussi un espace de coanimation entre l'État et le Coorace.

Années 2000 : un collectif de chercheurs et de cinq réseaux accompagne le cheminement (RTES, MES, ESS France, le Labo de l'ESS, le Coorace. Les PTCE sont modélisés dans le cadre d'un processus d'observation de dynamique territoriale.

Stéphanie Bénamozig

Pour ma part, je parle de la période où j'ai été dans cette situation, c'est-à-dire maintenant depuis la délégation ministérielle à l'ESS. Ce qui est important de mettre en avant, c'est la question de sanctuarisation des financements qui a été portée par une volonté politique. A partir du moment où on se dit qu'on va ancrer dans le temps une politique publique, on avait des pratiques. J'étais héritière de pratiques de co-construction existantes et la question était de se dire maintenant que cette pratique existe, comment faire pour la pérenniser et créer des outils formalisateurs, pour s'assurer d'une continuité, tout en

Le rôle de l'État, était de pouvoir traduire cette ADN des PTCE, cette façon de faire ensemble et de sanctuariser pour que cette modalité de fonctionnement perdure.

prévoyant de l'instabilité, des changements de personnes, il fallait avoir des modalités qui permettent de faire durer. Nous n'avons pas réussi, mais en tout cas, c'était la volonté. Cela s'est

concretisé par la nécessité de caractériser la politique publique. C'est l'État qui se saisit de cette politique publique et qui travaille collectivement en co-construction pour poser des bases au sujet de sa définition, pour trouver les outils les plus pertinents pour la soutenir, d'un point de vue financier jusqu'aux modalités d'accompagnement. Nous avons travaillé sur une feuille de route, sur toutes les modalités qui permettaient d'ancrer cela.

Céline Matran

Merci aussi pour cette invitation à mettre en lumière la co-construction de Guid'Asso qui est une politique publique de restructuration de l'accompagnement à la vie associative. C'est un réseau de structures locales qui peuvent être elles-mêmes des associations, des collectivités territoriales, des institutions, unies sous une même marque, Guid' Asso, qu'on appelle aussi un label parfois, marque déposée par l'État, qui est attribuée pour trois ans par l'État ; c'est un réseau qui est co-construit, co-animé, avec une montée en compétences des acteurs.

Un réseau de structures de proximité proposant un service gratuit d'information, d'orientation, d'accompagnement, de conseil aux associations tous secteurs d'activités confondus, employeuses ou non, sur tous les territoires

Trois objectifs définis conjointement dans Guid'Asso :

- ✓ un réseau plus lisible, accessible, visible, pour que les associations s'y retrouvent mieux dans l'offre d'accompagnement sur leur territoire, pour que les acteurs soient mieux reconnus, mieux identifiés ;
- ✓ le renforcement des acteurs de l'accompagnement par un programme de formation, un outillage en ressources mieux soutenu financièrement. Nous avons des crédits en poste Fonjep qui sont des aides pour soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié (un peu moins de 1000 postes Fonjep répartis sur tout le territoire). Ce qui est déjà bien plus conséquent que la politique précédente des CRIB (Centre de ressources et d'information des bénévoles) nous avons aujourd'hui entre 6 et 8 acteurs soutenus financièrement et un réseau d'acteurs entre 20 et 30 Guid' Asso par département ;
- ✓ la co-construction d'une stratégie territoriale, la co-construction est donc inscrite dans nos objectifs, qui part d'un état des lieux jusqu'à la labellisation, impliquant différents partenaires, parties prenantes dans des gouvernances locales, et une co-animation du réseau entre l'État et les partenaires associatifs.

Concernant les instruments, eux aussi définis ensemble, il y a cette marque déposée, le choix qui a été fait du poste Fonjep pour soutenir les acteurs sur une durée de trois ans, les outils de communication qui sont communs, le message qui est passé, toutes les étapes de mise en œuvre du déploiement de Guid'Asso sur un territoire, les indicateurs d'évaluation, le plan de formation pour assurer la montée en compétence, ... tout cela a été défini en commun. In fine, c'est quand même l'État qui détient la marque, la prérogative

de l'attribution de l'autorisation de faire partie du réseau, le financement, j'y apporterai quand même une nuance après, mais qui a inscrit aussi dans la loi Guid'Asso qui détient les services numériques qui nous permettent de travailler en collaboration, pour aussi déposer sa candidature pour faire partie de Guid'Asso, pour remplir les questionnaires d'évaluation, ...

Adèle Cros

Nôtre rôle a été surtout, en tout cas au départ, dans la mise à l'agenda de la nécessité d'essaimer Guid'Asso. Nous avons effectivement fait la preuve par la pertinence de ce projet né dans les Hauts de France, avant la fusion des régions. C'est vraiment quelque chose qui a été très légitimant dans la possibilité après d'aller porter son essaimage. Ensuite, il y a eu un effet d'opportunité, de contexte. avec la crise des gilets jaunes, des grands chantiers de consultation notamment de la société civile s'organisent, le mouvement associatif est approché et là on réunit autour de la table différents partenaires dont le RTES, le collectif des associations citoyennes, le RNMA, mais aussi des ministères. On fait 59 propositions pour une vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement, ça a été un temps très fort politiquement. Le rapport est remis au premier ministre de l'époque puis repris dans la feuille de route du secrétaire d'État à la vie associative ... nous avons eu quelques petits « coups de chaud » puisque les 59 propositions n'ont pas été retenues, mais une d'entre elles était ce qui allait devenir Guid'Asso : elle avait sauté, puis nous nous sommes activés pour qu'elle soit reprise. Cela a été ensuite confié à la DGEPVA pour organiser des grands chantiers, des groupes de travail, pour dresser des constats communs. Quel est le constat sur cette problématique de dynamique d'accompagnement sur les territoires ? Qu'est-ce qui fonctionne, qu'est-ce qui ne fonctionne pas, quelles sont les zones blanches, .. ? Toutes ces interrogations vont articuler les trois objectifs. C'est donc vraiment co-construit. Alors qu'est-ce qui est co-construit : la capitalisation, trois régions sont choisies parce qu'elles sont très différentes, elles vont avancer et nous capitalisons au fur et à mesure sur comment faire /ne pas faire dans une dynamique de groupes de travail nationaux avec des agents et des partenaires associatifs, plutôt au niveau régional à l'époque. Cela va nous permettre de mixer les régions pour être sûr de ne pas être hors sol et avoir un élément de légitimité. Les choses se sont davantage structurées ensuite.

Michel de Virville

Les trois critères de tout à l'heure, base associative, expérimentation, co-construction, nous avons bien ces trois dimensions dans territoire zéro chômeur. L'ambition est considérable, la méthode pour y parvenir est elle-même assez ambitieuse, puisque nos hypothèses de départ sont :

- ✓ qu'il y a toujours moyen de répondre à ceux qui sont volontaires pour travailler. Ils sont en mesure de travailler, il faut leur offrir un emploi sans condition ;
- ✓ que localement, il y a beaucoup de travaux utiles qui ne sont pas faits et donc il y a matière à offrir ces emplois ;
- ✓ que ça coûte moins cher de subventionner des emplois locaux que de financer des allocations sociales de nature diverse et variée.

Construire des conditions qui permettent d'assurer le droit à l'emploi, c'est-à-dire d'offrir un emploi à tous ceux qui en sont durablement privés.

A côté des ambitions nous avons essayé de mettre en place quelque chose de concret et pratique. La voie qui a été retenue, c'est celle de l'expérimentation : des actions de terrain, avec des acteurs qui avaient déjà pratiqué et c'est ATD qui a vraiment joué le rôle de cristallisation de l'intention, ensuite, ça s'est matérialisé par la création de deux associations, le Fonds d'expérimentation et l'association Territoires zéro chômeurs.

Voilà 12 ans que nous faisons avancer ce chantier, il y a eu successivement deux lois d'expérimentation, de cinq ans chacune. Dans la première nous avons démarré dix territoires et avec la deuxième nous sommes maintenant à 80 territoires ... ce sont des petits territoires 5, 10, 15 000 personnes, c'est un quartier de ville, une commune ou une communauté de communes.

Comment ça fonctionne ? La co-construction ne se situe pas du tout au niveau national. Au niveau national, il y a des lois d'expérimentation qui ont construit un dispositif qui s'applique localement, et je voudrais bien insister là-dessus, qui est extrêmement différenciée localement. La co-construction est locale. Parce que l'analyse que nous faisons de la privation durable d'emploi, est que ce ne sont pas des personnes qui sont durablement privées d'emploi, ce sont des situations de privation durable d'emploi qui se concrétisent localement. La même personne, si elle était ailleurs, pourrait peut-être trouver très rapidement un emploi. Mais localement, ces caractéristiques font qu'en face d'elle, le marché du travail lui interdit de trouver un emploi. Elle expérimente personnellement le fait que chaque fois qu'elle se présente elle subit un échec, elle ne

trouve que des travaux de très courte durée ou du temps très partiel. Je parle de personnes qui ont 4, 5 ans d'expérience de privation d'emploi ... elles sont privées mais disposées à travailler. Il fallait partir à l'envers, c'est-à-dire qu'il fallait trouver des acteurs locaux qui étaient volontaires pour s'engager et qu'il fallait laisser ces acteurs locaux construire. Et c'est vraiment ça qui s'est fait d'abord sur les 10 premiers territoires, puis sur les 80 territoires actuels.

Construire, qu'est-ce que ça veut dire ? C'est d'abord, et c'est le point le plus important, fédérer les forces vives localement, fédérer les personnes qui sont durablement privées

Nous sommes partis de l'idée que cela ne pouvait pas être traité par les méthodes classiques de la politique de l'emploi où l'État définit des mesures et puis ces mesures sont mises en œuvre localement

d'emploi et qui sont volontaires pour travailler, et il faut fabriquer localement les méthodes qui vont permettre d'atteindre l'objectif. Et il y pour ça un organe dans tous les territoires : le

comité local pour l'emploi qui est présidé par un ou une élue. C'est très souvent l'émanation d'une dynamique associative, mais c'est très important que cette dynamique rejoigne un support politique local. Notre expérience, c'est que s'il n'y a pas ce support politique local, la dynamique associative ne suffit pas. Il y a un deuxième composant qui est très important, c'est ce qu'on appelle l'entreprise à but d'emploi ..., une entreprise de droit commun, code du travail, rémunération, avec pour fonction de fabriquer des emplois et de les subventionner ... des emplois qui soient de nature à être occupés par ces gens qui sont durablement privés d'emploi, parce qu'après 4 ou 5 ans d'inaction, on ne peut pas prendre n'importe quoi. Cette entreprise à but d'emploi recrute sans condition ceux qui sont durablement privés d'emploi. Elle doit faire des choses utiles localement, répondant à des besoins, sinon ça ne fonctionne pas. Et il faut qu'elle équilibre son fonctionnement parce qu'elle a une subvention qui ne couvre pas la totalité des coûts de l'entreprise, elle doit gagner de l'argent.

Donc, la co-construction dans ce que nous faisons, n'est pas du tout présente au niveau national où il y a une organisation pour financer les territoires, pour les habiliter, ... ça, c'est une organisation qui a un caractère assez classique. Mais en revanche, localement, ce sont les territoires qui construisent l'action et la co-construction se situe à ce niveau-là.

Laurent Fraisse

Stéphanie sur la politique PTCE j'ai beaucoup entendu des on et des nous, ... Évidemment, il y a une habitude de co-construction, mais en fait, qui sont vraiment les acteurs ? Et si on reprend le débat de la matinée, est ce que finalement les acteurs de la société civile ne sont pas un peu les faire-valoir qui légitiment l'action de l'État ? Ou inversement, est-ce que l'État n'aurait pas pu construire ces politiques sans la mobilisation de la société civile ? Et concrètement, sur quoi ? C'est-à-dire, comment on construit au quotidien ?

Stéphanie Bénamozig

Sur l'animation nationale je voudrais revenir sur ces aspects très concrets de ce qu'on vit aujourd'hui, peut-être reparler des points de la co-construction de cette politique publique depuis sa genèse, pour voir quel a été le rôle de chacun et chacune dans son émergence. Peut-être dire qu'on co-construit, mais ce n'est pas forcément toujours de la co-décision ou de la co-gestion, c'est vraiment de la co-construction et il y a des nuances importantes. Souvent les acteurs sont consultés, font avec, proposent, mais les décisions relèvent souvent de l'État, sauf dans le cadre de périmètres qui sont explicitement contractualisés. Je dirais que la co-construction, elle a existé, elle existe à différents endroits, à différents niveaux, toujours en mobilisant des PTCE, les réseaux, qu'on pourrait considérer comme des acteurs intermédiaires ici ... je dirais même dans l'émergence de cette politique publique, puisque c'est une initiative de la société civile, des acteurs qui se sont organisés, accompagnés par les réseaux, mobilisant des chercheurs, mobilisant les PTCE, même sur les territoires pour structurer ce modèle de PTCE. Il y avait un portage

On peut clairement dire que ce sont les acteurs qui ont mis à l'agenda cette modélisation, cette proposition pour ensuite que l'État s'en saisisse et propose avec tous ces acteurs une politique publique.

politique fort à l'époque avec notamment une dimension interministérielle dans des appels à projets. Ensuite, il y a eu une interruption et en 2021 une relance de cette politique publique, et là aussi elle a été vraiment co-construite puisqu'en fait ce sont encore les acteurs qui ont

réalisé un état des lieux sur proposition de la ministre qui avait demandé une étude. Il y avait aussi une volonté politique de mobiliser les différents acteurs, c'est à l'époque le Labo de l'ESS qui a animé cette démarche d'état des lieux et de préconisations pour relancer cette politique publique. L'Etat s'est saisi du rapport « Relancer les PTCE » et a

pris en compte un certain nombre de préconisations. Il fallait organiser cette politique publique avec différents échelons.

Nous avons la Cellule Nationale d'Animation (CNA), qui est un endroit où on échange, où on discute à la fois de l'offre de services qui est proposée, de l'offre d'animation, de l'offre de financement. Cette Cellule Nationale d'Animation se réunissait toutes les semaines, puis toutes les deux semaines, elle ne se réunit qu'une fois par mois aujourd'hui. Il y a aussi des signaux qui montrent que cette co-construction évolue dans le temps, elle est relative en fonction d'un certain nombre de choses dont nous pourrons reparler. Le rôle de la CNA est de proposer, de préserver une forme de cohérence d'ensemble dans cette politique publique et de toujours faire en sorte que les PTCE soient partie prenante et qu'ils soient bien mis en lien les uns avec les autres, qu'ils puissent être mobilisés à chaque échelon. On retrouve cela au niveau régional avec ce qu'on appelle les Cellules régionales d'animation qui mobilisent un certain nombre d'acteurs de soutien à l'économie sociale et solidaire, de l'accompagnement et d'autres types d'acteurs. Ces espaces sont coanimés, par les services de l'État et des CRESS ... c'est plus opérants dans certaines régions que dans d'autres mais des dynamiques se créent au niveau régional à la fois dans la coanimation, dans la mobilisation des acteurs pour accompagner le développement des pôles territoriaux de coopération économique et au niveau national. C'est un espace où on échange, on a des créneaux hebdomadaires pour suivre ce qui se fait, comment ça se fait, proposer des nouvelles choses et faire en sorte que tout cela soit articulé de manière cohérente.

Je voudrais ajouter un point sur la place de l'État. On sait que c'est dans les territoires que

tout se met en place, que le national a pour vocation d'aider, de faire émerger, d'accompagner. C'est important d'avoir ce positionnement-là pour faire en sorte que les choses puissent se tenir. L'État est un outil qui va aller aider sur de l'interministérialité, pour aller

voir d'autres interlocuteurs ministériels, pour les appâter sur l'importance de soutenir les PTCE et identifier comment les embarquer sur certaines politiques sectorielles. Sur la question des outils, ... il y avait autour des financements, cet appel à manifestation d'intérêt, le fait que les dossiers étaient instruits avec les parties prenantes des comités régionaux, des cellules régionales. Donc au niveau régional, c'est co-instruit. Au niveau

Ce qui est important dans la dynamique que nous avons essayé de mettre en place autour des PTCE, et aussi Guid'Asso, c'est cette logique de placer l'État dans un rôle de facilitateur ; le national n'est pas là pour faire.

national, c'était co-instruit. Il y avait un listing qui était donné à validation du cabinet ministériel. Mais on était bien sur un processus où il n'y a pas de décision prise hors sol et descendante.

Pierre-Luc Mellerin

Au sujet de cet exemple de l'AMI financement. C'est vrai qu'il est co-instruit à différents niveaux. Il mobilise des PTCE, des réseaux, l'État au niveau déconcentré, il remobilise la Cellule nationale d'animation ; mais là encore, on voit bien que c'est de la co-construction et ce n'est pas de la prise de décision, puisqu'en fait, la décision finale revient au ou à la ministre en charge de l'ESS et on a pu avoir certaines surprises entre ce qui est remonté en liste et ce qui est finalement lauréat. Ces processus d'AMI sont très précieux en termes de co-construction, c'est vraiment clé, y compris pour les offres de services qu'on développe au service des PTCE, puisque certains acteurs vont être sélectionnés sur la base de propositions et il y a aussi une co-instruction qui peut être parfois mise à mal ou questionnée. En tout cas, une des clés de cette politique publique c'est sa capacité à avoir des regards pluriels et différents qui viennent nourrir une réflexion ensuite éclairée.

Laurent Fraisse

Comment fonctionne le tandem LMA-DJEPVA ? Etes-vous uniquement face à face ? Est-ce qu'il y a d'autres acteurs associatifs ou de l'accompagnement qui co-construisent ou co-pilotent ? D'ailleurs, quels sont vos termes ? Co-animation, co-pilotage et sur quoi ?

Adèle Cros

Les deux, mais pas à tous les échelons, si je résume. Ce que je trouve intéressant, c'est que dans le rôle de chacun, il y avait vraiment la question de la culture de chacun : acteur associatif, service de l'État national et déconcentré, collectivités territoriales. Quand nous avons fait la première réunion en visio en 2020, en disant « ça y est, c'est bon, les crédits vont se débloquer, co-construisez. » il y a eu un petit moment de tension, c'était compliqué pour tout le monde. L'État se disait « on nous colle le Mouvement associatif, mais qu'est-ce qu'on va faire avec eux ? Nous, on a l'habitude de dérouler notre truc et ça va prendre des plombes ». À l'inverse, les acteurs associatifs se disaient « mais qu'est-ce qu'on va faire avec l'État ? ». C'était un changement de culture complet, peut-être moins en territoire, mais en tout cas au niveau national. Et nous avons eu la chance d'avoir cet ancrage en

Hauts-de-France où la déléguée régionale à la vie associative, du point de vue de l'État, et la co-animateuse, la déléguée régionale des Hauts-de-France ont pu témoigner. Elles ont pu expliquer comment chacun, dans son rôle, travaillait ensemble, comment chacun amène quelque chose de l'ordre de sa compétence et de sa place. Et ça fonctionnera quand il y aura ce lien de confiance suffisant pour que tout s'articule. Je dirais qu'au niveau des acteurs associatifs, au niveau du Mouvement associatif, nous avons amené une certaine culture de la décision par consensus, c'est-à-dire savoir recenser les différents points de vue et puis trouver ce qui fait commun. D'un point de vue plus large, les acteurs associatifs, apportent tout ce qui va être de l'ordre de la culture d'animation et de la mise en réseau. Et après, sur des aspects plus techniques, l'outillage, la formation, ce sont des choses que nous savons faire. Du point de vue de l'État, la culture est davantage institutionnelle et cette capacité à mobiliser les acteurs institutionnels que nous n'avons pas forcément. Et ça a ouvert un peu le spectre. Et puis du côté des collectivités territoriales, ... souvent, Guid'Asso arrivait à un moment où des actions préexistaient et des collectivités territoriales bien engagées sur les questions d'accompagnement. L'enjeu était de voir comment composer avec les postures parfois politiques. Et cela a pu poser des difficultés, notamment au niveau des services de l'État.

Cécile Matran

Je vais détailler d'abord la mécanique et les rouages au sein de Guid'Asso qui sont issus de cette préfiguration et inscrits dans les textes, puisque les principes de la co-construction, de la co-animation ont été formalisés dans une instruction, pour les faire appliquer par l'administration. La coanimation s'incarne à tous les étages. Au niveau national, DJEPVA et mouvements associatifs, nous parlons souvent de copilotage, fixer le cadre, organiser, prioriser, construire certains outils nationaux. Au niveau régional, ce sont les services de l'État et les mouvements associatifs régionaux qui coaniment dans un rôle de coordination un peu stratégique sur le maillage territorial, la mise en œuvre de partenariats au niveau régional, la coordination de ce qui se passe au niveau départemental. Au niveau départemental, ce sont vraiment eux les chevilles ouvrières, qui mettent en œuvre, qui labellisent, ..., c'est donc les services de l'État au niveau départemental, avec un co-animateur associatif désigné par voie d'appel à manifestation d'intérêt. Cette étape de désignation du co-animateur est la toute première dans le déploiement de Guid'Asso sur un territoire. Elle a lieu avant même de faire un état des lieux, de se concerter avec les

autres partenaires, ... Donc, ils collaborent vraiment à chaque étape du déploiement. Et là je veux apporter une nuance : certes la labellisation c'est la prérogative de l'État, mais le co-animateur associatif et le délégué départemental vie associative ont déjà travaillé ensemble à un état des lieux qui a permis de voir qui fait quoi, qui a besoin de soutien, où sont les zones blanches, ... Ils ont un vrai rôle dans la stratégie de mise en œuvre de Guid'Asso. Evidemment, c'est un équilibre qui reste difficile à trouver dans les rôles de chacun ... parfois, c'est très fluide et parfois un peu moins. C'est aussi lié à un historique, des questions de personnes, des relations interpersonnelles, apprendre à faire travailler deux cultures différentes, un sens relationnel, une capacité à faire confiance, ... Et puis, comme on co-construit aussi avec les autres partenaires du territoire nous avons là aussi des gouvernances à chaque étage. Nous, au niveau national, c'est plutôt un comité de suivi qui réunit des partenaires, les autres administrations, des institutions, des têtes de réseau, ... C'est un comité de suivi qui s'élargit au fil des ans. Mais les décisions ne sont pas prises à cet endroit-là. Elles sont prises en commun entre nous, au niveau régional et départemental, ... on a laissé une grande souplesse à la fois sur leur composition et sur leur rôle, afin qu'elles soient adaptables au contexte local et pas bloquantes. Il y a donc des gouvernances très différentes d'un territoire à un autre, certaines sont des instances de suivi, comme nous, au niveau national, d'autres sont des instances plus stratégiques, avec des partenaires qui vont jusqu'à donner leur avis sur les attributions ou pas de la marque, de financement, ... et qui réunissent assez classiquement, par exemple, les CAF, les conseils départementaux, les conseils régionaux, les associations des maires, ...

Un facteur facilitant du côté de l'État, ce sont des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse qui sont emprunts de valeurs de l'éducation populaire et habitués à travailler avec les associations de concert et pas seulement dans le contrôle, le rôle de donneur d'ordre, de financeur

Michel de Virville

Le droit à l'emploi figure dans la Constitution, mais celle-ci précise que la politique de l'emploi est une politique nationale. C'est à l'État d'exercer les fonctions du droit à l'emploi. Par rapport à notre démarche, qui est une démarche territoriale, cela posait problème. Il y a un élément qui est décisif, que progressivement on a appelé l'habilitation. Cette habilitation est souvent vue comme un outil technique, c'est-à-dire qu'on vérifie que sur place, il y a le dynamisme nécessaire, les capacités techniques de faire, ... C'est vrai que

n'importe quel territoire ne peut pas s'improviser zéro chômage, mais il y a quelque chose de plus significatif : quand la ministre habilite un territoire, elle délègue sa compétence à la collectivité territoriale qui est porteuse de l'action. Elle ne dit pas à la collectivité territoriale ce qu'elle doit faire, elle donne à la collectivité territoriale la possibilité de construire localement une politique de l'emploi s'agissant de ceux qui en sont durablement privés.

Cette situation juridique est tout à fait spécifique et elle résulte de la construction que nous avons faite de la première loi. Certains se sont étonnés de cette situation et ont fait appel à l'arbitre des élégances, qui est le Conseil d'État. Il a répondu que cette loi est construite d'une telle manière que la ministre délègue aux collectivités territoriales la politique de l'emploi s'agissant de ceux qui en sont durablement privés. Ce qui veut dire qu'un maire, une communauté de communes, un quartier politique de la ville ... il y a toujours un élu ou des élus locaux qui sont les titulaires de l'habilitation, ce sont ceux qui exercent cette politique de l'emploi localement. Certains pensent que le fonds d'expérimentation est l'animateur de l'expérimentation. C'est une vision qui ne correspond pas à la réalité. Quand nous allons sur des territoires on nous pose souvent des questions sur ce qu'il faut faire et nous répondons « je ne peux pas vous dire ce qu'il faut faire. C'est vous qui décidez en fonction de ce qu'est la situation ». Et cela n'est pas du

Chaque territoire est une réalité unique, originale et les solutions utilisées à un endroit ne sont pas de bonnes solutions ailleurs. Ce qui condamne, par rapport à l'objet qui est le droit à l'emploi, des politiques qui sont descendantes.

tout artificiel. Il y a une loi sur le plein emploi qui a été passée et qui organise toute une série de commissions au niveau national, au niveau régional, au niveau départemental et au niveau local. Quand on compare ces commissions et la façon dont elles fonctionnent avec les commissions locales pour l'emploi qui sont

créées par les territoires, le contraste est significatif. Dans un comité local pour l'emploi, il y a les mêmes acteurs, France Travail, les élus locaux, les syndicats, les entreprises, les gens durablement privés d'emploi. Mais, au bout d'un an et demi, les participants ne se comportent plus comme les représentants de l'entité auxquelles ils appartiennent. Ils sont chacun les acteurs de ce qui se fait localement. Cette transformation-là, dans laquelle les participants ne viennent plus contribuer en disant « je suis France Travail, j'apporte ça et je défends ça », mais dit « il faut créer les conditions qui vont permettre de donner de

l'activité à ceux qui en sont durablement privés », est absolument essentielle pour l'efficacité de l'action. Ce que nous avons réussi, est fondé la-dessus.

L'autre élément qui est très difficile à construire, c'est l'articulation d'une collectivité territoriale avec une entreprise. Une EBE c'est une entreprise qui travaille pour la collectivité locale, qui ne choisit donc pas elle-même ses activités. Elle a des idées d'activités qu'elle soumet à la collectivité mais c'est le comité local pour l'emploi qui décide des activités. C'est la collectivité qui valide ceux qui sont durablement privés d'emploi, qui doivent être embauchés. Voilà un « patron » qui ne choisit pas ses salariés, qui négocie ses activités avec la collectivité territoriale et qui en plus ne doit faire de concurrence à aucune activité existante. Cette tension-là, il faut que les collectivités territoriales apprennent à la gérer parce qu'il faut protéger l'entreprise qui a toutes ses contraintes, il faut lui laisser l'espace de respiration qui fait qu'elle va construire une réalité vivante, productive, de valeur ajoutée, de résultat. Voilà ce qui est co-construit. Il faut bien voir que par rapport aux habitudes de l'administration centrale, du ministère du travail, de l'administration déconcentrée tout ceci est quand même extrêmement exotique et il faut beaucoup de temps pour que les différentes catégories d'acteurs s'habituent à ça. La rédaction, par exemple, de la première loi d'expérimentation, était un chantier extrêmement intéressant, passionnant, mais nous avons négocié point par point. Évidemment, pour que ça réussisse, il y a des personnes qui jouent un rôle décisif : la ministre du travail de l'époque qui a joué un rôle très important ... et localement, c'est pareil. Le fait qu'il y ait des élections municipales tous les six ans signifie que les personnes physiques élues changent, pas nécessairement, mais parfois et cela pose problème par rapport à la continuité de l'action. Et là le fait qu'il y ait un réseau, une organisation nationale joue un rôle très important. On ne peut pas imaginer ça sans une dynamique nationale qui rend possible la co-construction locale. Mais évidemment, la dynamique nationale ne doit absolument pas se substituer à la co-construction locale.

Laurent Fraisse

On voit bien qu'il y a une dimension itérative entre le national et le local. Nous allons terminer avec un dernier tour de parole autour des limites ou des perspectives de ces trois politiques en termes de co-construction.

Donc je me tourne du côté des acteurs des pôles territoriaux de coopération économique. Cette co-animation, co-construction, ... on a entendu que co-instruction ne veut pas dire

forcément choix des lauréats, qu'il y avait une baisse des financements récente et en écho une question sur comment maintenir une politique en cas de changement de gouvernement. Mais aussi, on sait bien que dans l'administration, les agents et les personnels changent. On a entendu qu'il y avait aussi des affaires de personnes.

Pierre-Luc Mellerin

C'est aussi une affaire de personnes, mais c'est aussi une affaire de stabilité des organisations, et de l'État parce que l'État n'a pas toujours une parole homogène. Il a une parole qui peut évoluer en fonction des orientations politiques et cette instabilité intervient à différents endroits :

- ✓ Une instabilité politique, on a connu ces dernières années un bon nombre d'évolutions, de changements, en trois ans j'ai connu quatre ministres plus un délégué ministériel, avec à chaque fois des organisations et parfois des orientations qui changent ... en tout cas, un temps de latence qui peut être très long pour appréhender, apprécier les sujets et donner une orientation, une couleur.
- ✓ Une instabilité aussi au niveau de l'administration, puisqu'en trois ans, je n'ai pas connu moins de neuf personnes sur ces fonctions, avec trois changements au niveau de la chefferie de bureau. Cette administration est organisée par des chefs de bureaux, un ou une adjointe et un ou une alternance en charge des PTCE. Il y a donc à chaque fois un temps d'appropriation des sujets qui peut être très long ce qui est normal mais de ce fait la mémoire disparaît. Et c'est peut-être ce qui est le plus compliqué. Cette co-construction et le lien avec les réseaux, avec les acteurs, permet d'avoir une continuité de cette politique publique parce qu'en fait la mémoire n'existe que parce que les réseaux la transmettent aussi aux agents de l'État et aux cabinets politiques, aux ministres.
- ✓ Une instabilité au niveau d'une organisation d'administration qui a évolué. Nous sommes passés d'un pôle, ESS et Investissement Impact, à un bureau, ESS et Investissement Impact. Cela n'est pas anecdotique, nous sommes rentrés dans un chaînon hiérarchique et ce bureau Économie sociale et Investissement Impact, qui auparavant était directement rattaché à une instance politique, rentre maintenant dans une sous-direction des assurances, qui elle-même est rattachée à un sous-financement de l'économie, qui elle-même est rattachée à la Direction générale du Trésor, qui elle-même est rattachée au ministère de l'Économie et des Finances. On

voit que ce chaînon hiérarchique fait qu'il y a des marges de manœuvre plus faibles de la part de l'administration et au quotidien cela se ressent dans le travail.

Il y a donc tout ce qui relève de la confiance et qui est essentiel, on parlait de dynamique interpersonnelle. Il y a une volonté politique, ce cap politique est vraiment très important. Je pense que nous sommes héritiers de cette volonté politique qui a existé et que nous sommes toujours dans un travail du quotidien de maintien de cette capacité de co-construction. C'est un travail du quotidien parce qu'on sent qu'il n'y a pas forcément ... une absence de portage, dans l'un sens ou dans l'autre, il y a une administration qui aujourd'hui se saisit de ce sujet comme elle peut le faire.

Stéphanie Benamozig

Je voudrais revenir sur quelques points :

- ✓ L'importance des mots. Quand on parle de co-construction, on a tendance à avoir un peu un mot valise. J'essaye d'insister sur le fait d'être bien d'accord sur ce qu'on met derrière ce mot. Quand on fait de la co-animation ou de la consultation, ce n'est pas la même chose. Je vous invite à toujours interroger vos interlocuteurs quand ils parlent de co-construction. Il y a ces tendances un peu démagogiques parfois qui sont regrettable. Il y a une question de culture c'est une réalité, il faut essayer d'être dans la sensibilisation, expliquer que ça prend plus de temps, c'est plus compliqué, on perd du pouvoir, mais on est sur une logique qui est efficace, qui a du sens sur des politiques publiques qui sont du droit commun, du bien commun, de l'intérêt général, donc on ne peut pas être dans quelque chose de descendant, de calqué. La co-construction est nécessaire, légitime et on doit continuer à 'irriguer, à donner à voir des pratiques, qui ont des résultats, du sens et convaincre que l'argent public sera mieux utilisé parce qu'on sera sur une compréhension des besoins plus précise, plus fine, un embarquement des écosystèmes qui font qu'on est sur du succès collectif. Je vais défendre mon corps d'appartenance et c'est vrai que les conseillers éducation populaire et jeunesse ont dans leur ADN cette volonté de pouvoir faire avec. Donc je vous invite à aller voir tous les CEPJ de tous les territoires pour continuer à partager des pratiques, ils sont dans les services de l'État. Il faut voir les personnes facilitantes, celles qui sont convaincues. C'est dans les territoires que ça se passe. Mais effectivement, au niveau national, c'est aussi important d'avoir des interlocuteurs sensibles à ces pratiques pour que cela ne soit

pas anecdotique, ne soit pas de l'exemple, mais que ce soit une volonté globale. Je pense qu'avec la Direction interministérielle à la transformation publique on a peut-être quelque chose à jouer autour de ça, sur ces volontés de travailler un peu différemment ;

- ✓ La question des instruments juridiques. Je suis un peu terrorisée sur la question de la petite enfance. L'UNIOPS nous a contacté pour nous dire qu'un guide de bonne pratique en direction des collectivités pour contractualiser avec les acteurs de la petite enfance avait vocation à aller sur des marchés publics, alors que nous essayons d'appeler à plus de subventions. Nous sommes sur une tendance inquiétante, mais il faut continuer à avoir des points juridiques très précis si nous voulons essayer d'être au clair sur pourquoi on veut mettre plus de cadres. Les contractants publics ont besoin de sécurité et il faut jouer sur des points juridiques précis, carrés qui fassent qu'on puisse jouer dans la même cour que la direction des affaires juridiques de Bercy.
- ✓ Dernier point : le changement de narratif. Nous travaillons à une campagne de communication grand public qui va sortir en début d'année prochaine sur la question de l'ESS qui est là au quotidien et que sans elle, sans les acteurs associatifs, il n'y a pas de société qui tient. L'idée est d'aller vers ce changement de paradigme et nous relaierons à partir de début 2026 ces éléments pour créer ces dynamiques qui permettent d'avoir de l'espoir.

Cécile Matran

En termes de perspectives pour Guid'Asso nous sommes censés atteindre la généralisation d'ici fin 2026. Guid'Asso s'est déployé de manière progressive dans les territoires et donc d'ici 2026, dans tous les territoires, il devrait y avoir des points d'appui à l'échelle de chaque EPCI, communauté de communes, agglomérations, ... On sent déjà apparaître une petite pression sur ces objectifs de couverture du territoire, il faut vite attribuer les derniers postes Fonjep qui ne le sont pas encore, ... Et là, on se prive du temps long d'interconnaissance, de recherche de consensus, que nous avons l'habitude d'avoir. A priori, une fois que ce sera fait, nous ne serons plus forcément dans un processus de construction. Jusque-là, Guid'Asso a été un vaste chantier, et c'est positif de dire ça. Plein de chantiers co-construits où on se met tous autour de la table, on pond un plan de formation, on définit nos indicateurs d'évaluation tous ensemble, ... Et, forcément, nous

allons commencer à arriver à un rythme de croisière, un moment où, si nous n'arrêtions pas de construire, nous allons de moins en moins construire parce le dispositif qui s'ancre. Ce qui devrait perdurer, c'est la co-animation. Je pense que nous allons glisser de la co-construction à la co-animation, mais ça fait aussi partie de la co-construction. Une co-animation qui s'est vraiment ancrée, qui n'est vraiment pas du tout remise en cause aujourd'hui, et qui vient donner de la légitimité à ce que nous faisons. Il y a aussi cet enjeu de devoir maintenir la dynamique à moyen constant puisque le contexte budgétaire ne va pas nous permettre d'avoir des moyens supplémentaires. Concernant la conjoncture politique, nous sommes relativement épargnés parce Guid'Asso est inscrit dans la loi et les financements sont sécurisés ... même si nous ne sommes pas à l'abri d'un changement politique qui peut avoir des conséquences ... nous ne sommes pas dans l'ordre du régaliens prioritaire. Mais pour l'instant, nous sommes plutôt épargnés.

Adèle Cros

Concernant les limites, au niveau du Mouvement associatif, il y a à la fois du bon et du moins bon. Être dans Guid'Asso nous a sorti de notre posture « plaidoyer ». On peut le vivre un peu comme une forme de dépolitisation, c'est-à-dire qu'on est dans un truc très technique, il faut faire tourner la machine, qui en plus s'institutionnalise. C'est bien parce que c'est ce que nous avions demandé, mais être dans le faire n'est pas neutre pour nous. Et en même temps, cela a structuré une fonction un peu projet et la façon dont nous sommes capables de porter un plaidoyer et de porter sa transcription en action. Cela a été très structurant, peut-être pas tant pour nous au niveau national, mais pour nos Mouvements associatifs régionaux et pour la reconnaissance de tout le travail d'accompagnement que peuvent faire les associations qui n'est pas toujours facile à visibiliser. Donc ça, je crois que cela n'est pas une limite en fait. Sur les perspectives, nous avons un vrai sujet financement, parce que oui, c'est sécurisé, mais non, ça n'est pas suffisant. Les moyens alloués à ne sont pas suffisants. Nous n'avons pas subi les stop and go des PTCE, mais par contre les financements ne suffisent pas. Les perspectives ne sont pas très réjouissantes là-dessus, je pense que ça ne va pas s'améliorer. Qui dit essaimage dit aussi émergence de nouveaux besoins et nécessité de relabelliser et là je pense malheureusement que nous allons être un peu limité. Et plus largement, c'est aussi comment on visibilise. On est tous un peu dans nos logiques, dans nos tunnels, je me dis que nous avons quelque chose à jouer collectivement. C'est super que le monde de la

recherche s'intéresse et visibilise ça, parce que je pense que nous tenons quand même quelque chose. Je retiens le fait que ça puisse être une alternative aux restrictions des libertés associatives. On ne le vit pas forcément comme ça, nous, en interne, mais c'est intéressant de le poser comme ça.

Laurent Fraisse

Michel de Virville, comment vous avez réussi à persuader à la fois le monde politique et sans doute un certain nombre de gens dans les administrations d'avoir ce régime un peu expérimental et dérogatoire aux politiques de l'emploi classiques ? C'est un travail politique et institutionnel qui n'est peut-être pas co-construit, mais qui je pense intéresse beaucoup de monde pour savoir comment on arrive à faire voter une loi et embarquer quand même un certain nombre d'acteurs.

Michel de Virville

Ça a toujours été et c'est toujours aujourd'hui un combat. Il n'y a rien d'acquis dans cette affaire. On a obtenu une première loi d'expérimentation de 5 ans, ensuite une deuxième loi d'expérimentation de 5 ans. Cette deuxième loi d'expérimentation de 5 ans se termine en juin 2026, d'ici là il faut qu'on fasse voter un support législatif qui pérennise les deux expérimentations précédentes au total de 10 ans. On a été ultra-examinés, scrutés, évalués et nous-mêmes faisons un travail d'analyse de notre action. Mais pour chacune des deux expérimentations, il y a eu un conseil scientifique qui était chargé d'évaluer le résultat. Nous avons eu l'année dernière, une analyse de la Cour des comptes. Ce qui joue en notre faveur, c'est que tous ces rapports, à l'exception de la première évaluation qui avait été faite par l'IGAS, convergent à l'efficacité de ce que nous faisons. Bien entendu, il y a des critiques et parmi ces critiques, il y a des choses qui sont tout à fait judicieuses. Mais le jugement porté est globalement positif.. Alors, où sont les points de combat ? J'en vois essentiellement deux.

- ✓ Le premier, c'est le rôle que joue le fonds d'expérimentation. Par exemple, la Cour des comptes propose qu'il disparaisse et que son rôle soit repris par l'administration. Je pense que l'administration n'est pas en état de faire ce que fait le fonds d'expérimentation ... même si le fonds d'expérimentation est une association loi 1901 qui exerce une mission de service public ... et d'une certaine manière, relaie l'activité de l'État. Cette orientation va être décisive parce que c'est

l'existence du fonds d'expérimentation qui fait que l'action territoriale continue d'être menée d'une manière différente. Ce point est crucial.

- ✓ Et il y a un deuxième point qui est simple, ce sont les finances. Ce que nous défendons, c'est que les moyens doivent être proportionnés aux besoins. Donc, quand les territoires sont habilités, ils évaluent le volume de personnes durablement privées d'emploi sur le territoire, ils évaluent en conséquence la taille que doivent avoir la où les entreprises à but d'emploi. Donc il y a un objectif numérique. Et c'est cet objectif habilité par l'autorité ministérielle, qui doit guider l'affectation des moyens budgétaires. Cette démarche n'est pas immédiatement en harmonie avec le vote d'un projet de loi de finances qui est décidé à Paris. Donc le frottement entre ces deux logiques est permanent et il faut apprendre à le gérer. Il y a, par ailleurs, un débat très intéressant sur le cout du projet. Nous sommes convaincus qu'en fait, ça coûte plus cher à l'État de laisser les durablement privés d'emploi dans l'inactivité. Cette discussion est essentielle, quand l'État finance un emploi dans une EBE, cette entreprise paye de la fiscalité et des cotisations sociales, qui sont immédiatement reversées dans les caisses de l'État. En outre, celui qui rentre dans une EBE ne reçoit plus d'allocations, donc l'État fait des économies. Cette question va être au coeur du projet de loi qui est actuellement sur le bureau de l'Assemblée nationale. Mais ma formulation est inexacte ...nous n'avons pas utilisé de projet de loi, c'est-à-dire que ce n'est jamais l'État qui a élaboré les textes. Ce sont des textes qui ont été portés par des parlementaires, ce sont des propositions de loi. La première proposition de loi et la seconde ont toutes été votées à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Notre ambition est que la proposition de loi actuelle soit aussi votée à l'unanimité. Nous avons à l'heure actuelle 4000 personnes qui étaient durablement privées d'emploi qui sont employées en CDI, puisque les EBE ne recrutent qu'en CDI. Evidemment, personne n'envisage que ces emplois disparaissent. C'est un levier fort, mais qui n'est pas suffisant pour que l'avenir soit assuré .

Echanges avec la salle

J'aimerais savoir un peu plus comment fonctionne le fonds d'expérimentation

Le fonds d'expérimentation, c'est une association dotée un conseil d'administration dont la composition est définie par la loi. Il comporte toutes les institutions qui sont concernées par le droit à l'emploi, les représentants des associations d'entrepreneurs, des syndicats de

salariés, des différentes administrations concernées, ... Le fonctionnement de ce conseil s'est construit petit à petit. Au début, nous avions un fonctionnement de conseil tout à fait classique, avec l'absentéisme qui caractérise souvent ces instances. Mais ce qu'il faut savoir c'est que l'habilitation des territoires passe par ce conseil puis est ensuite approuvé par le ministre. Le conseil a un pouvoir considérable : le ministre ne peut pas habiliter un territoire qui n'a pas été jugé comme « habilitable » par le conseil. L'association a donc un pouvoir tout à fait réel.

Évidemment pour habiliter les territoires, il fallait aller sur place pour voir évaluer l'engagement local et la maturité de la préparation et nous avons proposé aux personnes qui siègent au conseil de participer de ce travail d'habilitation. Et il y a eu vraiment maintenant une dynamique, la même dynamique que celle qui opère au niveau des comités locaux pour l'emploi. Les membres ne représentent plus leur institution, ils sont fidèles à leur institution, ils sont légitimes mais ils ne représentent plus leur institution, ils co-construisent le programme.

Quelle est la différence dans la co-construction entre un dispositif comme le dispositif local d'accompagnement (DLA) et Guid'Asso ?

Dans la culture d'animation, ce que nous percevons c'est qu'il y a quand même une forte culture de décision entre financeurs. Après, je dirais que nous n'avons pas du tout la même mécanique de projet, c'est-à-dire qu'une permanence Guid'Asso est très pluriforme, mais le DLA, c'est une mécanique qui s'applique partout. Il y a des instructions qui sont envoyées par l'animateur du DLA, et qui concernent tous les labellisés DLA. Nous ne sommes pas du tout dans ce fonctionnement. En termes de culture de construction, c'est très différent.

Il y a plusieurs choses. Les DLA, ça se construit sur les territoires, il y a des comités d'appui, des comités techniques, des comités d'engagement, où se retrouvent énormément de partenaires. Et c'est effectivement sur les territoires que ça se co-construit. C'est pas au niveau de l'État, parce qu'effectivement, la mécanique...

CO-CONSTRUIRE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : SITUATIONS EXCEPTIONNELLES OU NOUVELLE FAÇON DE FAIRE POLITIQUE PUBLIQUE ?

Animation Chloé Secher (Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire), Luciana Ribeiro (Réseau national des maisons d'associations)

Intervenants :

Bertrand Narjoux, chargé de mission ESS Saintes Grandes Rives l'Agglo (excusé)

Jean-Michel Morer, maire de Trilport, Association des petites villes de France

Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France

Annabelle Bretton, maire adjointe en charge de l'Education populaire, de la Jeunesse, de la vie associative et de la démocratie participative à Grenoble (excusée)

Luciana Ribeiro

La question posée est volontairement stimulante parce que est-ce qu'il s'agit-il encore de situations exceptionnelles liées à des initiatives ponctuelles et à des contextes particuliers ou bien assistons-nous à une transformation dans la façon de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques.

Comme souligné ce matin par Marie-Catherine Henry lors de la restitution des travaux, le projet ESCAPE montre quand même que les collectivités territoriales vont jouer un rôle central et souvent décisif dans ces dynamiques. Elles sont souvent les initiateurs de ces processus et ont la capacité de créer des espaces d'intermédiation entre les associations, sociétés civiles, et acteurs publics. Pour les associations, ces démarches de co-construction ne sont pas anodines non plus parce qu'elles sont à la fois une opportunité et un défi. Une opportunité parce qu'elles renforcent leur capacité à être reconnues comme des partenaires légitimes de l'action publique, mais aussi un défi parce que participer à la co-construction suppose aussi d'avoir des ressources, des compétences, du temps et de la légitimité pour dialoguer d'égal à égal. Il y a aussi, comme souligné ce matin, les enjeux démocratiques forts liés à la co-construction. Donc, co-construire n'est pas seulement ajuster des dispositifs techniques, mais aussi réinterroger la répartition du pouvoir. Donc, dans ce sens, la co-construction peut être aussi un outil de revitalisation de la démocratie.

Chloé Secher

D'autres éléments aussi évoqués ce matin : la co-construction, la plupart des réseaux parties prenantes de cette recherche participative l'ont arrimée au corps. Pour le RTES, c'était même un point revendiqué dès le départ, il y a 20 ans, au moment de la création du réseau. On l'a dit ça faisait parfois un peu ricaner au sein des conseils ou instances délibératives quand les élus convaincus l'évoquaient. Aujourd'hui, c'est une notion beaucoup plus répandue. Mais en même temps, toutes les dynamiques territoriales que nous avons observées dans le cadre de cette recherche participative nous montrent que, même si c'est une notion plus répandue, elle n'est pas sans poser encore un certain

nombre de défis, pour les collectifs des territoires, les pouvoirs publics impliqués et aussi pour les acteurs, les différentes parties prenantes, tant sur le plan culturel, juridique, mais aussi sur les postures et rôles de chacun. Pour discuter de tout cela nous avions invité quatre représentants de collectivités territoriales. La journée d'aujourd'hui et le mouvement de grève annoncé à entraîner quelques défections. Vous êtes donc deux avec nous, Cédric Szabo vous êtes directeur de l'Association des maires ruraux de France et Jean-Michel Morer, maire de Trilport, une commune de Seine-et-Marne, et également administrateur de l'Association des petites villes de France.

Jean-Michel Morer en tant que maire, quelle est votre expérience de la co-construction et quel est votre point de vue sur les enjeux auxquels la co-construction de l'action publique peut répondre ?

Jean-Michel Morer

Plantons le décor, je suis Maire de Trilport, ville périurbaine francilienne d'à peu près 5 300 habitants située en Seine et Marne en périphérie de Meaux. Comment avons-nous été amené à placer la co-construction au cœur de nos politiques de proximité ?

À la suite des violences urbaines de 2005, les services de l'Etat décident d'appliquer de manière volontariste la loi SRU voté en 2000 face aux conséquences de la ghettoïsation de quartiers de villes urbaines. Confrontés à ces directives, les petites villes comme Trilport, directement impactées par cette décision doivent impérativement se poser la question de leur développement et « s'outiller » pour maîtriser ce défi.

Si Trilport comptait alors 4% de logements sociaux, ce qui n'était pas négligeable, la commune n'avait pas développé de réel projet de développement urbain, ne disposait pas de services municipaux structurés, ni de foncier disponible ou de ressources financières permettant de répondre rapidement et facilement aux injonctions de l'état.

Débutant tout juste mon mandat, je me suis retrouvé dans l'impossibilité de répondre immédiatement à l'objectif fixé par l'état. Certains élus afin d'atteindre la mixité requise ont privilégié une réponse quantitative, construisant des logements sociaux en nombre (principalement en périphérie) afin d'atteindre rapidement les 20%, reproduisant involontairement de nouveaux espaces potentiels de ghettoïsation dans leur ville. Avec l'équipe municipale nous avons décidé d'agir différemment. Nous nous sommes posé la question du sens à donner au mode de développement urbain, comme aux mixités sociales

et générations que nous voulions déployer pour Trilport, tout en respectant l'objectif de la loi et en travaillant à la nécessaire montée en compétence des services de la ville.

Il nous a fallu tout construire, de A à Z : définition d'un projet de développement urbain, élaboration d'un ligne stratégique, recherche de partenaires, action foncière, montée en puissance des équipements et infrastructures de la ville ...

Confrontés aux nombreux défis posés par la loi SRU, nous avons opté pour la voie certainement la plus difficile, semée d'embûches, celle de reconstruire la ville sur la ville, ce qui en 2004 était peu banal. Trois volontés majeures ont guidé notre démarche :

- ✓ Préserver les espaces naturels et agricoles de la commune (près de 80% du territoire) ;
- ✓ Développer une ville courte distance à l'intensité urbaine assumée (suivant le modèle de « ville du quart d'heure »³) ;
- ✓ Déployer les mixités sociales et générations, non à l'échelle de la ville, mais de la maille plus fine du quartier, en privilégiant la dimension qualitative des projets urbains et en intégrant les différentes externalités liées au logement (stationnement, espaces publics, équipements publics...).

Pour agir, nous avons bâti et articulé notre projet de territoire autour de deux piliers : un écoquartier et un Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier devant être un vrai outil de développement stratégique et intégrer les contraintes du terrain en privilégiant une vision prospective du territoire, de ses dynamiques potentielles et solidarités à déployer.

Pour être schématique, tout élu local dans l'exercice de ces responsabilités se retrouve devant deux options :

- ✓ Limiter son action à la gestion du quotidien et à la conduite des nécessaires investissements à mener, ce qui n'est déjà pas si facile, mais accepter le déterminisme territorial ambiant dans lequel, notamment pour les territoires en déprise, les petites villes ou les villages, la destinée de la commune dépend d'autres acteurs ;
- ✓ Agir pour tenter de changer la donne, faire bouger les lignes en luttant contre toute forme d'assignation à résidence ou « d'aquabonisme ».

³ Moreno, C., Droit de cité, de la « ville monde » à la « ville du quart d'heure » / <https://blog-isige.minesparis.psl.eu/2025/06/02/la-ville-du-quart-dheure-panacee-des-modeles-urbains-face-au-changement-climatique/>

S'il veut réellement influer sur l'avenir de son territoire et assumer un rôle moteur dans son développement, il doit nécessairement à dépasser le seul périmètre de sa commune pour nouer différentes alliances, explorer de nouveaux concepts et s'ouvrir de nouvelles perspectives.

Seul, un élu de petite ville ne dispose pas des ressources logistiques, humaines ou financière lui permettant de répondre aux priorités du terrain, aux aléas, aux injonctions parfois contradictoires de l'Etat. Il lui faut anticiper, innover, hybrider, initier, tisser des partenariats, animer des politiques publiques transversales ce qui l'amène à explorer certains chemins de traverse, parfois disruptifs, mais surtout plus que tout co-construire.

Concernant les politiques publiques de proximité déployées, s'est posé rapidement le choix à faire entre « performance » ou « robustesse »⁴. Mieux vaut pour nos territoires fragilisés privilégier robustesse, résilience, moyen et long terme à la performance et au court terme. Un préalable qui nécessite de tenir compte des différentes contraintes (budgétaires, organisationnelles ou humaines) avant d'agir, postulat gravé depuis plus de 20 ans dans notre ADN.

Élément clé déterminant: mener un diagnostic territorial multidimensionnel en profondeur qui ne laisse pas de côté les signaux faibles, indicateurs de futures tendances de fond. Ce diagnostic ne peut s'élaborer que par la co-construction. Nous avons initié une telle démarche avec l'écoquartier de l'Ancre de lune, ce qui a permis à ce projet hors norme d'être réellement en résonnance avec le territoire. Ce pré requis s'impose à tout projet innovant, se voulant robuste, agile, prospectif et n'oubliant pas l'avenir. La co-construction initiée permettant d'aborder en transversalité des problématiques abordées jusque-là de manière séparés et distinctes relatives à la cohésion, l'environnement, les mixités qu'elles soient sociales, générationnelles ou fonctionnelles, les mobilités ...

Nous avons développé au fil des ans un projet urbain autonome et original, embarquant un panel diversifié d'acteurs, n'étant pas initialement destinés à travailler ensemble, initié des complémentarités pour certaines inédites voir insolites, mis en œuvre de nouvelles synergies autour d'une démarche enrichie des apports respectifs et d'une réelle valeur ajoutée, celle de l'intelligence collective.

Agir sur toutes les dimensions, dont celle des interrelations avec les autres acteurs institutionnels, associatifs, économiques locaux

⁴ Hamand , O., 2023, *Antidote au culte de la performance : La robustesse du vivant*, Paris, Gallimard

Échanger et bâtir avec les acteurs du territoire, habitants et partenaires de la collectivité amène à croiser et mêler différentes approches, visions et expertises. Encore faut-il intégrer les limites de chaque acteur et rendre les échanges les plus constructifs possible.

Vigilance cependant, co-construire avec des partenaires ne signifie pas pour autant faire l'impasse sur la nécessité de convaincre et rechercher activement les conditions d'acceptabilité des projets auprès de ceux qui peuvent être impactés, directement ou indirectement. Il est nécessaire pour cela de produire du commun, du partagé, de laisser au

débat du « grain à moudre » et d'initier plusieurs types de médiation.

Concernant la loi SRU, le choix de reconstruire la ville sur la ville en privilégiant une démarche à l'ambition qualitative marquée, a nécessité plus de temps, a rencontré des difficultés, des aléas, perturbant quelque peu nos interlocuteurs de l'Etat, certains se cantonnant à l'injonction, à un suivi type « tableur », batterie d'indicateurs et n'étant pas dans l'accompagnement ou la prise en compte des contraintes rencontrées sur le terrain. Au fil des ans et des labellisations successives obtenues, régionales et nationale, le processus de co-construction s'est étendu aux services déconcentrés de l'Etat, notamment avec la démarche écoquartier.

L'intelligence collective qui a prévalu toutes ces années a enrichi considérablement le projet d'écoquartier fédérant plus d'une quarantaine d'acteurs du territoire, partenaires, représentants des habitants. Cette co-construction explique l'originalité de ce projet urbain hors norme⁵, sa résilience dans le temps, la richesse et la diversité des approches initiées. Le nombre d'actions innovantes, qu'elles concernent la problématique du logement des jeunes ou des seniors, la petite enfance, l'essor d'une filière locale de matériaux bio sourcés (chanvre) boostée par ce projet urbain, la création d'une structure hybride dédiée aux usages numériques et au lien social souligne l'apport considérable de ce projet au territoire autour de ses trois piliers : l'urgence environnementale, l'exigence sociale, l'émergence d'une ville plus durable.

Deux valeurs ont également guidé la démarche collective, je les considère comme totalement complémentaires : l'humilité (partir des contraintes du terrain et toujours s'en souvenir pour définir des objectifs réalisables) et l'ambition (ne jamais s'interdire de rêver haut). Si l'ancre de lune, projet urbain plus qu'atypique pour une commune de notre taille

⁵ <https://j2morier.fr/document-cadre-du-referentiel-durable-septembre-2012/>

constitue désormais une référence, tant au niveau régional que national, il le doit avant tout au processus de co-construction initié depuis l'origine qui lui a permis d'être réellement multidimensionnel, transversal et global, de faire littéralement résonnance avec son territoire.

Chloé Secher

Dans le réseau de l'Association des maires ruraux de France quelle place, comment circule ce principe de co-construction et quels sont les enjeux qui y sont associés ?

Cédric Szabo

Merci de l'invitation, ça fait toujours du bien de se confronter à l'univers de la recherche quand on travaille dans une association d'élus. En plus, on sort de notre congrès. Nous avons embrassé beaucoup de matière, beaucoup d'idées, beaucoup de témoignages, Cela permet aussi sans doute d'enrichir ce que je vais pouvoir vous dire.

Notre réseau, c'est une fédération d'associations départementales de communes qualifiées de rurales depuis 2020 par une définition de l'INSEE qui, schématiquement, permet de dire qu'en France métropolitaine, il y a 91% des communes rurales, qui représentent 33% de la population et 88% du territoire ce qui permet d'avoir une grande diversité de perception de ces enjeux. Pour ouvrir quelques pistes de réflexion par rapport

à votre questionnement, le premier espace de co-construction c'est le conseil municipal, et dans l'essentiel de nos communes, vous pouvez vous retrouver avec des gens que vous n'avez pas choisi à co-construire un projet que vous n'avez pas défini ensemble. Ce qui n'est pas la moindre des difficultés. Je parle de la photo d'aujourd'hui.

La vie étant bien faite, il y a une loi qui vient d'être votée, publiée le 21 mai 2025, qui modifie l'organisation des élections municipales. C'est une petite révolution qui arrive en mars prochain pour 25 000 communes, donc cela va modifier 25 000 écosystèmes autour de la question de la co-construction. C'était notre mantra depuis une trentaine d'années qui a été renforcé par la question de la parité, mais historiquement, c'était d'abord la question d'une commune une liste. Il peut y en avoir plusieurs sur la ligne de départ, mais une liste élue et un projet associé à quelque chose, on veut faire quelque chose ensemble sur les six prochaines années. On n'est pas obligé de parler de tout, mais on peut donner

**Le premier espace
de co-construction
c'est le conseil
municipal, un
endroit où des gens
se retrouvent**

un certain nombre de pistes. C'était plus ou moins déjà fait de manière informelle quand il n'y avait pas forcément beaucoup de concurrence, mais là ça va être la loi. Ce qui permettra de pouvoir avoir davantage de cohérence. Pour l'électeur c'est une forme de lisibilité plus forte qui aura l'offre du marché sur la table avant l'élection.

Donc, le premier espace de co-construction, c'est le conseil municipal, avec diversité ou absence de diversité, avec des configurations très diverses rien que par la superficie. Nous travaillons beaucoup sur la question de l'alliance entre la superficie de la commune et sa population. Les élus ne gèrent pas que des habitants. On gère aussi des ressources, de l'espace et c'est un maître mot important. Sur la question de la gestion de la co-construction, comment on gère le bien commun qu'est l'eau, la forêt, ... Ce sont des aménités rurales qui nécessitent de travailler dans une dimension extraterritoriale.

Le deuxième écosystème, c'est l'écosystème associatif, la société civile, plus ou moins dynamique selon la population des villages. La collectivité communale en tant que telle n'a pas les ressources financières et surtout RH pour aller recruter des gens qui vont s'occuper de tout. Donc on a par nécessité beaucoup de sujets qui, et en ville s'appelle de la DSP, mais à la campagne ce sont des choses plus empiriques, plus pragmatiques sur l'accompagnement des populations, sur un certain nombre de sujets de la vie quotidienne.

Dans des communes où il y a assez peu d'habitants, 3, 4, 5, 600, il y a parfois un vivier de 15, 20 associations. Et avec ça, on fait des choses formidables parce qu'on co-construit réellement les réponses.

L'autre système de co-construction, c'est celui qui a été imposé par la loi sur l'organisation territoriale, avec les espaces de coopération intercommunaux, les syndicats, les EPCI, les regroupements pédagogiques, ... Ce que nous plaidons, c'est qu'il ne peut pas y avoir de modèle unique imposé de manière normative, c'est pourtant aujourd'hui ce qui se passe. Ce dont je peux témoigner c'est que sur cette mécanique de la co-construction à l'échelle des intercommunalités, ça foire trop souvent, alors qu'on pourrait faire des miracles.

Le Sénat avait fait un sondage, 86% des communes n'ont pas approuvé le périmètre intercommunal dans lequel elles sont amenées à travailler. Co-construire dans ces conditions-là, quand vous n'avez pas décidé de le faire, c'est assez compliqué. Ça, c'est un des éléments clés. Et puis après, si on focalise sur l'interco parce que c'est vraiment un sujet qui est très irritant pour notre écosystème, même si

On ne peut pas affecter un périmètre technique ou administratif, une compétence universelle à pouvoir s'occuper de tout de manière performante sur tous les sujets.

c'est très paradoxal parce que ça reste des écosystèmes extrêmement performants sur un certain nombre de dispositifs. On peut très bien faire très bien la gestion des déchets à 15 communes ou 35 communes, mais est-ce que ça va être le bon périmètre pour faire la mobilité? Pour faire du développement économique? Si on y ajoutez la dimension géopolitique, c'est-à-dire la hiérarchie entre les territoires, qui est là aussi un mécanisme très largement dépendant de l'influence de la caractéristique des élus, mais aussi des décisions extraterritoriales. Par exemple sur le développement économique, c'est l'histoire de notre développement de ces 50 dernières années, on mise tout sur le développement des métropoles. Qu'est-ce que vous faites comme co-construction, par exemple, sur le déplacement pendulaire d'habitants qui sont à 3, 4, 5 PCI de là où ils vont travailler ? Comment est-ce qu'on co-construit des choses comme ça ?

Quelques exemples de ce que nous co-construisons :

L'AMRF, c'est d'abord un tour de contrôle, pour observer toutes ces mécaniques-là, mais en décembre 2018, il se passait des actes violents aux Champs-Elysées, et nos élus regardaient la télé et avec les copains de l'APVF (les petites villes), on a dit manifestement, ils sont en train de perdre le contrôle. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Donc, on ouvre les mairies, des petits villages et des petites villes ... ça s'appelle les cahiers de doléances et de propositions, parce que les collectivités changent le quotidien des gens et donc il y a un impact. Un des paramètres, c'est la question de la proximité, le fameux « premier mètre de l'action publique » Quand on dit ouvrons les mairies, on appelle nos élus, nos adhérents à ouvrir les mairies pour dire venez exprimer votre colère, vous pouvez le faire sur les ronds-points si vous voulez ou ailleurs, mais écrivez-les. Et qu'est-ce qui ressort de nos sujets ?

Deux sujets, pas trois, sur la vie quotidienne des 33 millions d'habitants, c'est la mobilité et l'accès aux soins, et on change l'ADN de notre association, on fait un travail avec Unicité sur la mobilité en milieu rural, on vient qualifier grâce à un chercheur, Emmanuel Vigneron, à l'Université de Montpellier, la différenciation, les spécificités rurales sur la question de l'accès aux soins pour montrer qu'il y avait d'énormes disparités, notamment en termes de temps d'accès aux soins, de proportion de consommation d'actes médicaux ou, de manière plus dramatique encore, la question de l'espérance de vie.

Donc à partir de là, comment on peut sur ces sujets-là co-construire des choses qui sortent du cadre dans lequel nos collectivités sont imposées ? Pour la mobilité, on a une loi qui dit

« vous êtes trop cons pour vous en occuper », donc c'est les régions ou les intercos. Résultat, nos habitants n'ont pas de solution aujourd'hui de mobilité solidaire.

L'accès aux soins, ... tout miser sur l'hôpital qui est sans doute dans une situation très compliquée, mais c'est rien à côté de la médecine de ville, ou de campagne, dans les territoires ruraux.. Le cadre de la co-construction se fait dans un cadre de moindre densité

Comment est-ce qu'on vient co-construire des choses pour apporter des réponses. A la campagne, on est obligé d'innover et l'innovation passe par la co-construction avec la spécificité rurale.

comparé au territoire voisin. C'est ça qu'il faut qu'on interroge : comment pour répondre aux mêmes enjeux, apporter des réponses en matière de mobilité, de soins et plein d'autres choses, comment on les co-construit sachant qu'à côté, la ressource

peut être souvent captée par des territoires plus densément peuplés. Donc comment est-ce qu'on compense ce handicap supplémentaire dans la différenciation, dans l'ingénierie, où je trouve les gens qui vont m'aider.

Chloé Secher

Merci pour ces deux premières interventions. Je trouve ça intéressant de voir de voir que de suite, vous abordez déjà en tant que collectivité la question de la co-construction avec l'État ou avec les autres niveaux. de collectivité.

Jean-Michel Morer

Il est toujours bon de rappeler qu'un élu local est en première ligne 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Être maire d'une petite ville ou d'un village, c'est « retour au réel. » L'élu local se doit d'apporter des réponses efficaces et concrètes à ses concitoyens, sinon leur feedback est immédiat. Nous nous situons résolument dans la fabrique du « faire », devant assumer parfois le SAV de décisions prises par d'autres, à savoir l'Etat. Contrairement à beaucoup d'autres élus qui se cantonnent à la fabrique du « dire », le maire a une obligation de résultat pour ne pas contribuer au discrédit d'une parole politique de plus en plus démonétisée.

Les communes dans l'organisation du pays jouent un rôle essentiel qui ne dépend pas que de leur nombre d'habitants. Avec ses 5 300 habitants, Trilport constitue une toute petite ville d'Ile de France, alors qu'en province la donne serait différente.

Un maire de petite ville ou de village se doit d'être en position de challenger, rien ne lui est donné, la mantra clé qui guide son action est le plus souvent « Aide-toi le ciel t'aidera », ce qui se vérifie fréquemment dans ses rapports avec l'intercommunalité, surtout lorsque la ville centre est bien plus importante que les autres.

Je comprends les réserves exprimées par Cédric, il existe un vrai débat de fond sur le sujet. Est-il pertinent de réduire le narratif, le devenir, l'imaginaire ou la gouvernance d'une intercommunalité composée de plusieurs communes de taille différentes à la seule « ville centre augmentée » ? Je ne le pense pas.

Nos modes d'organisation se doivent d'intégrer la complexité du temps et la nécessité pour plus d'efficacité de privilégier la plus grande résilience en recherchant les convergences, créant des synergies, acquérant agilité et souplesse dans le pilotage des politiques publiques déployées à partir des spécificités et contraintes de chaque territoire et surtout de coconstruire avec chaque acteur concerné. Constat : le périmètre pertinent pour agir dans tous les domaines n'est pas toujours celui de l'intercommunalité.

Le modèle dominant d'un état centralisateur descendant en mode express des réponses uniques s'imposant à tous les territoires de la république a vécu. L'Etat doit adapter les réponses mises en œuvre à la réalité du terrain, ses contraintes et potentialités. Nos

communes confrontées en première ligne aux transitions qui transforment en profondeur notre société doivent trouver les moyens les plus adaptés pour y répondre concrètement, en innovant, expérimentant, nouant des alliances, partageant des solutions qui ne seront partiellement répliquables qu'à la condition d'oublier le copier-coller, de les contextualiser à partir d'un diagnostic

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) souligne cette inflexion tant elle rompt avec l'approche « descendante » des politiques d'aménagement pilotées par l'Etat à partir de Paris ou des préfectures de région et fait appel à une co-construction menée avec les collectivités sur une base contractuelle établie à partir d'un diagnostic territorial et un programme d'actions.

territorial localisé. Certaines initiatives récentes de l'Etat qui font suite au mouvement des gilets jaunes témoignent d'une prise de conscience de la situation et de la volonté d'initier une nouvelle étape de l'aménagement du territoire basée sur une co-construction qui part du terrain.

C'est la première fois que sont ciblés par des dispositifs spécifiques des territoires jusque-là oubliés et invisibles, notamment les Petites villes qu'elles soient rurales ou péri-

urbaines comme Trilport. Ces programmes visent non seulement à contribuer au financement d'équipements ou d'infrastructures, mais surtout à renforcer la résilience des territoires concernées qu'elle soit économique, sociale, environnementale grâce à une aide à l'ingénierie, un accompagnement spécifique et des démarches innovantes. Évolution notable nous passons à une logique de projet et non plus de guichet, qui part des acteurs locaux et privilégie une approche intégrée et transversale permettant d'agir sur différents champs d'actions (social, économique, écologique).

Les dispositifs comme « Petites villes de demain » (PWD) et « Action Cœur de Ville » (ACV) rompent avec la concentration des investissements sur les seules métropoles en ciblant des villes petites et moyennes afin de réduire les fractures territoriales, renforcer la résilience et l'attractivité de ces territoires fragilisés. Sont encouragés l'innovation, l'hybridation des solutions, le développement des circuits courts et de l'économie circulaire ou l'expérimentation de nouveaux formats. C'est ce qui a été fait à Trilport autour de la création d'un lieu partagé proposant sur un même site un espace de vie sociale, un espace de coworking et un fab lab. Dénominateur commun à toutes ces initiatives, la co-construction, leur mise en œuvre privilégiant une approche intégrée partant de la réalité locale et associant autour de comités de projets des acteurs du territoire : élus, entreprises, institutions, services de l'état, associations, habitants.

La création de la Banque des Territoires, au sein de la Caisse des Dépôts, s'inscrit dans la même logique d'appréhension de l'aménagement du territoire : partir du terrain et soutenir des territoires fragilisés (villes moyennes, petites villes, zones rurales, quartiers prioritaires). Outre l'accès à des financements, elle propose aux communes concernées un accompagnement sur mesure et une aide en ingénierie de projet très utile au concret.

Chloé Secher

Je voudrais que vous puissiez compléter sur quels sont les autres points d'appui pour ces processus de co-construction dans vos contextes spécifiques.

Jean-Michel Morer

Cela renvoie au fait que la structure communale en tant que telle ne dispose pas des obligations de résultats mais elle n'a absolument pas les moyens de le faire. On co-construit la politique de sécurité, on n'a pas de gendarmes, pas de policiers municipaux. Comment est-ce qu'on co-construit la politique de sécurité avec des écosystèmes qui se

raréfient ? C'est intéressant comme mécanisme. Je ne commente pas politiquement. Je m'intéresse à comment on passe d'un état A à un état B ... quand vous aviez des gens qui passaient plusieurs fois par semaine à des gens qui passent uniquement quand vous les appelez. A partir de là, ça oblige à la co-construction et les racines de la coopération intercommunale c'est le monde rural, c'est le mutualisme pour les autres écosystèmes, mais la généralisation de l'intercommunalité dans la loi de 2012-13, ... c'est les villes qui ne veulent pas mutualiser parce qu'elles sont assises sur des tas d'or et qu'il va falloir partager. Donc cette question de la couverture territoriale en termes de coopération, elle prend d'abord sa racine dans des écosystèmes où la rareté de la ressource humaine fait que ça oblige à faire ensemble. Dans ces écosystèmes-là, on parle moins de la question de la structure ou de l'entité que des personnes qui l'incarnent ... pour construire, il faut avoir envie de le faire et ça dépend beaucoup de la personnalité des élus. Il y a des écosystèmes qui sont plus vertueux dans cette logique territoriale, ce sont les PNR, les parcs où vous avez un peu d'ingénierie et qui viennent faire des politiques un peu transversales sur différentes thématiques, qui ne sont pas nécessairement des choses de la vie quotidienne, mais qui viennent raconter, qui viennent construire un récit de territoire, de projet qui est intéressant. Et là, on est typiquement dans le modèle inversé d'un certain nombre de projets de territoire qui vous sont imposés par l'État ... par exemple, les PAT, dans la dernière mécanique institutionnelle les CRTE, les contrats de réciprocité et de transition écologique. La manière dont ça s'est mis en œuvre, c'est la caricature de ce qu'il ne faut pas faire. Nos élus sont perdus parce qu'ils coopèrent déjà entre eux à deux à trois. Par exemple, sur la co-construction à la bonne maille à l'échelle, ce sont les regroupements pédagogiques intercommunaux. Le mot intercommunal n'est pas adossé au périmètre de l'EPCI, il est justement sur le fait de dire on a une école, il y a cinq villages dont les gamins vont dans une école qui est dans un village et donc c'est l'école du village elle n'est pas dans la commune mais dans celle d'à côté et là il y a des mécanismes de coopération et ça fait 10 ou 15 ans que la logique de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) c'est de réduire le nombre d'écoles et de regrouper. ... c'est le regroupement de regroupements et la mécanique de la carte scolaire. L'argument dans les territoires, c'est « il faut sauver le collège parce qu'il y a des collèges où il n'y a plus que 200 élèves, donc, il y a des locaux vides et pour combler les locaux vides, ... » là, c'est l'effet de la centralité, même relative. Donc, vous déshabiller Pierre pour habiller Paul, vous ne faites pas le bon

aménagement du territoire qui est dans notre histoire institutionnelle plutôt liée à la question de l'occupation du territoire dans sa diversité.

Cédric Szabo

Par ailleurs, je reviens sur cette question intercommunale, c'est qu'on pourrait, avec les mêmes outils, faire beaucoup mieux. Mais si on n'avait pas les mêmes qualifications, les mêmes contraintes, avec les mêmes outils, on pourrait faire des choses beaucoup plus vertueuses. Je pense à la question de la démocratie participative qui arrive de manière un peu conflictuelle avec les élus ... nous ce qu'on aimerait bien c'est que le fonctionnement de l'intercommunalité s'inspire aussi beaucoup de ça et respecte les élus qui composent le conseil communautaire qui a toujours été pour nous un espèce de totem et d'adversaire au sens symbolique du terme, ... quelque chose qui dépossède l'acteur de sa capacité à décider de sa destinée. Il y a présidents d'intercommunalités qui refusent d'appliquer les compétences que la loi leur confère, non pas par idéologie, mais c'est simplement que pragmatiquement, ils ne peuvent pas la mettre en œuvre.

Je ne romance pas la question locale mais je dis que c'est quelque chose qui est une obligation, mais qui a été très largement dévoyée. Dans notre réseau, depuis 10 ans, au lendemain de la loi NOTRe, on dit aux élus, à nos adhérents, ne restez pas seuls et reprenez la main dans votre interco. Il y a deux catégories d'élus dans mon réseau, ceux qui baissent la tête devant le préfet et le sénateur et le président d'interco, et ceux qui disent les choses en disant on est en rapport de force territorial, et comment est-ce qu'on construit, on a beau être à 40 bornes de l'interco, parfois à une heure et quart de temps d'accès au siège, on a des ressources qui sont nécessaires au fonctionnement économique de l'interco. Je ne sais pas si on co-construit, mais on fait un dialogue de manière un peu compétitive pour dire ne nous oubliez pas. C'est en fait ça le message derrière.

A l'AMRF il y a un sujet sur la question des biens de section communaux. C'est un sujet très technique ... à l'intérieur du périmètre communal, vous avez des biens qui sont des propriétés collectives privées et donc qui sont de l'infra-communal, alors que nous on nous parle toujours de l'intercommunal. On invite le maire à aller travailler au-delà du périmètre de sa commune, et là en fait on s'aperçoit qu'il y a des biens communs, un four à pain, un étang, ... des biens qui peuvent être intéressants pour reconstruire du commun, co-construire des solutions, une manière d'occuper, d'aménager. Ça c'est le premier point à l'intracommunal, et à l'extracommunal, c'est la question des relations ville-campagne.

On s'aperçoit qu'en fait l'habitant qu'on gère le matin parce qu'il dort chez nous et qui va bosser à ... Lyon, c'est la même personne et qu'elle a plein de besoins sociaux, sociétaux, ... A partir de là, qu'est-ce qu'on est capable d'organiser ensemble ?

La deuxième c'est de dire qu'on a besoin de cette interconnaissance, qui est une autre manière de faire société. L'intérêt qu'on peut voir dans cette mécanique-là, c'est de montrer un modèle et de l'inspirer. Cette question du dialogue urbain-rural à travers les grands espaces, ça commence à prendre sens et c'est une

**Comment est-ce que la collectivité publique peut être un vecteur d'interrelation entre les habitants des quartiers et les habitants des villages ?
Le fait de faire avec une association comme la nôtre, ça fait tomber les postures politiques.**

autre forme de co-construction intéressante parce qu'elle permet de s'affranchir des frontières administratives. Mais du coup, on est bien sur une co-construction entre collectivités, ne sont pas partie prenante de ces travaux des associations, des réseaux, d'acteurs.

C'est aussi la question de l'organisation de la continuité de l'action publique avec un passage de relais selon la strate ou selon la position. Typiquement, là, on peut construire avec des associations, avec les CIDF, avec les Solidarités Femmes, .., où nous, nos élus sont capables de dire, dans ce village, des gens qui étaient hors des écrans radars de ce type de politique-là, d'accompagnement, grâce aux maires, grâce aux élus, deviennent identifiés, sont remis dans une démarche de prise en charge. On ne demande pas à nos élus d'être spécialistes de ces professionnels-là, mais de les mettre en lien avec des personnes. On a des réseaux comme ça qui fonctionnent bien à l'échelle départementale, sur des politiques transversales, parce que tout le monde considère que c'est normal de s'en occuper.

Echanges avec la salle :

Je voulais juste amener un élément d'analyse, sur la co-construction prétexte. On parle d'un produit américain qui a été implanté en France au niveau numérique. et qui est maintenant l'outil de travail principal des DDT. Le souci de la co-construction telle qu'il est défini, et c'est aussi un des risques des figures théoriques, rhétoriques, c'est que globalement, on modélise la qualité de concertation et des projets avec des indicateurs qui sont très formalisés. Ce qui m'amène à parler de l'ANCT, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, ça pourrait être un formidable outil sur la co-construction. Il faut se méfier de cette culture de gros systèmes qui en fait étiolent la réflexion, la caricature parfois Quand on nous parle de co-construction, on est dans la caricature de ce qu'il ne faut pas faire, et la problématique de l'ANCT qui est née, comme la Banque des Territoires d'une action pour mettre en tension et en intelligence les territoires, faute de moyens c'est souvent pas de déclinaison sur les territoires parce que leur relais, c'est le préfet, avec tout ce que cela veut

dire. Je veux juste apporter cet éclairage parce que c'est quand même important d'évoquer le rôle de l'ANCT par rapport aux politiques publiques, c'est une agence qu'il faut défendre dans les débats sur la suppression des agences, elle accompagne toutes les politiques dynamiques qui font appel au territoire.

Il ne faut pas que la co-construction soit un slogan et il faut que les gens aient envie vraiment. Si je prends le cas de l'Etat je ne suis pas sûr qu'il ait envie de beaucoup co-construire alors que l'incarnation locale sont des gens formidables ... les sous-préfets, les DDT, ... qui sont dévoués à leur territoire, même s'ils en changent régulièrement. Mais ils n'ont absolument aucune envie de co-construire. Ils appliquent des circulaires, ils disent eux-mêmes qu'elles sont crétines, mais ils les appliquent. Avec ce paradoxe, un, est-ce que l'État a vraiment envie de construire ? Je n'en suis vraiment pas persuadé. Et deuxièmement, c'est un acte, c'est un vecteur pour le maire qui est absolument déboussolant parce qu'il est déconcertant au sens où il est complètement schizophrène. D'un côté, en ce moment, le mantra, c'est la transition écologique. Et puis vous n'avez plus de fonds verts. Alors c'est le culte de la réussite individuelle. Mais localement aussi, il faut balayer aussi devant la porte de tous les acteurs ..., les maires non plus n'ont pas nécessairement envie de co-construire, ou en tout cas, ils n'ont pas la même notion du projet de territoire. Ce qui ressort un peu de manière structurelle chez nos adhérents c'est cette volonté de faire, de transformer, de mettre en place des actions, ce qui nous manque, c'est la question de l'animation. C'est la question du surinvestissement de l'élu local pour compenser la carence d'investissement obligé de se dédoubler et donc il le fait mal par nécessité. Il fait un burn-out.

Je vais être très cash. Il y a une défiance de l'État par rapport aux faits communaux et aux territoires. C'est-à-dire que le maire, ce n'est pas la courroie de transmission des décisions de l'État. L'État voit à court terme, en fonction de l'élection à venir. Nous, on refuse d'être une courroie de transmission ... on a des laisses, l'incertitude financière, les normes. Après, on parle de l'État et pas des gouvernements. L'État, ils ont une formation cartésienne, alors qu'aujourd'hui, il faut être systémique. Ils ont une formation silotique, alors qu'aujourd'hui, les interrelations, ... Donc on a vraiment deux grosses problématiques : la politique nationale, et en parallèle, au niveau du politique on a trop d'élus parisiens.

DES DEMARCHEES IMPULSEES PAR LA SOCIETE CIVILE. DE L'INTERPELLATION A LA CO-CONSTRUCTION

Animation Jean-Baptiste Jobard (Collectif des associations citoyennes), Grégoire Pateau (Union fédérale d'intervention des structures culturelles)

Intervenants :

Alima El Bajnouni, doctorante laboratoire M.I.L, Université Paris Est Créteil. : La charte du relogement à Marseille

Pauline Scherer, association Vrac et Cocinas : La Caisse alimentaire commune à Montpellier

Somak Limphakdy, membre du collectif national pour une sécurité sociale de l'alimentation : La Mutuelle de l'alimentation à Strasbourg

Franck Mouget, coordinateur général de la SCIC Ohé du bateau à Tours (excusé)

Grégoire Pateau, chargé des dynamiques territoriales à l'Ufisc : Un état des lieux national des Schémas d'orientation arts et culture ; **Thierry Duval**, Réseau des musiques actuelles en Île-de-France (excusé)

Grégoire Pateau

Après avoir eu un partage émanant de représentants de réseaux de collectivités, l'idée était d'avoir des témoignages qui viennent raconter des démarches plutôt issues de la société civile et de voir comment est-ce que, dans certains cas, une logique d'interpellation autour d'une problématique a pu évoluer vers une dynamique de co-construction, plus ou moins aboutie, plus ou moins réussie. Nous avons eu quelques annulations mais sont avec nous Alima El-Bajnouni, qui vient parler de la charte du relogement à Marseille, Pauline Scherer et Somak Limphakdy qui respectivement parleront de la caisse alimentaire commune à Montpellier et du collectif de la mutuelle de l'alimentation à Strasbourg. Alima, peux-tu nous résituer dans un premier temps d'où est partie cette initiative de charte du relogement à Marseille et pour quelles raisons ? Et peut-être à quel moment et comment les pouvoirs publics ont été intégrés au processus ?

Alima El Bajnouni

En novembre 2018, deux immeubles de la rue d'Aubagne un quartier populaire de Marseille se sont effondrés, entraînant dans leur chute huit morts. Cet effondrement est arrivé trois ans après un rapport élaboré par M. Nicol et remis à la mairie de Marseille, qui était alors dirigée par l'équipe de Jean-Claude Gaudin. Ce rapport disait qu'il y avait à Marseille 40 000 logements potentiellement indignes mais il n'a pas été pris en compte par la municipalité d'alors. Et l'effondrement du 5 novembre 2018 est venu attiser

Il a été très difficile de structurer l'information, l'appui aux habitants, ... et, très rapidement, les habitants délogés se sont retrouvés entre eux pour s'entraider. Ils ont créé une assemblée des délogés pour pouvoir se passer l'information et rapidement des associations qui interviennent dans le domaine du logement ont commencé à structurer une aide.

la colère des habitants de Marseille. Parmi ces deux immeubles, l'un était en copropriété privée, mais il avait été mis en péril le péril avait finalement été levé et il y a eu un ordre de réintégration de cet immeuble, l'autre était propriété de la société d'économie mixte Marseille Habitat appartenant à la ville de Marseille. La responsabilité de la ville de Marseille a été pointée par les habitants qui ont manifesté dès le lendemain. Il y a eu 10 000 personnes c'était une marche blanche suivi plus tard d'une marche de la colère. Mais surtout, ce qui s'est passé, c'est que comme de nombreux immeubles étaient indignes, la mairie de Marseille, prise de panique a émis d'autres arrêtés de péril d'immeubles qui avaient été identifiés comme fragiles structurellement. Et il y a eu énormément de signalements d'habitants qui étaient inquiets. Plus d'une centaines d'immeubles ont été déclarés en péril et cela a eu pour conséquence des évacuations massives de personnes. Au départ, juste au lendemain des effondrements, 1 500 personnes ont été évacuées de leur immeuble du jour au lendemain et très rapidement, dans les 3 ou 4 mois qui ont suivi, ce chiffre est monté à 4 500-5 000 habitants. Ils se sont retrouvés délogés, dans des hôtels pour la plupart. Cela a été géré très difficilement parce que c'est un événement qui était un drame exceptionnel, qui demandait des moyens exceptionnels que la mairie n'avait pas. Les habitants ont notamment initié un guide de survie aidé d'avocats pour pouvoir transmettre des informations juridiques aux habitants qui en manquaient, il y a eu aussi des psychologues qui se sont joints à ces aides organisées par la société civile. Puis enfin, j'arrive au cœur de ce qui nous intéresse, les associations réunies ensemble, ont convergé et ont créé à cette occasion l'Interasso, qui regroupe plusieurs associations qui travaillent sur la question du logement et notamment de nouvelles associations qui se sont créées à l'occasion. Elles ont proposé d'abord de rédiger une charte du relogement pour garantir un certain nombre de droits aux personnes évacuées, notamment le droit au retour, et un certain nombre de droits sociaux, de tickets restaurants, ... Cette idée a émergé au sein de l'interasso, portée fortement par le Collectif du 5 novembre parce qu'à l'intérieur du collectif, il y avait une personne, Kevin Vacher, sociologue, qui avait travaillé à l'Agora de la Busserine, un centre social dans les quartiers nord de Marseille, sur une charte du relogement. Il préconisait de faire la même chose, mais à l'échelle de tout Marseille, pour tous ces habitants évacués du jour au lendemain, avec très peu de soutien structuré et de proposer cela à la mairie de Marseille. C'est comme ça qu'a émergé l'idée de la charte du relogement, qui a été élaborée initialement au sein de l'interasso.

Quand l'institution arrive-t-elle dans ces discussions, puisqu'au départ c'est discuté et élaboré au sein de la société civile ? Très rapidement quand même, l'État et la ville ont invité les associations à la table de discussion pour trouver ensemble des solutions. Il y avait une initiative d'une part de la préfecture, de l'État et de la ville de réunir les acteurs qui se mobilisaient à ce moment-là pour trouver ensemble des solutions pour les habitants délogés et à l'occasion de cette discussion qui arrive dès le mois de novembre, l'Interasso propose à la mairie la co-élaboration d'une charte et propose sa version. L'interasso avait déjà travaillé, et proposait une première base aux institutions pour construire cette charte du relogement.

Alors, comment c'est accueilli ? C'est accueilli déjà pour commencer ... c'est déjà bien. La proposition est étudiée au sein des institutions, la ville indique vouloir faire « une autre proposition respectant les cadres de la loi et la manière dont on doit rédiger une charte du relogement ». Voilà comment c'est accueilli. En fait, on part d'une initiative de la société civile et puis on a une contre-proposition.

Quand l'Interasso a reçu la proposition des juristes de la mairie, ce qui a été finalement identifié comme un besoin des institutions que le cadre normatif habituel soit respecté, elle prend acte. A partir de là, ce qui s'est passé, c'est que la structure juridique, la structure du document proposé par la mairie a été travaillée par l'Interasso, en gros, le squelette a été gardé, mais le contenu de la première proposition a été remplacé. Pourquoi

? Parce qu'il faut quand même préciser que l'Interasso, dans sa proposition de charte, n'est pas allée contre la loi, elle a intégré la loi, le droit commun, mais elle est allée au-delà. Peut-être un ou deux détails

A partir de ce va et vient, on est dans de la négociation, clairement, c'est le terme qui est employé aussi bien côté institutionnel que côté associatif, ce terme de négociation, même si, au final, le terme de co-construction va être plus utilisé par l'institution que par la société civile

qui illustrent bien la chose. On est vraiment dans de la négociation, dans des va-et-vient, et finalement, on aboutit aujourd'hui à un document. Il y a eu deux versions, une en 2019 et une en 2021, qui protège les propriétaires occupants, par exemple. Alors ça, c'est vraiment une nouveauté parce que cela n'était pas prévu dans le code de la construction et de l'habitation. Les chartes du relogement habituel, concernent les locataires, pas les propriétaires. Or, là, les propriétaires occupants (précaires) ont été intégrés. Il y a aussi

La ville revient vers les associations en leur disant « nos juristes nous disent que ce n'est pas possible de partir sur un document qui est initié par la société civile ».

une autre dimension, c'est l'extension de la charge de la preuve. C'est-à-dire que pour pouvoir bénéficier d'un relogement par la mairie, en l'occurrence, par l'institution, il faut prouver qu'on était bien habitant de ce logement. Or, on a parfois des locataires qui ont des difficultés, qui n'ont pas de bail, par exemple. Et là, on avait une liste au départ et une liste très restreinte de pièces pouvant faire preuve ; dans la charte, on est maintenant sur une liste très extensive, c'est-à-dire que tous moyens de preuve sont acceptés. Il y avait aussi une prise en charge psychologique et sociale qu'on ne trouve pas habituellement dans les chartes du relogement classique.

Grégoire Pateau

Et ça, c'est le fruit de cette capacité de négociation et de co-construction. Peut-être juste pour finir, quelle est l'analyse que tu as de la qualité, au sens propre du terme, de la relation entre les associations et la collectivité. Aujourd'hui où en est-on ?

Alima El Bajnouni

Alors je ne sais pas si c'est plus intéressant de parler de l'analyse que j'en ai ou de l'analyse des acteurs même puisque avec Marie-Catherine nous avons fait l'enquête, Marie-Catherine a interrogé plutôt les acteurs institutionnels et moi plutôt les acteurs associatifs. Et en fait si je peux résumer, c'est que finalement on arrive à une co-élaboration d'un document. Donc on peut parler, je pense, aujourd'hui de co-construction, même si c'est vrai que les acteurs institutionnels utilisent ce terme plus facilement que les acteurs associatifs, mais certains l'utilisent aussi. Mais cette co-construction est passée par des phases très douloureuses, de part et d'autre, si bien qu'on a eu des difficultés à avoir des acteurs de l'époque qui répondent à nos questions, parce que ça a été assez douloureux. Ça a tenu vraiment sur la volonté et l'engagement de personnes. C'est très personnel et c'est important de dire que pour mener ces négociations, ... il y avait des réunions toutes les deux semaines à peu près, après, une fois par mois, mais qui durraient jusqu'à 10 heures du soir, jusqu'à minuit, le week-end et ça avec des fonctionnaires aussi. Donc l'engagement était vraiment aussi bien du côté des personnes faisant partie des institutions que des associations. C'est un fait qui est très important. Il y a un contexte particulier qui a permis ça. Et le contexte, c'était aussi qu'il y avait cette élaboration, ce dialogue qui a été soutenu par l'État, il faut le dire. A l'époque, c'était Julien De Normandie qui était ministre du logement et il venait à Marseille plusieurs fois dans l'année pour soutenir ce dialogue.

Tous les médias et les projecteurs étaient focalisés là-dessus. Et en plus, il y avait les Gilets jaunes en même temps. Donc ce que je retiens, c'est que le contexte a permis aussi d'aboutir à un dialogue constructif, bien qu'il se soit passé dans la douleur, dans le rapport de force. Et en fait, la co-construction ou la co-production avec d'autres termes, en tout cas, passe par des états différents.

Grégoire Pateau

C'est intéressant de dire que co-construction ne veut pas dire forcément entente parfaite du début à la fin. En deux phrases, on est fin 2025 ?

Alima El Bajnouni

Ce qui est aussi intéressant, c'est que la deuxième version de la charte de 2021 a inclus un comité de suivi et une commission ad hoc. Je crois que c'était aussi intéressant de voir dans la définition de Laurent Fraisse de la co-construction qu'il intègre aussi l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation. La deuxième charte intègre un comité de suivi qui est composé d'acteurs institutionnels et d'acteurs associatifs. Il était

On n'est pas sur une dynamique linéaire, mais on peut être parfois dans la confrontation, parfois dans le rapport de force, parfois, ça peut être douloureux. Et puis, malgré tous ces « parfois », on arrive à une co-élaboration et à ce qu'on peut appeler la co-construction, puisque la charte a été réellement co-construite.

censé se réunir en 2022, 2023. En 2023, il n'y a pas eu de réunion, mais en 2024, ça reprend. La commission ad hoc, composée des mêmes acteurs, est là pour traiter des cas un peu exceptionnels. Côté associatif, il y a eu une surprise un peu déceptive, puisque ce que je n'ai pas dit, c'est que dans les signataires de la charte, il y a l'État, la ville, une dizaine d'associations, mais il n'y a pas la métropole qui a pourtant la compétence logement. Or, dans le comité de suivi, tous les acteurs sont présents (y compris Métropole). Et puis, les associations, dont une dont je fais partie, ont appris récemment que le marché du relogement a été scindée en deux. L'association qui s'occupe du relogement s'appelle Soliha. Elle a un contrat, un marché avec la ville. Mais la métropole vient de passer un second marché avec Soliha, cette fois, pas dans le cadre du péril et du relogement, mais dans le cadre de la rénovation urbaine. Dans ce cadre-là, la charte du relogement ne s'applique pas. Il y a 77 ménages qui étaient suivis par la ville jusqu'à présent, auxquels s'appliquait la charte du relogement dans le cadre de l'habitat indigne qui ont été

transférées au suivi par la métropole via ce nouveau marché avec la Soliha. Ce qui veut dire qu'il y a 77 ménages pour lesquels la charte du relogement, co-élaborée, ne s'applique plus.

Echanges avec la salle

Quel rôle de la Métropole ?

Elle n'a pas voulu signer mais elle a quand même financé la constitution d'un guichet, l'espace d'accueil des personnes évacuées. Donc, elle a, en quelque sorte, participé quand même à des actions d'appui aux délogés. Mais elle n'a jamais voulu signer, effectivement, la charte, ni la première, ni la seconde. Pourquoi ? On n'a jamais vraiment eu d'explication écrite, en tout cas. Les associations ont fait des courriers plusieurs fois, mais on n'a pas eu de retour.

Est-ce que les élus communaux ont aussi fait des courriers à l'agglomération ?

L'agglomération doit avoir la compétence PLU. Il n'y a pas eu d'intervention concertée pendant l'enquête publique de la part de l'Interasso, par rapport à cette question-là, en tout cas. Il y a des associations qui, individuellement, font des observations dans le cadre de l'enquête publique. Par exemple une des associations signataires, Un Centre-ville pour tous, qui fait un recours gracieux, puis contentieux contre la métropole parce qu'il n'y avait pas assez de logements sociaux. Il y a beaucoup d'habitats indignes parce qu'il manque des logements sociaux dans le centre-ville de Marseille. Dans les quartiers nord on dépasse les seuils de la loi SRU, mais dans le centre-ville, par exemple à Noailles, il y a 4% de logements sociaux. S'il y avait plus de logements sociaux, les personnes iraient moins vers l'habitat indigne. En tout cas il n'y a pas d'intervention concertée de l'Interasso au moment de l'enquête publique de la modification du PLU.

Il faut juste rappeler qu'à la première charte, la société civile qui était motrice était plutôt en opposition par rapport à l'exécutif qui était en place, qui était donc la mairie Gaudin. En 2020, il y a eu un changement d'exécutif. Et là, je ne vais pas m'avancer parce que je ne sais pas en réalité s'il y a réellement eu des changements. des courriers ou pas. Par contre, ce que je peux dire c'est qu'on avait relevé dans l'enquête, c'est que dans la première version de la charte, il y avait un article sur la co-construction et dans la deuxième version de la charte, il a disparu. Et je crois que personne ne s'en est aperçu.

Juste pour compléter : pendant l'enquête auprès des collectivités publiques je n'ai essuyé que des refus qui parfois relevaient vraiment de l'affect, parce que ça avait visiblement été extrêmement douloureux. Il y a seulement une personne de la Soliha qui a accepté de répondre et puis quelqu'un qui n'était plus en poste à la mairie. Eux, en effet, parlaient et assumaient complètement le fait que la démarche s'était inscrite dans une forme de une co-construction, même plutôt réussie.

Jean-Baptiste Jobard

Nous allons parler d'expériences relativement similaires, dans deux endroits différents, autour de la question de la démocratie alimentaire en commençant par Strasbourg sur cette monographie qui a été faite dans le cadre d'ESCAPE, et qui pose plein de questions. La première ce sera d'où est partie l'initiative, de la société civile, on le sait, mais de quelle partie de la société civile, comment ça s'est construit ?

Somak Limphakdy

Pour vous parler de ce qui se passe en Alsace, il me faut d'abord vous parler du collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation. Dès 2017, plusieurs organisation d'envergure nationale se rencontrent autour des questions liées à l'alimentation. Ce sont des acteurs issus des mondes agricoles ou agronomes comme La Confédération Paysanne, les Ami-e-s de la Confédération Paysanne, l'Atelier Paysan, les CIVAM ou ISF-Agrista, mais ce sont aussi des acteurs qui proposent des alternatives pour rendre l'alimentation accessible financièrement et géographiquement comme le réseau VRAC France ou le MIRAMAP. Parmi les organisations historiques du collectif nous pouvons également citer le collectif Démocralim ou Réseau Salariat. Après deux ans de rencontres et d'échanges, ils posent en 2019 ce qui fonde leur alliance : leur socle commun. Ce socle commun s'articule autour de deux grandes parties : le diagnostic partagé et la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation.

Le diagnostic est très simple : toutes ces organisations tentent d'adresser à leur niveau une réponse aux systèmes alimentaires tels qu'ils existent de manière majoritaire aujourd'hui. Mais ces réponses sont insuffisantes face aux enjeux macro-économiques, structurels et systémiques des systèmes alimentaires. Ces enjeux sont double, à la fois sociaux et environnementaux. De là est pensée une réponse qui se veut macro-économique, structurelle et systémique, sociale et se saisissant des défis environnementaux. Il s'agit de la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation. Cette proposition s'inspire fortement de ce qui est déjà là, dans nos quotidiens et pour veiller à étendre les conquis sociaux en prenant en compte un droit fondamental : le droit à l'alimentation. En 2020, en tant philosophe du droit, je travaillais déjà sur ces questions d'alimentation mais depuis les risques de rupture d'approvisionnement dans les métropoles en m'appuyant sur le DICRIM, c'est-à-dire le document d'information communale sur les risques majeurs. Et donc sur l'obligation légale à la fois des maires et

des préfets à penser à un plan de sauvegarde, ce qui n'était pas le cas chez nous, à Strasbourg. Après la première phase de pandémie, lors du forum des associations Eloi Navarro, aujourd'hui délégué général de notre association, vient à ma rencontre suite aux conseils de personnes à qui il avait déjà parlé du projet de Sécurité sociale de l'alimentation. Il était présent à ce forum car il travaillait alors pour l'association Alsace Alter Energies qui traite de la nécessaire sobriété énergétique et comment y parvenir pour les ménages et en tant que structure de conseil pour les collectivités territoriales. Il me présente le projet de Sécurité sociale de l'alimentation dans les grandes lignes puis, je lui ai dit « chiche, allons-y ». J'étais déjà très engagée bénévolement pour le développement de projets de l'économie sociale et solidaire. J'avais accompagné de nombreuses démarches autour de politiques et projets de réemploi, de réparation, ...de l'alimentation, de lutte contre le gaspillage ou de la prévention des déchets tout cela avec des perspectives biorégionales.... Avec nos deux profils, très différents mais complémentaires nous avons entrepris de rencontrer les acteurs du territoire, qui pour nombre d'entre eux sont aujourd'hui des partenaires et même les co-signataires d'un Accord de Consortium pour la création de la Mutuelle de l'alimentation en Alsace. En janvier 2022 se tiennent les premières rencontres du réseau des dynamiques locales. Comme je vous expliquais plus tôt, après la publication du site internet du collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, de nombreuses associations ou collectifs locaux se saisissent de la proposition. Pendant un peu plus d'un an, ces initiatives se rencontrent en ligne grâce à l'animation d'une coordinatrice de réseau. Ces rencontres en janvier 2022, se déroulent à Orléans. Très vite, en mai 2022, est créée l'association pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace. Nous sommes une vingtaine de personnes physiques et morales lors de l'Assemblée générale constitutive. Mais avant même la création de notre association, nous avions rencontré les élus et les agents de la ville et de la métropole de Strasbourg et cette réunion a été déterminante pour la suite. Nous étions cinq personnes, toutes futures cofondatrices de l'association. En face de nous, il n'y avait pas loin d'une douzaine d'élus et d'agents, fait assez exceptionnel quand même de pouvoir mobiliser autant de personnes pour une association en cours de création. Nous présentons le projet de Sécurité sociale de l'alimentation., qui reste très neuf au double sens de novateur et innovant, et un élu nous dit après la présentation « en fait, votre projet, il est super, mais j'y crois pas. ». C'est alors qu'un autre élu prend la parole et répond « si tu n'y crois pas,

c'est que tu n'es pas à ta place. Les élus sont là pour rêver un horizon et le rendre possible, pas pour les empêcher ». Cette parole a été décisive pour la suite de notre projet.

Encore un point rapide, notre projet dès le départ se veut alsacien. Si nous sommes fortement implantés à Strasbourg, nous avons également développé des partenariats avec l'agglomération de Mulhouse ainsi que dans le Pays du Sundgau, un territoire rural en sud de l'Alsace plutôt en appui du Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR (le pôle d'équilibre territorial et rural).

Pour compléter, j'aimerais préciser l'objet associatif central de notre association. C'est celui de porter un plaidoyer en faveur d'un droit à l'alimentation. Le premier volet opérationnel est le prototypage de la mutuelle de l'alimentation, il s'adosse à un deuxième volet opérationnel, qui est l'animation, la coordination d'un programme de recherche-action contributive pour définir comment la citoyenneté alimentaire peut se saisir d'elle-même et avoir un impact en termes de résilience alimentaire territorial. Donc, tout ça, c'est co-construit avec le soutien et l'accompagnement de nombreux partenaires. C'est pourquoi dès le départ, nous avons formalisé un accord de consortium comportant avec quatre collèges d'acteurs : le premier avec les collectivités territoriales, l'État, le second avec les mangeuses et mangeurs, en tant que personnes physiques ou morales, le troisième avec les acteurs économiques, du secteur privé, allant du centre social à des syndicats agricoles ou à la chambre d'agriculture, le quatrième avec des universités et des laboratoires de recherche.

Pour nous, l'État a été un vrai soutien au départ. La DRAF – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts a été très facilitante. A l'origine, la ville de Strasbourg n'avait pas le désir de co-construire avec l'association. Elle se plaçait plutôt en tant que facilitatrice, avec la mise à dispositions de locaux ou la mise en lien, mais ne souhaitait pas s'impliquer dans les questionnements opérationnels, juridiques ou techniques de la Mutuelle de l'alimentation. Cela a un petit peu changé cet été suite à une réunion d'étape.

Ce que nous souhaitons porter au sein de l'association est la démonstration qu'une mutuelle de l'alimentation peut être un espace de dialogue territorial et comptable pour piloter la transition des systèmes alimentaires. Pour le dire autrement, c'est comment à partir de la Mutuelle de l'alimentation, tous les acteurs peuvent penser, approcher les

C'est lors d'un échange informel que les choses se sont éclaircies quand l'élu en charge de l'alimentation, a compris que nous souhaitions non pas un soutien technique, administratif mais porter ensemble un plaidoyer en faveur d'un droit à l'alimentation.

systèmes alimentaires comme notre commun. Ce qui induit de construire les conditions de ces communs de l'alimentation. Nous sommes très au clair là-dessus, et a priori, sur le papier, personne n'est contre. Mais quand on en a discuté avec la ville, alors que nous étions partis dès l'année dernière avec l'idée de construire une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), ce qui peut être un outil support à cette co-construction,, nous avions eu une réponse du type : oui sur le principe d'une CPO, mais nous vous financerons une fois que vous aurez déjà réalisé votre projet et son bilan... Je vais caricaturer mais c'est comme si l'on nous disait : « nous vous financerons non pas pour la réalisation de votre projet mais une fois qu'il sera réalisé ! ».Ce qui a changé la donne, c'est que les financements de la ville ouvraient à d'autres financements, comme ceux de la Banque des Territoire et à des fonds européens. Il faut donc comprendre que 20 000 euros de la ville et de la métropole de Strasbourg, ouvrent jusqu'à 150 000 euros de financement public pour le territoire et qui sera au bénéfice des habitantes et des habitants. C'est cet aspect financier « gigogne » qui a repositionné la ville concernant le financement de notre projet dans le quartier de Koenigshoffen.

C'est donc dans un espace en dehors d'un temps de réunion qui a permis de clarifier cela. Sur ce point, nous avons le soutien plein et entier de la ville de Strasbourg.

Pour le second volet opérationnel de la recherche-action contributive, la co-construction avec l'Université de Strasbourg a été facilité grâce à des dispositifs déjà existants comme la communauté Développement Durable d'OPUS et le Labo Citoyen dont la thématique phare est « agriculture, alimentation, santé et eau ». Tout le processus d'incubation est co-construit à la fois avec l'association, les chercheurs qui sont associés à la démarche et surtout depuis quelques semaines avec les expérimentatrices de la caisse alimentaire de Koenigshoffen.

Pour Mulhouse, nous avons pu mener à bien une courte expérimentation dans le quartier de Bourtzwiller au printemps dernier. La co-construction n'a pas été possible faute de moyens humains du côté de la Collectivité européenne d'Alsace (l'équivalent de notre département). En effet, la chargée de mission avait quitté son poste et le temps de recrutement ne nous a pas permis sur les 10 mois où durait l'expérimentation de co-construire. Pour le Pays du Sundgau, les financements étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire très réduits, nous sommes surtout présents pour co-animer des réunions de travail et pour diffuser l'idée de Sécurité sociale de l'alimentation en pratiquant des formes de

délibération issues de l'éducation populaire et aspirant à la démocratie alimentaire. Ceci est encore très balbutiant. Mais nous nous organisons.

Jean-Baptiste Jobard

Même question, pour Montpellier : c'est une initiative de la société civile. Comment est-ce que les pouvoirs publics rejoignent cette démarche et de quelle manière rejoignent-ils cette démarche en fonction de la façon dont les habitants sont mobilisés et dont la collectivité publique s'en aperçoit ?

Pauline Scherer

Un mini-historique : je suis sociologue intervenante, je travaille en recherche-action sur ces enjeux d'inégalité sociale en matière d'alimentation depuis 2015 à peu près. Nous avions mené avec le LERIS, un laboratoire associatif, deux programmes de recherche-action sur ces questions avec le Secours populaire, le Secours catholique en Occitanie. L'expérimentation de caisse alimentaire commune, c'est un peu la convergence entre deux histoires, une histoire locale d'initiatives déjà existantes. Les alternatives autour de l'alimentation existent depuis longtemps, et la période de confinement de Covid a mis en lumière cette question de l'alimentation, avec ces fameuses files d'attente à l'aide alimentaire, l'inflation qui est arrivée ensuite sur les produits alimentaires. Cette question de la précarité est remontée à la surface et il y a eu à ce moment-là ce qu'on a appelé le plan de relance qui avait un volet précarité alimentaire assez important. C'était complètement inédit en termes de financement puisque jusque-là, c'était vraiment un sujet un peu souterrain qui était très mal financé. A ce moment-là, il y a un collectif national d'associations, Réseau Cocagne, Réseau Vrac, Réseau Civam, Secours Catholique et UGS, qui essayent de se positionner dans le champ des acteurs associatifs, en contrepoint de l'aide alimentaire classique telle qu'elle fonctionne, pour revendiquer ce droit à l'alimentation, et qui plus est un droit à l'alimentation de qualité, plus durable. Nous montons un programme d'expérimentation nationale, Territoire à vivres, qui se déploie sur 4 territoires dont Montpellier. Opportunité de financement, nous avons un peu d'argent pour payer l'équivalent d'un temps plein pendant 2 ans pour lancer une expérimentation à l'échelle locale, qui au départ n'est pas une expérimentation sécurité sociale de l'alimentation, qui est vraiment sur cette question de l'accès à l'alimentation de qualité et de la démocratie alimentaire, la place des habitants et des habitantes dans cette

réappropriation de la question alimentaire, et notamment des plus précaires. Et il y a cette idée politique de sécurité sociale de l'alimentation dont on commence à entendre parler pas mal. Nous travaillons déjà avec Dominique Paturel, elle fait partie du collectif national, cela inspire les échanges. Une petite expérimentation a déjà démarré sur un marché de quartier populaire avec des systèmes de bons pour acheter aux producteurs. Donc ça se base vraiment sur toute une dynamique déjà là et ce projet politique un peu fort, un peu enthousiasmant qui renoue avec l'histoire de la sécu, avec cette dimension très politique de la démocratie, inspirant pour les acteurs qui sont déjà là et qui voient bien les limites de leurs actions pour arriver à joindre tous ces enjeux bien compliqués autour de l'alimentation.

A cette faveur nous créons un collectif d'associations assez nombreuses, plus de 25 structures, la recherche est là aussi dès le départ et commence à s'imaginer une expérience, une expérimentation qui sera la caisse alimentaire commune. Ce qui est intéressant de noter, c'est qu'à ce moment-là, le collectif d'associations va chercher la ville et la métropole pour participer à la réflexion et leur permettre d'y contribuer. Cela va

**Il n'y a pas de demande de financement
à ce moment-là mais une envie
d'avancer collectivement sur cette
question et de prendre toutes les
compétences, toutes les connaissances
qu'il peut y avoir sur le sujet.**

beaucoup influer sur la suite des événements. Une nouvelle équipe municipale vient d'arriver, ils sont à fond pour faire des choses, pour essayer de transformer les systèmes alimentaires, ... c'est beaucoup d'histoires de personnes

dans toutes nos affaires. Donc on a un collectif d'associations relativement fort, assez structuré, avec une envie de coopérer, il y a cette idée de SSA qui excite un petit peu tout le monde. Il y a un côté très projet politique qui réveille les associations, les épiceries solidaires, les AMAP, les supermarchés coopératifs, épiceries associatives, ..., qui voient un peu les limites de leur action. Assez vite, ce collectif d'associations va se combiner avec un gros travail de mobilisation des habitants et des habitantes, un gros travail de terrain dans les quartiers sur la base d'actions d'éducation populaire, pique-nique, atelier cuisine, projections de films, rencontres, apéros, ... de là va émerger un collectif d'habitants qui vient compléter la dynamique et qui va devenir le comité citoyen de l'alimentation. C'était le 1er octobre 2022. Il se réunit une fois par mois depuis trois ans sur des temps relativement longs d'échanges, de délibérations et de prises de décisions collectives quant au fonctionnement de cette caisse. C'est un budget qui est abondé par plusieurs sources

de financement, des cotisations des participants selon le fameux principe « chacun cotise en fonction de ses moyens » et complété par des subventions. Quelque chose de très simple qui se base sur le projet politique de la SSA, c'est-à-dire l'idée l'universalité, le financement par cotisation et conventionnement démocratique. Ce qui est au cœur de tout ça, c'est comment on fait de l'alimentation uu sujet de démocratie ... ça intéresse les citoyens et les citoyennes, la société civile et les associations, les pouvoirs publics, qui sont eux aussi acteurs en théorie de la démocratie.

On avait 47 foyers qui participaient à l'expérimentation. Aujourd'hui, il y en a plus de 400. parce qu'on est rentré dans un programme de la Banque des Territoires. Ça a été un gros changement pour nous depuis cette année et le budget a un peu évolué au fil du temps. Mais en tout cas, on a toujours gardé cette proportion d'au moins la moitié du budget financé par les cotisations et l'autre moitié par des subventions dans le cadre du projet

Ce budget est complètement géré par un comité citoyen, environ 60 habitants, habitantes issues de milieux très différents, dont la moitié sont des personnes concernées par la précarité, qui décident de comment il est utilisé pour faire des achats alimentaires.

d'expérimentation, qui est aussi une recherche-action puisqu'on a une dizaine de chercheurs, chercheuses engagées dans cette recherche avec toute une dimension d'intervention dans le processus. On est à peu près à 1 million de budget par an. Au départ, c'était beaucoup plus modeste. Ce comité citoyen, accompagné par les associations qui

ont animé ce processus, a pu générer un certain nombre d'institutions ... la création d'une monnaie alimentaire, d'un processus de conventionnement de l'alimentation, comment on définit ce qu'est une alimentation de qualité, par quel biais, ... donc beaucoup de recours à l'éducation populaire, le croisement des savoirs, savoirs d'expérience, savoirs d'experts. Aujourd'hui, c'est une cinquantaine de points de vente conventionnés sur le territoire de la métropole avec des producteurs en direct sur des marchés, des magasins, des boutiques, des épiceries de quartier, ..., où les participants peuvent aller dépenser leur monnaie alimentaire. On peut cotiser et on reçoit des monas, la monnaie alimentaire, à dépenser dans le circuit conventionné par le comité citoyen. Aujourd'hui, on a un peu bougé : le montant de monas mensuel est corrélé à la composition familiale.

Nous avons produit un [rapport](#) qui montre les différents effets observés sur plusieurs thématiques. Le rôle des collectivités a évolué au fil du temps. Au départ, elles ont été partenaires, un peu co-élaboratrices, participantes mais au cœur du montage de

l'expérimentation. Encore aujourd'hui je pense que ce sont vraiment les associations et les habitants qui sont maîtres du processus et de la suite des choses. Ensuite les collectivités sont devenus financeurs puisqu'il a été voté une subvention à la caisse alimentaire commune de la ville et de la métropole. Elles ont apporté un soutien matériel non négligeable à travers des prêts de salles, des facilitations pour que l'expérimentation ait bien lieu. Nous avons construit avec elles des interactions politiques sur le fond. Il y a eu plusieurs rencontres des comités citoyens avec les élus, des échanges sur les politiques alimentaires et autres qui sont en place ; et puis une écoute de la part de ces élus qui sont venus plusieurs fois assister à des séances, à des échanges, à des débats.

Ce que nous avons constaté c'est qu'il y a eu un processus d'apprentissage pour eux, peut-être pas tant sur les questions alimentaires que sur la question de la participation.

Deux élues ont témoigné de ce qu'elles ont appris à travers la caisse était qu'il était urgent d'attendre, d'observer, d'écouter, de patienter et de ne pas vouloir forcément tout de suite mettre

en œuvre des choses mais de laisser émerger les choses. On voit que ça articule différents modes démocratiques. Pour le comité citoyen on peut presque parler de démocratie directe c'est à dire qu'il apprend ensemble, il délibère, il décide et il met en application ce qu'il a décidé ; le cycle de décision lui appartient. Et puis peut-être un début de démocratie d'interpellation à travers ces interactions qui sont encore en cours et à mon avis qui vont encore donner d'autres choses par la suite concernant les politiques publiques.

Suite à cette première phase d'expérimentation, nous avons candidaté à un AMI de la Banque des Territoires qui s'appelle démonstrateur de la transition alimentaire et agricole et nous avons été lauréats. C'est un consortium dans lequel on trouve les associations, les acteurs économiques, par exemple, conventionnés par la Caisse, je pense à Biocoop, les collectivités et la recherche. Pour obtenir cet AMI, nous avons dû travailler tous ensemble sur un plan d'action sur 5 ans qui nous a permis d'obtenir un budget que nous n'aurions jamais obtenu sans les uns ou les autres. C'est la nécessité d'être ensemble pour répondre à cet AMI qui nous a permis d'obtenir un budget extrêmement conséquent de 10 millions d'euros sur 5 ans.

Je ne sais pas si on peut parler de co-construction, mais en tout cas, étape par étape, quelque chose est en train de se construire et de s'organiser pour le territoire. Sur la caisse, clairement, les collectivités restent en observation et elles interviennent quand on les invite. Par contre, ça a valu un autre processus qui est peut-être un peu plus conjoint

autour de la création de maisons d'alimentation solidaires. On est plutôt sur des lieux de vie type tiers-lieu autour de l'alimentation, qui avaient été portés par la société civile au départ, puisque c'est un collectif d'habitants dans un quartier qui a fait émerger ce premier exemple de maison d'alimentation aujourd'hui repris par la ville, qui veut créer un réseau de maisons d'alimentation.

On parlait ce matin des liens entre recherche et action participative et co-construction de l'action publique, dans le cadre de ce programme Terrasol, la Banque des Territoires, nous avons pu défendre la création d'un laboratoire de recherche participative qui est en train de se construire, de se mettre en place, qui est une émergence intéressante qui a pu voir le jour grâce à toute cette combinaison.

Jean-Baptiste Jobard

Si on résume, on pourrait dire qu'en très peu de temps,, il y a eu une expérimentation qui a des effets concrets sur le territoire pour des centaines de gens, qu'il y a des expérimentations qui se déclinent, monnaie locale alimentaire, maison de l'alimentation solidaire, laboratoire de recherche, qu'il y a de l'argent. Est-ce qu'il y a encore des motifs d'inquiétude pour vous ?

Pauline Scherrer

On se pose pas mal de questions sur qu'est-ce qu'on fait de ça maintenant ? Nous qui sommes responsables, qui avons amorcé toute cette dynamique et créé de l'espoir aussi. Nous avons été très médiatisés, beaucoup regardés, enfin par ceux qui s'intéressent à ce genre de choses, ne nous emballons pas non plus ! Donc comment on se positionne aujourd'hui entre être une expérimentation sociale, politique, scientifique et se référer à une grande idée politique qui est celle de la SSA, qui nous porte, nous inspire, parce qu'elle nous permet de renouer avec les principes fondamentaux de la sécu. Politiquement, c'est stimulant dans une époque où on désespère. Une des questions que nous nous posons, c'est : finalement, est-ce qu'on ne doit pas aujourd'hui sortir de cette posture d'expérimentation qui cherche à démontrer quelque chose à petite échelle et qui attendrait des décisions politiques fortes, ou un rapport de force tellement puissant, parce qu'il y a plein d'expérimentations qui se développent partout, mais on n'y est pas encore. Pour faire advenir une sécu de l'alimentation, est-ce qu'on doit travailler plutôt aujourd'hui sur un modèle territorial ? Le risque serait de créer des caisses communes

aux côtés de ce qui existe par ailleurs, c'est-à-dire des épiceries sociales et solidaires, de l'aide alimentaire basée sur la redistribution des invendus et un système alimentaire tellement injuste. Ou est-ce qu'on tend à une transformation un peu plus profonde, un peu plus radicale de toute cette organisation de l'alimentation ? Et ce n'est pas nous tout seuls à Montpellier qui allons le faire. Donc se posent la question de nos alliances avec les autres expérimentations, les autres collectifs, la question de nos relations avec les politiques publiques. Localement ça dialogue, nationalement, ça ne dialogue pas du tout. On a parlé fonds d'expérimentation ce matin. Donc bien sûr, on regarde Territoires zéro chômeur, comment ils ont fait. Il y a une loi qui n'a pas eu le temps d'être discutée à l'Assemblée, loi d'expérimentation de la Sécurité sociale d'alimentation. Pourquoi ne pas créer un fonds

Est-ce qu'on peut, à partir de cette caisse alimentaire commune, imaginer un service public nouvelle génération, un service public géré de manière démocratique par les habitants et les habitantes, et en même temps qui ait cette portée universelle, large, d'ouverture ?

d'expérimentation nationale ? Parce qu'il y a plein d'expérimentations qui se sont lancées, la Gironde, l'Alsace, Lyon, Nantes, Dieu-le-fit, Toulouse, ... mais on voit qu'elles vont s'arrêter, faute de moyens.

On prend toutes les bonnes idées. Je dirais que ce n'est pas tant une inquiétude pour ce qu'on

peut faire à Montpellier. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir des moyens pour poursuivre tous ces travaux. Mais politiquement parlant, comment on situe cette expérimentation ? Quelles alliances on doit faire ? Est-ce qu'on doit aller vers plus d'institutionnalisation avec tout ce que ça comporte de risques ?

Jean-Baptiste Jobard

Nous allons parler des schémas d'orientation dans le domaine culturel cette fois-ci. Ce sont des schémas d'orientation qui sont déjà anciens, plus anciens que les expériences dont nous venons de parler. Par exemple, le schéma d'orientation dans les lieux de musique actuelle, , c'est une circulaire de 2010, mais c'est le produit d'années de travail et d'émergence. Finalement, la question c'est, est-ce qu'avec une dizaine d'années de pratiques, de développement de ces schémas d'orientation qui se déclinent maintenant dans d'autres disciplines artistiques, cette culture de la coopération, le savoir-faire de cette coopération a réussi à se développer chez les acteurs associatifs, mais aussi chez les acteurs publics. Pour recontextualiser d'un mot. On parle d'un secteur où les politiques culturelles se sont construites sur une logique de labellisation. avec l'idée que la

décentralisation culturelle, c'était de soutenir des lieux, et que ces lieux allaient rayonner. La réalité est plus complexe que ça. Il y a toute une biodiversité d'acteurs et les schémas d'orientation, ce sont des acteurs qui s'auto-organisent pour dire, à côté de la scène nationale, à côté du centre chorégraphique national, on existe aussi. Et ce « on », c'est beaucoup une initiative associative, solidaire dans le domaine culturel.

Grégoire Pateau

Je crois que la question principale est-ce que ça a essaimé ? Est-ce que ça a réussi de mieux en mieux et notamment du côté des pouvoirs publics? J'ai envie de répondre bof ... mais ça avance en fait. Ces schémas d'orientation sont précurseurs d'intentions aux yeux de beaucoup de personnes depuis 3-4 ans alors qu'en fait, les contenus et la base du travail sont déjà là depuis plus de 15 ans.

Je voulais rebondir sur ce qui est dit tout à l'heure au sujet de l'expérimentation. Cette tendance à l'expérimentation comme excuse pour nous cantonner à un secteur marginal et pas si important que ça au regard de comment fonctionne le monde. J'ai l'impression que chaque année, on repart dans des expérimentations, on va chercher des sous dans des appels à projets de plus en plus contraints pour être dans de l'expérimentation et qu'en fait, l'essaimage, la capitalisation, la consolidation, n'arrive jamais. Sans doute qu'il y a des blocages de personnes, de « on », de systèmes, d'habitude. A l'époque de la sortie des Solima (Schémas d'orientation des lieux de musiques actuelles, dispositif élaboré dans le cadre du groupe de travail des lieux de musiques actuelles, porté par le ministère de la culture, en lien avec la Fée du rock devenue la FEDELIMA), il y avait effectivement un contre-pied sans doute porté par des gens qui avaient une vision d'avance, à savoir qu'il y a eu toute une bataille pour labelliser les lieux de musique actuelle, musique populaire, au même titre que sont labellisés des lieux dans le théâtre ou dans la danse et que c'est bien parce que labelliser permet d'acquérir des moyens. Cela signifie qu'il y a une certaine reconnaissance d'une forme de culture, mais cela peut figer les choses, les coincer, faire qu'on concentre les moyens. Je m'étais fait piéger à l'époque, parce que je disais, schéma d'orientation de lieu musique actuelle ça ne veut rien dire, ce ne sont pas les lieux les plus importants, on est en train de faire valoir une forme de centralisme qui n'est pas suffisant. Mais en fait, dès le départ, cette méthode était pensée pas du tout dans une logique pyramidale et centralisée autour d'un lieu structurant sur un territoire, mais pour dire, c'est bien gentil d'avoir un label et d'avoir donné des moyens à des lieux qui peuvent

effectivement aider à développer une pratique professionnelle, amateur, musicale sur le territoire, mais en fait... l'écosystème, ... là on parle des musiques actuelles mais on pourra ensuite parler d'autres secteurs culturels, composés d'une multiplicité d'acteurs associatifs de natures très diverses. Et en fait ce qui serait intéressant c'est de penser des méthodes de travail où on met tout le monde ensemble, pour réfléchir à une manière d'articuler les actions et d'essayer de générer des formes de coopération sur un territoire entre différentes entités, du lieu un peu riche et labellisé à la plus petite association qui organise des concerts dans des caves ... et tant qu'à faire, et à le travailler en lien avec le ministère, autant essayer de faire en sorte que ces espaces de travail ne soient pas en vase clos, mais qu'ils soient des espaces dans lesquels sont intégrés aussi les différents échelons de collectivité pour essayer d'y intégrer une pensée et une réflexion autour des politiques publiques en direction de cette discipline.

Donc les Solimas sont nés de cette intention, avec des conditions de mise en œuvre qui ont été précisées de manière assez pointue. Il y a d'abord, un processus d'état des lieux, d'identification des acteurs pour concerner le plus de gens possible. Il y a des intentions de démarches ascendantes qui ne vont pas partir d'idées de ce qui est bien pour les gens quand on est élu et qu'on est en charge d'une politique publique, mais d'une volonté d'aller regarder, écouter, discuter avec les acteurs, les premiers concernés, des logiques de bienveillance, de respect. Ce sont les principes de ces Solima. qui ont pour objectif de favoriser la création, la diversité des œuvres, la diversité des initiatives, dans le respect des droits culturels et d'essayer de produire une forme de développement territorial cohérent et équitable d'un secteur. Il y a eu des essais, des tentatives, à des échelles régionales, des échelles de bassins de vie plus petits, des échelles de départements. On en a recensé 35 entre 2006 et 2022. Tous ne sont pas allé aussi loin les uns que les autres, tous n'ont pas été aussi rassembleurs les uns que les autres, n'ont pas bénéficié des mêmes moyens financiers des pouvoirs publics, puisque certains pouvaient bénéficier de 5 000 euros sur une année, d'autres de plus de 30 000 euros de postes pourvus. Mais ces méthodes ont eu le mérite d'exister, de faire des petits, puisque ça part des musiques actuelles, mais depuis, il y a eu des tentatives d'essaimage de ces schémas dans d'autres secteurs culturels, les arts visuels, les arts de la marionnette, les arts du cirque, ...

On est sur le temps long pour produire de la concertation avec une égalité de la parole, la prise en compte de la parole de chacun avec une exhaustivité la plus importante possible.

Les effets bénéfiques constatés sur tous les Solimas : meilleure identification des acteurs d'un territoire, bonne connaissance du territoire, des phénomènes d'interconnaissance, de structuration territoriale, de mise en réseau, ou de création de réseau, mise en place de coopération, de nouveaux dispositifs d'action, de mise en commun de moyens de mutualisation.

L'étude indique des effets positifs pour 80 à 100% des Solima, par contre, les effets sont plus modérés en termes de renforcement, d'adaptation des aides publiques et des politiques publiques. La limite observée, c'est surtout que ces intentions d'horizontalité et de dialogue non hiérarchisées ont peut-être été incarnées, en réalité ... il ne faut pas se

leurrer cela restait quand même un vœu pieux. Les temporalités étaient souvent très courtes et souvent ce sont des one-shots, alors qu'un schéma d'orientation devrait être une dynamique pérenne et cyclique avec une phase de diagnostic, une phase de conception de réponse, une phase de mise en œuvre des réponses, une phase d'évaluation des réponses et on repart sur un cycle et en général ça a été plutôt des processus plus ou moins ponctuels de 1, 2, 3 ans (sauf dans la Creuse) et les problématiques de fond sont rarement mises en chantier.

Nous défendons l'idée que les projets culturels de territoire devrait être pensée sur la base de la méthodologie de travail des schémas d'orientation des musiques actuelles ce qui n'est pas forcément toujours le cas. Dans ESCAPE il y eu une étude de cas sur un Solima et une autre sur une intention de projet culturel de territoire porté par une collectivité. On voit de plus en plus des tentatives visant à penser un projet de territoire pour la culture de manière un peu cohérente et qui dépasse les simples enjeux de création, de diffusion mais qui intègre d'autres composantes comme l'éducation artistique et culturelle, la médiation, qui aborde la question de la culture dans une optique plus large. On pourrait tout à fait s'imaginer qu'aujourd'hui, penser un projet culturel de territoire avec une appréhension la culture au sens large, pourrait finalement être confondu avec un projet territorial alimentaire, par exemple. Nous sommes dans l'idée qu'il faut fondre les deux intentions. On se rend compte que les schémas d'orientation ont aussi leur limite : ils ont eu des approches très disciplinaires, ce qui fait de moins en moins sens et aujourd'hui, il faudrait plutôt avoir des approches de schémas d'orientation art et culture au sens large, à des échelles de bassins de vie.

Pour terminer, ces processus de co-construction, avec des belles intentions, doivent s'appuyer aussi sur des compétences, des logiques d'animation et c'est souvent là que manquent les moyens et c'est peut-être là qu'il y a une forme d'impensé ou de mal pensé. C'est-à-dire que l'expertise c'est mettre en musique la somme des ressources. C'est très important d'avoir cette posture et de se dire qu'éventuellement, si on a besoin

Nous avons tendance à défendre une vision un peu spécifique de l'ingénierie culturelle souvent pensée comme une question d'experts ... il y aurait des personnes extrêmement compétentes pouvant débarquer sur un territoire puis accompagner les acteurs et leur dire comment faire les choses ... nous parlons d'ingénierie culturelle partagée, animée et à mettre en synergie avec l'ensemble des ressources d'un territoire et l'ensemble des ressources dont disposent les acteurs.

de personnes formées, c'est plutôt sur des logiques de capacité d'animation et de mise en synergie plutôt que d'expertise très descendante.

Jean-Baptiste Jobard

Avant de passer la parole à la salle, vous voulez-vous réagir sur ce dernier point qui paraît effectivement important ? C'est-à-dire qu'on voit bien que, d'une part, les démarches de co-construction, ce n'est pas la culture dominante mais qu'il y a quand même une volonté de co-construire, ça ne veut pas dire que ça ne marche parce que c'est compliqué, il faut la méthode, ... Ce qui est intéressant avec les Solima, c'est que cette exigence de méthode a été travaillée notamment par les acteurs dans le Vademecum des Solima. La question c'est peut-être où en sommes-nous de la documentation, de la méthode nécessaire pour réussir les démarches de co-construction, méthode qui justement viserait à éviter le piège de l'ingénierie d'experts et qui permettrait d'avancer plus sereinement quand on parle de perspectives de projets culturels de territoire, de projets alimentaires de territoire ? Peut-être demain, un projet de logement digne sur un territoire. Est-ce que vous avez commencé à vous y mettre ou est-ce que tout reste à faire ?

Somak Limphakdy

J'ai un élément de réponse qui est un peu un pas de côté. C'est l'exemple très spécifique de ce commun de la santé qu'est le régime local Alsace-Moselle, qui n'est pas en dehors du régime général. Il est inscrit dans le Code de la sécurité sociale et c'est un héritage historique, parce que si la sécu en France a 80 ans, en Alsace, elle a 125 ans. La spécificité de sa gouvernance n'a que 30 ans, parce qu'en 1945, au moment où le régime général se

met en place, il y a des va-et-vient, mais dans les années 90, pour rétablir comment fonctionne le régime local, il faut que ça passe par une loi qui doit être votée à l'Assemblée nationale. Entre le moment où on constate des choses et des choses à rectifier il y a 2 ans qui passent. Très vite, au bout de 3 ou 4 ans, ça fait la démonstration que ça ne fonctionne pas.

Ce sont deux tiers des personnes vivant en Alsace qui cotisent à ce régime local qui est un régime complémentaire à la sécurité sociale, ça leur permet d'être à la fois les contributeurs et les bénéficiaires. Mais aujourd'hui, ils sont aussi les gestionnaires. Le régime local peut prélever entre 0,5 à 2,4 % du salaire brut, il y a 30 ans, le taux de cotisation sur les salaires était de 1,7 %, aujourd'hui il est à 1,4 %.

En fait ce qui n'a pas été détruit nous paraît comme étant normal. alors que c'est le fruit de haute lutte, c'est quelque chose qui est mis au travail et c'est totalement invisible. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une révolution copernicienne, à bas bruit, dans ces tout petits signaux faibles, ces petites expérimentations, et ce qui est intéressant c'est justement qu'elle touche tout un tas de secteurs et qu'aujourd'hui ils ne communiquent pas non plus entre eux.

Jean-Baptiste Jobard

On a parlé de droit et à travers la SSA, on parle de protection sociale et écologique, je pense que ces perspectives d'acquisition de nouveaux droits et de nouvelles protections sociales, embarquent pas mal de monde. Et on a besoin de ces visées politiques, de nommer les choses de manière très claire. De cette façon on a du monde avec nous ce qui fait que derrière, on peut sortir de l'ingénierie d'experts et embarquer un peu plus largement.

Grégoire Pateau

Je me rends compte qu'autour de la table on a des représentations de trois droits fondamentaux qui sont le droit au logement, les droits culturels et le droit à l'alimentation.

Echanges avec la salle

Ce que je vais dire s'appuie sur l'expérience que j'ai uniquement dans le domaine de l'éducation culturelle, qui est quand même pas un petit domaine. Il a été dit que les expérimentations prenaient beaucoup de place et qu'il y avait peu d'espace pour les consolidations, je suis d'accord sur la deuxième partie, mais pas d'accord sur la première.

C'est-à-dire qu'il n'y a pas assez d'expérimentation, et ce qui manque surtout, c'est de l'interconnexion entre les expérimentations.

La deuxième remarque, c'est quand on entend l'alimentation, le logement et la culture, ... j'ai entendu la place du citoyen là, mais je n'ai pas entendu la place du citoyen dans la culture. Encore plus quand on parle des droits culturels, parce qu'on ne dit jamais la fin de la phrase, c'est le droit culturel de la personne, c'est remettre la personne au cœur du processus. La personne, on l'oublie beaucoup dans les processus culturels et ça me pose problème parce qu'il y a une captation de la parole et du pouvoir qui se fait par les acteurs. Et on affiche les droits culturels, mais on a beaucoup de mal à les mettre en œuvre en réalité et à faire une vraie place aux citoyens.

Grégoire Pateau

C'est quoi l'image du succès dans 5 ans ? Est-ce qu'on utilise assez de pratiques d'élaboration stratégique, crantées avec des solidarités inter-expériences, parce que si on reste dans nos expérimentations locales, on continuera de faire ce qu'on fait depuis 30 ans, c'est-à-dire être exemplaire ? J'autocritique volontiers le secteur qui a subi une forme d'institution et de sur-professionnalisation, de technicisation de son approche des questions. C'est pour ça que la question des droits culturels, c'est un travail au long court, qu'on a peine à faire valoir. Mais quand je parle des expérimentations, je parle de l'ensemble des initiatives citoyennes culturelles. Nous nous parlons d'initiatives citoyennes, culturelles et c'est là où j'inclus les citoyens. Je pense que, par contre, on a une mauvaise visibilité, une mauvaise conscience de à quel point il y a un nombre incalculable de citoyens qui sont dans une forme de pratique culturelle qui est complètement invisibilisée. C'est là qu'il y a un travail de visibilisation et de meilleure compréhension de ce qu'est le secteur culturel dans son ensemble.

Pauline Scherer

Je n'ai pas la réponse. Je pense que c'est notre sujet du moment, on en est là, en fait, exactement. Ce sont des questions qu'on se pose très fortement à Montpellier sur le rôle qu'on a pris, sans forcément le vouloir, avec cette visibilité et cette amplitude qu'on a pu avoir grâce à la Banque des territoires. Quelle est notre stratégie ? Quelle est notre vision ? Comment on veut peser un peu dans ce processus ? On a l'enjeu d'approfondir ce qu'on fait déjà, parce qu'on n'est pas du tout arrivé à un modèle applicable ou à mettre en œuvre. On en est très. Il faut parler de la lutte des classes dans l'alimentation. Donc, on parle du citoyen, mais en fait, de qui on parle ? En ce moment, on s'interroge beaucoup sur la dimension populaire. C'est quoi une alimentation durable populaire qui ne se passe pas que chez Biocoop et dans les magasins bio ? Donc, approfondir ce qu'on fait, aller un peu plus loin. On tente un modèle de solidarité plus démocratique. Je pense qu'on n'est pas arrivé au bout. Il faut quand même qu'on continue d'expérimenter.

Deuxièmement, ce que vous avez évoqué, la question du mouvement social. Est-ce qu'on est devant un mouvement social ou pas autour de la SSA ? Comment on fait alliance les uns avec les autres ? Comment on se renforce les uns les autres ? On s'enrichit. Déjà, on se rencontre, on se connaît. Et c'est qui le « on » une fois de plus ? Est-ce que c'est les initiateurs des projets ou est-ce que c'est les habitants qui s'impliquent et qui sont dans les caisses ? Il y a des choses qui ont été faites déjà avec une dynamique inter-caisse, qui a rassemblé plus de 100 personnes impliquées, mais ça ne suffit pas. Et après, il y a nos relations avec les politiques publiques. On voit qu'au niveau local, il y a des alliances qui sont possibles avec un certain nombre d'élus, plutôt côté gauche de la force, ... il y en a qui

s'en emparent un peu dans les partis. On a vu apparaître des choses pour les municipales ou même sur des partis plus nationaux. Est-ce que c'est une bonne chose ? On peut se poser la question ? Et puis, est-ce que ça inspire plus largement les politiques publiques ? Est-ce que peut-être, avant d'avoir la SSA, on peut avoir des politiques publiques qui prennent plus en compte cette question du droit, cette question de la participation, de l'autodétermination des personnes ? Pour l'instant, on n'y est pas.

Somak Limphakdy

En Alsace, d'ici cinq ans, nous aurons nos premiers résultats de recherche-action contributive. Nous commençons par une approche sensible, une cartographie sensible, à partir des savoirs expérientiels et les paysages alimentaires vécus par les personnes. Mais on se saisit aussi de champs disciplinaires qu'on n'a pas dans d'autres expérimentations, dont des philosophies comptables. La cartographie sensible permettra d'embrayer avec des méthodes comptables nouvelles dont la comptabilité C.A.R.E.. Nous réfléchissons aux manières de rendre compte que nous prenons soin des capitaux sociaux et environnementaux. On réfléchit avec quelques économistes théoriciens de la monnaie pour penser à des établissements publics d'investissement public pour la transition sociale et environnementale des systèmes alimentaires. Ce sont tous les travailleurs des systèmes alimentaires qui sont en souffrance pas seulement les agriculteurs. Personne n'est aujourd'hui en capacité de chiffrer ce qu'il faudrait investir pour la transition sociale et environnementale des systèmes alimentaires.. Il nous faut être lucides, nous n'avons pas les moyens de renverser la table, mais peut-être de l'aménager de telle sorte à avoir des espaces de respiration, de réflexion et d'action. Quand est créée la sécurité sociale de la santé, tout en solvabilisant la patientèle, sont aussi mis sous sécurité sociale les modes de production des soins, c'est-à-dire les hôpitaux, former les médecins, produire des médicaments, organiser la recherche médicale.... Donc c'est important de penser les deux en même temps. Nous souhaitons faire la démonstration que le modèle économique tient et qu'il est préserveur d'autres capitaux que les capitaux financiers seuls. Ainsi la Mutuelle de l'alimentation a vocation à disparaître avec la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation au-delà du territoire alsacien.

En fait, il faut qu'on accepte ensemble dans les phases de coopération que nous allons échouer. Échouer non pas au sens de l'échec, mais échouer au sens de la navigation. Entre l'endroit où on a prévu d'arriver et où on arrive, il y a forcément un écart. Et cet écart, ça n'est pas une anomalie, ça n'est pas une erreur, c'est la vie elle-même.... de dire mais en fait on a prévu quelque chose et puis on a fait autre chose, mais c'est quand même ça qu'on voulait, ... ça c'est pas simple à assumer à l'intérieur même de la manière dont on écrit nos dossiers, nos réponses d'appels à projets.

Cela engage un mouvement qui peut être une réponse. Il y a aussi les travaux sur comment on passe à une critique possibiliste, parce qu'on se fait un peu bouffer par l'approche critique radicale, qui vient toujours écrabouiller nos expérimentations. En termes d'espace de réflexion collective, comment on arrive à aller un peu plus loin sur ces pistes-là ? Qu'est-ce que ça voudrait dire concrètement ? Comment on pourrait le penser ? Pour moi, ça reste un grand point d'interrogation. La question, c'est que j'ai l'impression qu'on attend que l'État reconnaîsse la valeur de quelque chose et le porte. Mais ça, ça n'arrivera jamais, on est bien d'accord.

Jean-Louis Laville

La reconnaissance, ce n'est jamais quelque chose qui est attribué, c'est une lutte. C'est à la fois ces formes d'auto-organisation qui permettent de l'estime de soi, du respect de soi, qui permettent de la coopération et à ce moment-là qui peuvent faire avancer du droit.

Pour Alessandro Pignocchi la visée, c'est de construire des sortes de territoires autonomes qui cohabiteraient avec l'État. L'État est là, de toute façon, il va y rester, mais il faut qu'on arrive à construire des formes d'autonomie qui coexistent.

Est-ce qu'il faut envisager un établissement public pour ça, alors qu'on a la famille de l'économie sociale et solidaire qui se présente dans l'histoire ?

UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Animation Jean-Louis Laville- Marie-Catherine Henry

Intervenants :

Espagne : Joan Subirats, Instituto de Gobierno y Políticas Públicas (IGOP) - Université autonome de Barcelone, ancien ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche : L'expérience de Barcelone

Brésil :

Jeova Torres, Université du Cariri : Des politiques co-construites : persistance et résistance de l'économie solidaire sous la mandature Bolsonaro – Une trajectoire au long cours ; **Waleria Menezes Alencar**, Université du Cariri : Une formation co-construite

Portugal : Rogerio Roque Amaro, University Institute of Lisbon (Iscte) : diverses expériences en Macaronésie (excusé)

Avec les regards de :

Pierre Dardot, philosophe, Université de Paris-Nanterre, co-auteur avec Christian Laval de *Instituer les mondes* - La Découverte, 2025 : L'expérience des communs et la transformation des institutions publiques

Arnaud Bontemps, conseiller référendaire à la Cour des comptes, fondateur de Nos services publics

Jean-Louis Laville

Pour rappel, la discussion que nous avons fait suite à un programme de recherche organisé par un consortium coordonné par Marie-Catherine Henry, qui en a présenté les

caractéristiques. L'idée, était d'avoir une réflexion commune sur un certain nombre d'expériences, neuf études de cas approfondies ont été faites sur des expériences de co-construction de l'action publique locale dans des territoires à la fois urbains et ruraux et c'est le principal matériau de notre réflexion commune. Nous avons essayé d'ajouter depuis hier une perspective historique qui peut aussi fournir certains éléments et aujourd'hui nous allons compléter par une perspective internationale puisque, ce qui peut être retenu d'hier, c'est que nous sommes dans un contexte avec une tradition étatiste, et je pense qu'on ne peut pas confondre l'action publique et l'étatisme. Nous allons voir comment, à travers trois expériences, cela peut nous aider à avancer dans notre réflexion ici. La première va être présentée par Joan Subirats, de l'Université Autonome de Barcelone, qui a aussi été élu à la municipalité de Barcelone pendant deux mandats, et qui a été également ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en Espagne. Puis nous aurons une intervention de Pierre Dardot, qui va à la fois nous parler de son approche générale et en même temps de la Casa Comune, une expérience brésilienne. Nous cheminerons donc petit à petit vers le Brésil, en complétant l'intervention de Pierre par celles de Waléria Mendezes et de Jeova Torres, tous deux de l'université du Cariri au nord-est du Brésil. Nous verrons comment la politique d'économie solidaire du Brésil depuis le premier gouvernement Lula fait l'objet ou non d'une co-construction, comment est-ce qu'elle a pu résister au bolsonarisme et où nous en sommes aujourd'hui. Nous évoquerons l'action de formation co-construite que nous menons pour les acteurs de l'économie solidaire au Brésil en coordination avec l'université du Cariri. Puis Arnaud Bontemps réagira à l'ensemble de ces propos et nous l'interrogerons sur ce que l'on peut imaginer à partir des éléments de co-construction qui sont mis en exergue depuis deux jours concernant une nouvelle figure du service public qui puisse bénéficier des apports du commun, de l'économie solidaire dans une conception d'un service public plus ouvert aux usagers citoyens.

Joan Subirats

D'abord, merci d'excuser mon français qui n'est pas très bon. Je suis très proche de l'expérience de Barcelona en Comù de 2015 à 2023. C'est un moment très spécial parce qu'en 2015 après les Indignados, Barcelona en Comù n'existe pas en tant que parti et en une année on est passé de zéro à la mairie dans une ville comme Barcelone qui n'est pas

petite. Cinq idées utilisées en 2014 jusqu'aux élections de mai 2015, pour créer une dynamique de mouvement et les conditions du changement :

- ✓ Construire les mouvements en travaillant ensemble pour des objectifs spécifiques plutôt que autour d'idées abstraites.
- ✓ Repenser les manières d'écouter, de parler, d'interagir avec la communauté.
- ✓ Nous parlons de féminisation de la politique parce que c'est la proximité, l'idée de lien, de soins, qui est centrale dans ce processus.
- ✓ La communication descendante de bas en haut, dedans/dehors, hors ligne.
- ✓ Participer en tant que verbe versus participation en tant que nom.

Une autre idée : le municipalisme. Podemos a fait exactement le contraire dans le cas de l'Espagne. Ils ont décidé de faire une candidature pour l'Europe et de faire tous les processus du haut vers le bas. Dans notre cas, nous avons choisi de mettre l'accent sur le municipalisme, sur l'idée de proximité comme une expression de la capacité à construire des réponses et à donner une protection en se référant à Polanyi.

L'idée de localisme, l'idée de la ville comme « champ de bataille », l'idée que les villes sont les plus globales. Si on prend trois maires de divers coins du monde, en cinq minutes ils parlent de la même chose. Et si on prend trois chefs d'État, ils ont beaucoup de problèmes pour avoir si c'est du presidentialisme, du parlementarisme, la république, la monarchie. Les logiques des communs, espaces d'autonomie sociale et de coproduction avec l'État local. Barcelone a une très longue tradition de coopératives, une tradition anarchiste.

Pour changer l'agenda des politiques publiques municipales, priorité aux principaux besoins des citoyens, c'est l'idée que le municipalisme est difficile à faire parce que les compétences sont très petites. En espagnol, on dit « donde acaban mis competencias, empiezan mis inconvenencias ». Ce qui veut dire qu'on peut faire des politiques même là où on n'a pas de compétences. On peut faire exactement la même chose que s'il y a des compétences et on peut créer des conditions pour travailler sur ce sujets.

Le mouvement de Barcelone en Comù, s'est constitué autour de Ada Colau contre toutes les crises hypothécaires, mais en même temps, il y avait des leaders aussi dans le mouvement de l'eau, des logements, de l'éducation, de la santé, ... On a coordonné divers mouvements qui existaient avant ... l'idée des réseaux de villes, la mémoire historique, maximiser les ressources institutionnelles clés à disposition du gouvernement local,

construire des alliances politiques, faire pression sur les niveaux supérieurs du gouvernement et surtout continuer la construction de nouveaux sujets politiques à plus grande échelle.

Les changements opérationnels :

- ✓ Des assemblées dans les quartiers en présence de la maire pour discuter des limites de l'action institutionnelle. L'idée de participation et coproduction.
- ✓ La logique de comment on fait les normes de Barcelona en Comù. On a décidé cette norme. Il y avait aussi l'idée que nous défendons une idée de public non institutionnel qui est plus résilient que le public institutionnel. C'est aussi une des idées centrales.
- ✓ L'idée de gestion citoyenne des infrastructures publiques, avec de nouvelles clauses de procédure des marchés publics.
- ✓ La cession des terrains publics pour les coopératives d'habitation. L'idée des communs urbains, l'idée des recours aux ressources, équipements, le terrain urbain, les fêtes, l'infrastructure urbaine, l'idée de communauté, l'idée de gouvernance, comment nous étions capables de faire la relation entre ces trois éléments.
- ✓ Il y a des publics communautaires, un privé communautaire. On a changé les chartes municipales de Barcelone pour dire que les entités à but non locatif, les organisations et les associations de citoyens peuvent exercer des compétences municipales ou participer aux conseils municipaux sur la gestion des services ou des installations appartenant à d'autres administrations publiques.
- ✓ C'est l'idée de gestion civique qu'on a utilisé pour créer cette idée de co-gouvernance avec les associations. Par exemple, l'idée de gestion communautaire des ressources de la ville, équipements, parcelles urbaines, formes de production, de fournitures, réappropriation des droits,... L'idée d'utiliser les parcelles urbaines désaffectées qui sont réparties sur le territoire urbain de Barcelone temporairement cédées à la gestion citoyenne. Il y a 14 parcelles urbaines qui sont gérées par des entités de quartier avec l'idée d'un accord temporaire pour 13 ans pour la session d'utilisation. Ces parcelles, après les années de Barcelona en Comù sont restées parce qu'elles sont occupées, et c'est très difficile pour les nouveaux maires de changer ça.

Par exemple, Can Battlo, est une ancienne usine et les habitants voisins ont été capables de rester sur le domaine public. Une partie est maintenant une très grande ressource pour la gestion communautaire. La gestion de quartier du bloc 11, c'est le commencement de cette occupation et actuellement il y a un accord d'utilisation de gestion pour 30 ans, renouvelable pour 20 ans supplémentaires. Donc pendant 50 ans on peut utiliser ce domaine pour les voisins et pour des gestions coopératives, citoyenne. Il y a 18 équipements qui sont gérés par cette association ; ce sont des équipements publics avec des budgets publics mais les décisions reviennent à l'association. C'est l'idée d'un public géré par le public non institutionnel, du patrimoine citoyen, avec diverses formes d'utilisation de cette gestion communautaire : il n'y a pas que le terrain, mais les équipements, et aussi des jardins potagers pour faire de la petite agriculture, des ateliers, une école de cirque, ...

Les limites de l'expérience de Barcelona en Comù c'est l'absence d'une majorité solide, on a arrivé à 25% de vote. Nous avons pu gouverner parce que les autres n'étaient pas capables de faire une coalition du gouvernement. Mais ça ne veut pas dire qu'on a eu toute la majorité ..., il a manqué du pouvoir dans les domaines politiques clés ... les flux économiques et financiers, par exemple le tourisme, Airbnb, ... avec des logiques qui échappent un peu à la possibilité d'un gouvernement local. Aussi une forte pression de la part de l'élite économique et des médias de masse, une tension importante entre les logiques institutionnelles et les mouvements sociaux.

Après mon expérience politique, j'ai commencé à penser à la façon de renforcer la production scientifique, d'utiliser la production scientifique dans une perspective de changement. En 2000, il y a eu un million d'articles dans les journaux scientifiques, en 2024, 4 millions. Il y a une énorme industrie de production scientifique, mais l'utilisation de cette science dans le domaine du changement public, social est très faible. Il y a une très grande différence entre le savoir et le faire. Comment travailler là-dessus à un moment où il y a des changements énormes dans la situation politique et sociale ? Il y a cette idée de volatilité, d'incertitude, de complexité, d'ambiguïté, cette idée de polycrise,

la combination des problèmes enracinés, qui directement questionnent la science et la connaissance ... une situation de « known unknown ».

Les politiques publiques partent de l'idée que nous connaissons les problèmes et qu'il nous manque la solution, mais la difficulté, c'est la capacité à définir les problèmes. La nécessité d'intégrer les citoyens dans la définition des problèmes, est très importante pour renforcer les liens entre connaissance, science et changement social.

La question est : la science peut-elle nous aider ? La manière scientifique de faire les choses, c'est l'objectivité (l'observation empirique ne doit pas altérer la réalité à observer), l'intelligibilité (classifier la complexité, établir des liens de causalité), la falsabilité (le résultat

n'est pas assuré d'être "vrai", il l'est jusqu'à preuve du contraire -voir Karl Popper. La seule certitude est ce qui est faux), ce sont les conditions de production scientifique. La science est maintenant partout et les scientifiques ne cherchent pas d'abord à se faire comprendre ni à rendre leurs recherches utiles au public. Leur principale motivation, c'est la curiosité, poser des questions et répondre dans leur communauté disciplinaire. Mais en même temps, les sciences et les scientifiques ne vivent pas en vase clos. Les pouvoirs et les sciences ont toujours été liés. L'importance de la structure de la science et du savoir dans chaque pays pour son avenir est claire. Les chercheurs ont des intérêts, des valeurs, des préférences, ils sont inévitablement politisés. L'expérience du COVID est éclairante : dans tous les débats sur la science, sur la santé, ... le secrétaire à la santé aux États-Unis, Robert Kennedy Jr, qui pense que les vaccins ne sont pas nécessaires, ... C'est le format de production scientifique mais il n'y a pas une idée importante d'impact social.

On a commencé à changer, par exemple, l'Union européenne a commencé à valoriser les recherches scientifiques. Pour les « policy citations », et c'est un changement très important, parce que maintenant l'unique forme de valorisation de la science, c'est la publication dans des journaux scientifiques, qui sont contrôlés par les cinq grands groupes qui font des bénéfices incroyables. L'année dernière, Elsevier a fait un bénéfice de 40 %.

Comment valoriser l'idée d'impact social pour la communauté scientifique ? Il y a un grand débat à ce sujet avec deux modes de faire la production scientifique.

Le premier prend en compte le contexte académique, disciplinaire, homogénéité, l'autonomie, le contrôle de qualité par les pairs.

Le deuxième, et je me réfère à Helga Novodny, se réfère à la prise en compte du contexte d'application, la transdisciplinarité, l'hétérogénéité, la réflexivité dialogique, la responsabilité sociale, pour une science socialement robuste. C'est l'idée d'intégrer les citoyens dans tous les itinéraires scientifiques; il est possible de combiner puissance analytique, méthode scientifique, qualité académique, utilité sociale. Les décisions politiques suivent des valeurs et des intérêts propres, des coalition d'acteurs et des voies de mise en œuvre ... cela est-il compatible avec la connaissance ? Il y a le problème de la science et celui de la politique ; la science se déifie de la politique, les politiques se défient de la science, les langages et les timings sont différents ... il y a un problème de confiance, un problème de traduction. Le contexte est important pour les politiques et central pour les scientifiques. C'est la différence entre épistémè, tekhné et phronesis.

La phronesis, c'est l'idée d'une forme de savoir qui intègre valeurs, jugements et décisions visant une pertinence pratique, c'est un peu l'idée du changement que nous travaillons. Avec les big data et l'intelligence artificielle, la technologie a un rôle croissant. Cette idée de la science et de la technologie comme des substitutions à la décision et au débat public, ça va très vite. La coopération, la co-création, c'est très important, au-delà de la hiérarchie institutionnelle et de l'activisme social ... les sciences citoyennes, des espaces d'innovation sociale et des expériences de gestion collective. Les Policy Labs sont des exemples, l'idée de mission que Mariana Mazzucato a commencé à utiliser à l'Union Européenne, ... ce sont des mélanges scientifiques, acteurs sociaux, décideurs politiques. Il me semble que Polanyi, Latour ou Coraggio et aussi Ostrom sont très proches à cette idée-là. On doit réfléchir à des liens plus importants avec la science comme une forme pour répondre aux défis actuels.

Jean-Louis Laville

Ce que tu dis, résonne particulièrement pour nous, puisque l'institution dans laquelle nous sommes ce matin est un peu particulière dans le système universitaire français, nous avons un double héritage au Cnam : à la fois un héritage profondément démocratique, puisque cet établissement d'enseignement supérieur a été créé en 1792 pour apporter le savoir au peuple, ce sont les termes de l'époque, et donc il y avait une volonté d'ouvrir le savoir, et en même temps, au XIX^e siècle, cette institution a été marquée par le positivisme et le scientisme. Ce que nous essayons de réintégrer, c'est une discussion sur la science à partir de ce premier héritage démocratique. C'est ce que nous a essayé de faire dans

l'ouvrage qui vient de faire paraître avec Anne Salmon qui s'appelle *Agir sur à l'agir avec*. C'est-à-dire que nous pensons que l'intérêt du Cnam, c'est aussi d'avoir une troisième mission. D'habitude, la mission universitaire, c'est recherche et enseignement, cette troisième mission qui est intéressante, celle qui nous fait rencontrer les universités publiques brésiliennes, c'est la diffusion de la culture scientifique et technique, ce qu'au Brésil on appelle l'extension. A partir de cette troisième mission constitutive du Cnam, on peut essayer de retravailler justement dans le sens que tu indiquais, c'est-à-dire une science qui n'agit plus sur le monde, mais une science qui agit avec le monde, ce qui veut aussi dire que ce n'est pas une science avec un grand S qui surplombe le monde et qui lui donne des ordres. C'est une science plus modeste, contextualisée, au pluriel, qui travaille avec tout un ensemble d'acteurs. C'est pour ça qu'il y a toutes ces activités de formation et de recherche participative dont nous allons reparler à propos du Brésil. Mais je pense que ce que tu nous dis résonne particulièrement par rapport aux contradictions dans lesquelles on essaie de se débattre. Je vous propose de continuer avec Pierre Dardot, je ne le présente plus, puisque ses travaux avec Christian Laval sont inspirants depuis maintenant des décennies. Je suis en train de regarder avec le plus intérêt le dernier, *Instituer les mondes*, qui nécessite un certain temps, même s'il est écrit de manière particulièrement accessible. Je crois que vous nous apportez beaucoup à travers la réflexion sur le commun, la réflexion sur la critique de la souveraineté. Tu voulais nous parler aussi d'une expérience brésilienne. en première partie...

Pierre Dardot

Je ne voudrais pas empiéter sur ce qui sera dit par les collègues ensuite concernant la riche expérience brésilienne en matière d'économie sociale et solidaire. Mon propos est beaucoup plus resserré dans la mesure où ce que je connais du Brésil est assez limité, mais j'ai eu la chance de participer à l'inauguration de la Casa Comun début septembre 2024. C'est une institution, on reviendra sur le terme d'institution, mais on peut considérer que c'est une institution, ... donc une nouvelle institution, très différente des institutions étatiques, mais une institution quand même, dans la mesure où il y a un acte de fondation, où il y a des règles qui sont posées, qui sont débattues, qui sont redébattues. Il me semble que c'est assez important parce que, concernant la notion d'institution, j'ai bien noté que Joan parlait de manière générale du public institutionnel et du public non institutionnel. J'aurais tendance, en ce qui me concerne, à parler plutôt de la différence entre le public

étatique et le public non étatique. Parce que la notion d'institution me paraît assez ambiguë et crois qu'il est nécessaire d'éclaircir le sens de cette notion. C'est très français. Mais justement, c'est parce que nous sommes en France, c'est parce qu'avec Christian, on écrit en particulier depuis la situation française, qu'il me semble important de faire cette distinction. Cela dit, je comprends tout à fait le sens de la distinction entre public institutionnel et public non institutionnel. Donc il n'y a absolument pas de divergence entre nous sur cette question.

La première fois que j'ai lu sur la plaquette de présentation du séminaire : « co-construire l'action publique », je me suis tout de suite demandé, mais qu'est-ce que ça veut dire, co-construire. On peut envisager, et malheureusement ça existe dans un certain nombre de situations, que finalement ça reste relativement extérieur. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de transformation qui est opérée dans les acteurs collectifs eux-mêmes.

Quel est le sens du « co », quand on dit co-construire ? Parce que le « avec » peut être pris dans des sens extrêmement différents et on peut envisager une co-construction où finalement les acteurs qui co-construisent ne sont pas entamés dans leur identité par l'activité de co-construction.

Or, ce qui me paraît très important, c'est justement cette idée de transformation des acteurs collectifs. Donc c'est pour ça que je préfère de beaucoup co-construire l'« action publique » à co-construire les « politiques publiques » ... parce que « politique publique », ça peut signifier une mise à distance par rapport aux acteurs. Au moins, « action », ça oblige à penser la relation entre l'action et les acteurs. Mais en ce qui concerne la précision, je crois qu'il serait utile, préférable peut-être, de parler justement d'une co-action ou d'un co-air, ce que justement Jean-Louis tu évoquais avec livre *De l'agir sur à l'agir avec* il est question du co-agir, de l'agir avec, et c'est la formule que nous avons utilisée très tôt avec Christian pour parler du commun. Dès le livre de 2014, où il était question du commun, on a utilisé cette notion du co-agir ou de la co-action. On réutilise cette notion dans le dernier livre, c'est la raison pour laquelle j'ai choisi comme titre à mon intervention « L'expérience des communs et la transformation des institutions publiques ».

J'ai voulu mettre l'accent sur ce qui peut apparaître comme un angle mort, parce que finalement, co-construction de l'action publique, ça ne nous dit pas dans quelle mesure les acteurs sont transformés par cette co-action. Je crois que c'est assez important à souligner parce que nous avons, et c'est le poids et l'héritage de l'étatisme français, tendance à

considérer que les institutions, ce sont les institutions du public au sens étatique du terme, les institutions de l'État, à différentes échelles, étant donné que l'échelle municipale est plus propice à un certain nombre d'interventions des acteurs non étatiques. Il me paraît donc important que cette idée-là soit bien marquée d'entrée de jeu. C'est la raison pour laquelle je vais mettre l'accent sur la transformation des institutions publiques et sur la transformation des acteurs dans ce processus qui me paraît très importante.

Comment les acteurs collectifs se transforment sous l'effet de leurs propres pratiques

pour dire les choses d'une manière assez directe ? Et ça me paraît indispensable quand on étudie un certain nombre de cas ou d'exemples. Je reviendrai encore une fois à la Casa Comum au Brésil

Les communs sont les seuls à pouvoir opérer une transformation dans un sens démocratique des institutions publiques et des acteurs eux-mêmes. Ce qui veut dire que je prends le terme de « commun » dans son ampleur maximale, ça ne concerne pas uniquement ce qu'on a tendance à considérer comme étant des communs.

à la fin de l'exposé. Mais je voudrais commencer par dire que c'est la dimension de la transformation qui apparaît comme étant tout à fait essentielle. Et la question que je me poserai, c'est la question de savoir quel est le rôle des communs, dans cette transformation des institutions publiques et des acteurs. Parce que ma thèse, c'est que les communs, de manière générale, peuvent jouer un rôle tout à fait fondamental. Par exemple, l'orthodoxie ostromienne a tendance à limiter les communs à un certain nombre de cas, la gestion collective des ressources naturelles... Je prends la notion de commun en un sens beaucoup plus étendu et je considère par conséquent qu'on peut envisager les initiatives de l'économie sociale et solidaire, les coopératives, les centres sociaux autogérés comme des communs au sens large du terme parce qu'il y a quelque chose qui est de l'ordre de la transversalité. Il ne faut pas chercher quelque chose qui serait supérieur au commun tel qu'il s'expérimente et qui pourrait expliquer qu'on parle à chaque fois des communs, on utilise le même terme. C'est à la fois plus compliqué et plus facile parce qu'il y a quelque chose qui permet de comprendre sous un même nom des expériences très diverses. Ce qui me paraît très important, c'est que la richesse des communs vient de la diversité des communs, de leur extrême diversité. Et j'aurais même tendance à considérer qu'à certains égards, les mouvements sociaux eux-mêmes sont des communs ... sous certaines conditions, beaucoup d'entre eux fonctionnent comme des communs dans les règles qu'ils se donnent, la façon dont ça évolue, la prise de décision, le fait de s'astreindre à une prise

de décision collective après une délibération collective, tout cela me paraît relever de la logique même des communs.

Donc je parlerai de co-agir à propos de la plupart des mouvements sociaux que je connais, alors même que ça ne revoit pas aux petites institutions des communs telles qu'on a tendance à se les imaginer. Spontanément on a tendance à associer ça à l'idée de communs parce que c'est essentiellement local, à quelque chose qui ne peut pas se propager ou se diffuser, quelque chose qui est condamné à rester enfermé dans certaines limites spatiales et temporelles, quelque chose qui est souvent condamné à s'épuiser très vite. Ce sont des choses qui sont couramment dites à propos des communs.

Il est nécessaire de rompre avec une division assez commode et assez facile entre ce qui relève finalement de l'État, avec un E majuscule bien français, et puis d'autre part, ce qui relève des petites expériences relativement marginales et isolées, du moins condamnées à l'être, qui concernent des isolats

Ce que je voudrais indiquer c'est que, si on pose la question en termes de transformation des institutions publiques et de transformation des acteurs collectifs, on s'aperçoit que les choses sont encore une fois plus compliquées et plus simples. Je voudrais explorer cela, et insister sur un point fondamental : tout cela relève de ce qu'on peut appeler la question de la stratégie, au sens où la notion a été développée, élaborée,

notamment par un sociologue américain mort il y a quelques années, Eric Olin Wright.

Il est amené à utiliser l'idée de combinaison entre de multiples stratégies dans un ouvrage qui s'appelle *Utopies réelles*⁶, ce qui nous constraint à reprendre un certain nombre de catégories assez anciennes, à les refondre et à nous demander s'il n'y a pas lieu de dépasser certaines compartimentations concernant la stratégie et à combiner différentes stratégies entre elles. Cette idée-là me paraît intéressante, mais en même temps limitée. Intéressante parce qu'elle oblige à ne pas enfermer la stratégie dans des carcans qui sont assez confortables parce perpétués par l'habitude. Il y a trois stratégies envisagées par Olin Wright. La première qui s'appelle la stratégie « symbiotique », repose sur une symbiose entre l'Etat et ceux qui impulsent des réformes à sa tête. Pour schématiser, il indique que cela renvoie au réformisme d'inspiration sociale-démocrate. La deuxième, une stratégie « de rupture », se rattache à une certaine tradition marxiste et vise à la confrontation directe avec l'État. Enfin, la troisième stratégie « interstitielle », s'inscrit

⁶ Wright, E.O., 2014, *Utopies réelles*, Paris, La Découverte

dans une tradition anarchiste, c'est-à-dire qu'on considère les marges ou les interstices et on laisse l'Etat de côté, on s'occupe à développer des expériences à côté, en marge de l'État. Ces trois stratégies demandent à être pensées les unes par rapport aux autres et pas de manière séparée. Ce qui signifie que par exemple, pour la stratégie interstitielle, il n'y a pas de recherche d'un affrontement direct avec l'État, parce que ce qui est visé, ce n'est pas la conquête du pouvoir central d'État. En ce qui concerne la stratégie symbiotique, le réformisme social-démocrate, disons, là il y a une relation avec l'État. En fait, ce qui est intéressant, et c'est pour ça que je fais ce petit détour, c'est la relation avec l'État, la façon dont elle se trouve problématisée ; soit une relation d'affrontement direct et central pour la stratégie de rupture qui vise à la conquête de l'État central par une insurrection, soit le réformisme qui impulse un certain nombre d'actions d'en haut à partir du sommet de l'État pour les stratégies symbiotiques. Et puis il y a donc les stratégies interstitielles, cette combinaison possible puisque c'est comme ça que Wright est amené à poser le problème. Il se demande ce qu'on peut faire. Il me semble, dit-il, qu'on ne peut pas privilégier une seule de ces stratégies mais il faut être capable de les combiner. L'intérêt d'ailleurs de cette classification, c'est peut-être de nous donner à réfléchir sur cette possibilité de combiner des stratégies différentes. Il appelle ça le « pluralisme stratégique » ou encore l'« indétermination stratégique ». C'est la façon dont il est amené à théoriser cette dimension-là.

Il me semble qu'il y a dans cette démarche à la fois un intérêt et en même temps une limite. Il laisse de côté les stratégies de rupture, parce qu'il considère que ce n'est plus adapté à l'époque, le mythe de l'insurrection violente permettant la conquête de l'État, ..., ça appartient au passé. Il doute fort que ça puisse être réactivé, mais il se demande si on peut combiner les deux autres stratégies, c'est-à-dire la stratégie symbiotique et la stratégie interstitielle. Cela semble assez paradoxal, parce que d'un côté, on est amené à investir l'Etat et de l'autre côté, on est amené à laisser de côté l'État et à se consacrer au développement d'un certain nombre d'expériences par le bas qui n'ont rien à voir et qui ne doivent rien à la gestion étatique.

Il a souvent été proposé de réfléchir dans ces termes-là à la question de cette combinaison. Est-ce que c'est éclairant, dans le cas de Barcelona en comù ? Je considère que ce n'est pas du tout adapté, que c'est une source de confusion que de réfléchir en ces termes là et ce qui me paraît toujours assez problématique dans cette approche c'est la façon dont on reconduit un certain nombre de catégories sans voir les limites qu'elles portent en elles.

C'est-à-dire qu'on fait comme si on pouvait les prendre, les manier, les instrumentaliser dans différents sens, les retourner, et ensuite construire quelque chose qui pourrait éventuellement servir. Je ne le pense pas parce qu'il y a un problème de fond, qui est encore une fois celui de la relation avec l'État, quand on dit transformer les institutions publiques. Ce qui m'intéresse dans le « transformer », c'est que justement on échappe à l'alternative entre fuir, laisser de côté, faire comme si l'État n'existe pas, et puis de l'autre côté, gérer l'État en assumant le fait de prendre en charge sa gestion avec tout ce que ça implique comme contrainte, y compris dans les relations avec l'extérieur, avec la logique qui est celle de l'institution étatique, ou des institutions étatiques, qui n'est pas précisément une logique d'ouverture, mais qui a tendance à être souvent une logique de fermeture, parce qu'il y a une prétention de l'État à s'arroger le monopole de l'intérêt général, difficilement conciliable avec ce que j'appelle l'ouverture. Cette idée de monopole de l'intérêt général, c'est très français, dans la mesure où la notion d'intérêt général a été élaborée au XVIII^e, en particulier par Rousseau, et c'est une notion qu'on utilise aujourd'hui tout le temps. Il n'est que d'écouter les politiques chaque jour, le nombre d'occurrences de l'expression « intérêt général » quand il s'agit de parler de l'État ou des politiques publiques est quelque chose d'extraordinaire. Il y a quand même quelque chose à questionner. C'est que le « général » de « intérêt général » permet de masquer la pluralité des acteurs collectifs et notamment le fait que des acteurs non étatiques puissent se prévaloir d'un intérêt sinon général du moins commun. Cette tension est en général

Ce qui me paraît essentiel, c'est cette capacité que nous devons avoir de nous interroger sur cette relation entre les différents types d'acteurs. C'est-à-dire, quand nous parlons de public, quand nous revenons à la notion de *publicum*, nous nous apercevons que dans l'histoire même du droit, il y a eu une tension entre d'un côté l'idée du public réduit à l'État, et puis de l'autre côté l'idée du *publicum* comme ne faisant qu'un avec la société, et avec par conséquent les citoyens qui composent cette société.

complètement masquée, quand on parle justement de l'intérêt général incarné par l'État. Donc je crois que là, il faut s'obliger à une réflexion sur la relation entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques et la façon dont elle peut nous aider aujourd'hui à saisir certains enjeux qui relèvent justement de la démocratie, puisque j'ai vu que dans la plaquette de présentation il était question de centrer sur l'enjeu démocratique. Ça me paraît en effet quelque chose de très

important. Et pour cela, il faut être capable de distinguer entre soit public « institutionnel » et public « non institutionnel », soit entre public « étatique » et public

« non étatique ». Quand je dis public non étatique, ça peut faire sourire ou ça peut surprendre mais je crois que c'est quelque chose à quoi nous devons nous habituer.

Si nous voulons ouvrir un certain nombre de perspectives à l'action collective, il faut être capable de comprendre ça. Il y a une tendance à considérer, à séparer ce qui relève de l'État et ce qui relève des communs, comme si justement les communs étaient quelque chose de marginal, condamnés à la marginalité, que par conséquent il n'était pas nécessaire de s'en préoccuper lorsqu'on réfléchit essentiellement à partir du centre que constitue l'État. Et puis de l'autre côté, on a l'État, et l'État regarde les communs comme une sorte de « supplément d'âme » éventuellement, en tout cas comme quelque chose qui peut l'aider dans sa gestion, il peut s'appuyer dessus, se prévaloir de telle ou telle réussite, surtout des réussites, mais il ne réfléchit absolument pas à intégrer dans son propre fonctionnement et dans ses propres règles ce qu'il peut apprendre ou ce qu'il devrait pouvoir apprendre des expériences de commun. Or, il me semble que ce présupposé de la séparation entre l'État et les communs, est commun aux étatistes et aux anarchistes. Quand je dis « anarchistes », je ne parle pas des anarchistes de la République espagnole, des années 36, ... pas du tout, parce que là il y a au contraire, une réflexion pratique sur la place des services publics et la réélaboration des services publics à partir d'exigences démocratiques. Par exemple, quand Olin Wright parle des anarchistes, il ne parle pas des anarchistes espagnols de 1936, sinon il renoncerait à catégoriser les choses comme il le fait. Et à ce moment-là, il a une vue assez caricaturale de l'anarchisme qui laisse de côté l'État en disant « l'État, je m'en fous ». Et ça, c'est évidemment quelque chose qui ne relève pas de l'anarchisme espagnol de la guerre civile.

Il y a cette espèce de double attitude en symétrie, soit centrer tout sur l'État, soit ignorer l'État et faire comme si, finalement, ça ne nous préoccupait pas. Je crois qu'il faut considérer que la relation entre l'État et les communs doit être reprise et réélaborée.

L'exemple de Barcelone en comù me paraît très importante et nous a appris beaucoup. En particulier, deux exemples. Il s'agit, en 2018 je crois, de la règle qui consiste à imposer la construction de 30% de logements sociaux dans toute nouvelle construction ou à réhabiliter les anciens logements. En fonction de cette contrainte, de cet impératif, il y a eu une bataille. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'est jamais quelque chose qui est allé de soi. Et ce qui est intéressant dans ce moment, c'est l'interaction tout à fait particulière entre le dehors et le dedans des institutions. On parle des institutions

municipales, pas de l'État en général, ni même de l'État central. Il y a une rédaction de la proposition qui est faite par les premiers intéressés, c'est-à-dire par les acteurs des mouvements sociaux, et en même temps, Barcelona en Comú, l'équipe municipale, de l'intérieur de l'institution municipale, est amenée à appuyer ce projet et cette proposition avec l'expertise administrative, politique, juridique qui est la sienne. On a quelque chose qui aboutit à l'adoption de cette motion, dans des conditions bien sûr assez particulières, mais ça me paraît illustratif de cette aptitude à instaurer une nouvelle relation entre ce qui en dehors des institutions et ce qui est à l'intérieur des institutions. Comment l'équipe municipale qui est à l'intérieur des institutions peut aider les mouvements sociaux qui sont amenés à rédiger, à faire campagne sur les réseaux sociaux et dans la rue pour faire adopter, cette idée-là ? Et comment les deux peuvent s'appuyer réciproquement ? C'est sans doute un des enseignements fondamentaux. Cette relation entre le dehors et le dedans n'est pas totalement pacifiée et consensuelle. Elle s'appuie nécessairement sur les tensions, à la limite elle se nourrit de tensions, elle prend dans les tensions de quoi se relancer. C'est quelque chose qui est tout à fait fondamental.

Deuxième chose, c'est la construction... Le centre social, le centre médical, c'est une chapelle, je crois, qui faisait partie du patrimoine, qui était revendiqué par le musée d'art contemporain de Barcelone, et il y a une situation où à la fois des acteurs sociaux, des gens du quartier notamment, demandent que cette chapelle soit transformée en centre social médical, et le musée qui veut se l'approprier. Il y a une lutte qui va être assez émaillée de grandes tensions et en novembre 2019, je crois, s'est adopté ... la chapelle de la Miséricorde sera transformée en centre social médical. C'est aussi une manière d'expliciter la relation entre le dedans et le dehors, d'entrevoir une autre logique à l'œuvre, qui est totalement différente de la logique de séparation entre l'État et les communs, comme si finalement c'était deux choses qui étaient complètement étanches.

J'en arrive à l'exemple de la Casa Común pour mettre en évidence quelque chose de fondamental qui est la condition sans laquelle on ne peut pas envisager de transformer les relations entre les acteurs collectifs et sans laquelle on ne peut pas envisager que les communs puissent directement contribuer à transformer de façon décisive les institutions publiques. J'ai donc participé à l'inauguration, c'était le fait du hasard. Et il se trouve que David Hamou, qui est l'un des initiateurs de la fondation de la Casa Comum à Brasilia, a fait sa thèse sur Barcelona en comù. Ce que je voudrais mettre en évidence, c'est la logique

des communs comme logique de transformation des institutions publiques dans un sens démocratique. En ce qui concerne la Casa Comum, ça part de trois organisations, on peut appeler ça comme ça : une organisation basée à Santos, pas loin de São Paulo qui s'appelle l'Institut Procomum et qui fonctionne comme un laboratoire citoyen, qui essaie de promouvoir les communs. On peut dire que c'est une association qui a contribué, avant même la fondation de la Casa Comum, à diffuser cette idée des communs au Brésil et particulièrement dans cette région-là. Une autre organisation plus classique qui s'appelle Advocacy Hub, est une association juridique constituée essentiellement par des avocats qui veulent aider à la formation, à la construction d'un plaidoyer politique. Et il y en a une troisième, c'est un réseau qui s'appelle Afro Latinas, un réseau de femmes de Brasilia, de femmes afro-brésiliennes, qui s'est spécialisé dans l'aide apportée à la lutte des afro-brésiliennes. Ce qui est assez important pour comprendre tous les problèmes, c'est que Brasília c'est une capitale... Il y a donc trois composantes qui décident de conjuguer leurs efforts pour mettre en place cette institution de la Casa Comum avec l'idée de faire en sorte que les relations entre le public étatique et le public non étatique soient transformées. Au cœur de la Casa Comum, il y a cette idée que le public étatique n'est pas le seul public, que le public non étatique a une contribution décisive à apporter dans différents domaines. Il y a un certain nombre de missions qui ont été considérées comme étant tout à fait essentielles dans cette façon de réfléchir. Le premier objectif est de renforcer la capacité des mouvements sociaux, le deuxième d'améliorer la qualité du débat public, le troisièmement de promouvoir la formation des militants et des agents publics, le quatrièmement, de prendre soin des personnes issues de l'activisme et agissant en lien avec le secteur public (au sens étatique du terme).

Cette institution tout à fait particulière agit dans l'État et contre l'État. Ça me paraît une chose absolument fondamentale. Je parle du fonctionnement interne, de la façon dont la Casa Comum est amenée à relations à l'intérieur qui viennent d'origines me semble que c'est une les communs puissent

On retrouve la relation tout à fait singulière entre le dedans et le dehors, l'ouverture à l'égard du dehors et le fait d'être capable de se laisser affecter par l'autre.

gérer ses propres entre des activistes différentes. Mais il condition pour que agir dans le sens de

la transformation des institutions publiques. S'il n'y a pas cette condition fondamentale, cette ouverture, cette transversalité, pour emprunter à Guattari qui prend, dans

*Psychanalyse et Transversalité*⁷, la notion de transversalité dans un sens tout à fait différent du sens habituel, ce qu'il appelle coefficient de transversalité ... la capacité d'ouverture au dehors, à l'extérieur, le fait de ne pas se laisser enfermer contre la logique de fermeture, contre la logique de totalisation qui a souvent tendance à être celle de l'État. Il y a quelque chose de fondamental à chercher et à exploiter parce que ça donne peut-être une idée plus précise de la relation qu'il doit y avoir entre l'Etat et les communs.

Ce que j'aurais tendance à dire, pour finir, pour faire en sorte que la thèse que je veux soutenir soit peut-être plus précise du point de vue du vocabulaire, c'est que la transformation des institutions publiques à partir de l'expérience des communs presuppose que les communs eux-mêmes soient de véritables communs. C'est-à-dire non pas des espèces d'isolats mais au contraire des communs dignes de ce nom qui soient ouverts sur ce qui n'est pas eux, sur leur dehors. Et c'est seulement à la condition que cette capacité soit mise en œuvre de façon systématique, qu'on peut envisager que les communs eux-mêmes fécondent le fonctionnement des institutions publiques et œuvrent à transformer le fonctionnement des institutions publiques.

Jean-Louis Laville

Il me semble que quand tu dis ça, c'est-à-dire quand tu travailles sur le dedans-dehors, d'une certaine façon, tu vas à l'encontre de ce que dit Eric Olin-Wright qui évacuait comme dépassée la stratégie de rupture. Je crois que ce que vous faites est d'autant plus important, qu'en lisant ce que dit la sociologie française sur le XIX^e siècle, l'un des grands problèmes que l'on a c'est qu'on fait débuter la question de la solidarité démocratique à l'émergence de l'état social, oubliant que la discussion sur la solidarité démocratique ne naît pas avec Durkheim en 1880, mais naît dès 1840 avec Leroux et d'autres, autour justement de comment il est possible de penser une solidarité horizontale qui soit basée sur la liberté et l'égalité. On a vraiment un tropisme étatique

En travaillant sur le dedans-dehors, on réintroduit la stratégie de rupture sous la forme du débordement, qui est une manière réactualisée de penser la rupture, pas sous la forme de l'insurrection générale, mais sous la forme d'un nécessaire débordement par le dehors pour qu'il y ait aussi une transformation possible des institutions publiques.

⁷ Guattari, F., 1974, *Psychanalyse et Transversalité*, Paris, La Découverte

aussi dans la sociologie, qui est un problème que l'on rencontre en France, pour penser le public non étatique comme étant articulé au public étatique, et non pas comme étant disjoint. Et ce que vous faites est particulièrement important, parce que contrairement à d'autres définitions du commun, vous le définissez comme co-agir. C'est aussi extrêmement précieux pour sortir de certaines ambiguïtés de l'économie sociale et solidaire parce qu'il y a deux problèmes qui me semblent très forts dans l'économie sociale et solidaire. C'est la réduction organisationnelle qui empêche de penser les changements institutionnels et qui empêche de penser le dehors comme si l'important dans l'économie sociale et solidaire c'est que les organisations augmentent de volume. Quand on voit l'histoire de la sécurité sociale on peut se demander si l'importance c'est le nombre des mutuelles et leur taille ou si c'est l'invention de la sécurité sociale grâce aux matrices d'actions publiques qui ont été générées par les secours mutuelles et aussi cette réduction à l'entreprise qui fait qu'il y a une mythification dans pas mal d'analyses de l'économie sociale et solidaire de la forme coopérative comme étant finalement l'entreprise collective. Cette focalisation sur l'entreprise collective amène à oublier le co-agir et c'est pour ça que c'est très important aussi de transformer la conceptualisation de l'économie sociale et solidaire en s'arrimant sur la théorisation du commun comme co-agir.

Jeova Torres

Je remercie les organisateurs de l'invitation à parler de la démarche de co-construction de la politique publique nationale de l'économie solidaire au Brésil depuis quelques années. Cette forme de co-construction qui est menée au Brésil d'une manière très particulière ne démarre pas dans les années 2000, mais dans la re-démocratisation du pays à partir de la fin des années 70, qui correspond au début de la fin de la dictature militaire. On pourrait dire que c'est le moment d'une dictature plus modérée. C'est le moment de l'amnistie, du retour de nombreux activistes et militants exilés. Il s'agit de l'émergence de nouveaux acteurs collectifs sur la scène de la participation politique, encore restreinte au Brésil, avec des approches de mobilisation et des stratégies d'action différencierées.. La population du Brésil est de 100 000 habitants à la fin des années 70 et on parle de 12 000 associations

On observe une certaine forme d'organisation collective du secteur populaire principalement avec le soutien des groupes progressistes de l'Église catholique dans le cadre du mouvement de la théologie de la libération, avec aussi des intellectuels de divers courants.

à cette époque. En fonction de l'autorisation de recréer des associations par le régime militaire le pays passe à 83 000 au milieu des années 80 (7 fois plus d'associations en 5 ans), pour 130 millions d'habitants. C'est une période d'essor des luttes populaires, celle des étudiants pour la refondation de l'Union des Nationale des étudiants - UNE, celle du mouvement sanitariste - fondamental pour la constitution de notre système de santé (SUS) gratuite à 100%, celle des grandes organisations de travailleurs au niveau national comme la Confédération Nationale des Travailleurs et aussi le Mouvement des sans terre – MST, et encore celle du mouvement pour l'élection directe pour la présidentielle.

La Constitution de 88, appelée Constitution citoyenne et qui est toujours en vigueur, va constituer un tournant politique vers une forte décentralisation de l'exécutif, de la gestion et de la gouvernance des politiques publiques vers les municipalités. Elle établira également que le principal canal par lequel se feront les politiques publiques sont les conseils municipaux tripartites, entités de la société civile, du marché et du pouvoir public, dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'aide sociale, le travail, la culture et l'environnement. Un autre aspect important de l'écosystème et du mode de fonctionnement actuel de la politique publique d'économie solidaire est la victoire du gouvernement du Parti des travailleurs aux élections municipales de 89 et au début des années 90, à Porto Alegre, dans le sud du pays - c'est à partir de là qu'on va parler du budget participatif ; São Paulo, Vitória, Belo Horizonte (au sud-est) ; mais aussi Goiânia (au centre-ouest), Belém, et Rio Branco, au nord du pays.

Cela va ouvrir la voie aux futures politiques nationales de l'économie solidaire. Les années 90 sont une période de forte crise économique avec hyperinflation, on parle de 80% chaque mois, et de crise politique avec

Un bon nombre de politiques municipales de l'ESS ou de l'économie solidaire, la méthode d'action en co-construction et les gestionnaires publiques qui se formeront dans ces mairies, composeront le futur secrétariat national de l'économie solidaire du premier gouvernement Lula en 2003.

la destitution d'un président et deux mandats du président Fernando Henrique Cardoso (1994-2002). Dans ces années, la Caritas et la Commission pastorale de la Terre - CPT ont également joué un rôle important en raison des inégalités sociales présentes dans les campagnes et les villes. Il faut aussi souligner la création en 1994 de l'Association nationale des travailleurs dans les entreprises autogérées - ANTEAG, qui sera un bras important de l'économie solidaire au Brésil. Les entreprises récupérées par les travailleurs sous la forme de coopératives solidaires. Quelques années plus tard, cette

démarche apparaît en Argentine. Un autre acteur important pour ce futur écosystème de l'économie solidaire du pays apparaît en 1996 : le Réseau interuniversitaire des études sur le travail - Unitrabalho, qui donnera lieu aux incubateurs universitaires de l'économie solidaire. Aujourd'hui, ce sont 110 incubateurs universitaires qui existent dans le réseau public des universités fédérales et des États au Brésil.

Nous arrivons aux années 2000-2010 pour parler des mandats du président Lula da Silva et de la création du Secrétariat national de l'économie solidaire - Senaes. Caritas, ANTEAG, l'Union des étudiants, les incubateurs universitaire seront fondamentaux pour la politique nationale co-construite de l'économie solidaire. Au début des années 2000, ce réseau informel formera le réseau brésilien d'économie sociale et solidaire - RBSES, un organisme plus idéologique du point de vue de la promotion des éléments culturels, des nouvelles habitudes et d'une possible autre économie,. En 2001 pendant le Forum social mondial a été créé le Forum brésilien d'économie solidaire - FEBS, composé de réseaux et d'organisations associatives du segment populaire solidaire : rural, urbain, étudiants, églises, bases syndicales, universités, pratiques gouvernementales de politiques sociales, pratiques de soutien au crédit, réseaux d'information et liens avec les réseaux internationaux. Le FBES a rédigé en 2002, une lettre au président Lula intitulée « L'économie solidaire comme stratégie politique de développement » pour présenter un programme d'économie solidaire et la constitution du secrétariat national de l'économie solidaire - SENAES et même pour indiquer le nom du secrétaire : Paul Singer. Le FEBS aura un rôle important à partir de la constitution du SENAES avec lequel il travaillera activement à la formulation des politiques, la définition et l'attribution du budget en discussion avec tous les acteurs. Principalement à partir de 2006, dans ce qui sera le principal espace pour établir le plan national de l'économie sociale solidaire, la conférence nationale sur l'économie solidaire - CONAES. Trois autres éditions du CONAES ont eu lieu jusqu'à présent, en 2010, 2014 et 2025. Les politiques ne concernent pas seulement le SENAES, mais aussi d'autres ministères (PRONIC, PROEXT, Agenda 21 Local).

Pour signaler l'importance de ces réseaux il faut indiquer que le développement se fait de manière décentralisée parce que le FEBS est organisé dans tous les pays, en plus de 160 forums municipaux, micro-régionaux et dans les États, impliquant toutes les structures, les organismes de conseil, les municipalités. Un autre réseau a été créé en 2004, le Réseau

des gestionnaires de politiques publiques d'économie solidaire, qui rassemble des fonctionnaires au niveau des municipalités, des gouvernement des État et du pays.

Au début de son mandat en 2011 la présidente Dilma Rousseff, propose de mettre l'économie solidaire dans un secrétariat spécial pour les petites et micro entreprises. C'est le FEBS qui s'y oppose et insiste pour que l'économie solidaire reste dans le ministère du Travail - MTE comme pendant les deux gouvernements de Lula. Le SENAES est restée au MTE dans les mandat de Rousseff et sera supprimé en 2018 par Jair Bolsonaro.

Entre 2019 et 2022, on parle de la fin de toutes les politiques et les structures nationales de promotion de l'économie solidaire.

Aujourd'hui, fin 2025, il existe 918 000 associations dans le pays pour

Mais le *modus operandi* de co-construction s'est poursuivi au sein des gouvernements des États - de gauches principalement - et de certaines gouvernements municipaux de diverses couleurs politiques. Cela c'était important pendant la pandémie, et on peut dire que ce sont des années de résistance, de résilience du mouvement de l'économie solidaire au Brésil.

une population de 213 millions. Au cours des premiers mandats du président Lula (2003-2011), la croissance annuelle de ces entités de l'économie solidaire a été de 6 %. Après 2018 (début du mandat de Bolsonaro), elle est tombe à environ 2% en raison des politiques visant à éviter la participation de la population, des organisations de la société civile à l'élaboration des politiques publiques, la réduction de subventions, la tentative même de voter une loi de suppression des conseils institués en 88. - qui sont les structures de base de l'élaboration des politiques publiques brésilienne. Ce sont des actions dont l'objectif est de discréditer les organisations du mouvement social et même d'en criminaliser certaines, comme c'est le cas du MST.

En 2023, le soleil revient, même si cela se fait lentement en fonction d'un budget qui était celui de 2022. Le troisième mandat du prédisent Lula da Silva a rétabli le SENAES et toutes les politiques de l'économie solidaire. La coordination nationale du FBES a contribué à l'adoption de la loi nationale sur l'économie solidaire qui crée la Politique nationale d'économie solidaire (PNES) et le Système national d'économie solidaire (Sinaes) afin de passer d'une politique gouvernementale à une politique d'État. Il faut dire l'importance du FEBS, pas seulement pour les politiques d'économie solidaire, mais aussi pour les politiques de la science, de la technologie pour stimuler les incubateurs ou de la recherche au sein du ministère de l'environnement, du ministère de l'éducation.

Dans cette mobilisation, pour établir une comparaison entre les débuts et maintenant, c'est qu'en plus d'être dans une démarche de co-construction, de participation active du mouvement à partir du FEBS, il y a un certain pragmatisme. Tout ce qui s'est fait dans les années 2000-2010, c'est fait sans l'existence d'une loi nationale d'économie solidaire. Il y a eu une discussion pendant 12 ans, avec un congrès favorable, et la loi n'a pas été approuvée. Finalement, le 24 décembre 2024, elle l'a été. Au mois d'août 2025, à la quatrième conférence nationale de l'économie solidaire, le président Lula, a dit « je pensais que tout était bon, mais je viens d'avoir l'information que la loi existe, mais n'a pas d'effet immédiat, parce qu'il n'y a pas de réglementation. Tout doit être fait, pour la fin de l'année ».

Waleria Menezes Alencar

ESIGS, est une action de coopération internationale entre l'Université fédérale de Cariri en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers, l'Université fédérale de Bahia et l'Atelié de Humanidades, maison d'édition, financée par le ministère de la science, de la technologie et de l'innovation du Brésil. Elle est composée de 120 étudiants de différentes régions du Brésil. gestionnaires publics, leaders communautaires, enseignants, chercheurs et autres personnes intéressées.

construction de vérité. L'université est devenue le lieu principal de l'institutionnalisation de vérité. Nous parlons donc d'innovation dès lors que les documents structurants des cursus assument une horizontalité entre les différents types de savoirs. Les connaissances académiques et empiriques possèdent chacun leurs valeurs et leur contexte. Ainsi, à travers le dialogue entre expériences pratiques et théories, les sujets peuvent comprendre l'histoire et générer de multiples formes de connaissances. Cependant, le paradigme dominant repose encore sur une raison qui empêche la coproduction des savoirs à visée émancipatrice, cette conception du savoir scientifique fermé sur lui-même et cela souligne l'importance du dialogue avec la pratique. La proposition consiste donc à valoriser la diversité des compétences et des savoirs scientifiques et empiriques en vue de l'émancipation. C'est une véritable révolution du savoir. La reconnaissance de la diversité

C'est une formation innovante, à la fois sur le plan épistémologique et sur le plan méthodologique. L'idée était de dépasser la dichotomie, la hiérarchie entre le savoir pratique et empirique. Depuis Platon, le savoir scientifique jouit d'une légitimité sociale dans la

qualifie l'apprentissage d'un processus de coproduction du savoir comme pratique d'horizontalité du savoir.

La démarche méthodologique a consisté à articuler théorie, pratique et retour à la théorie. La proposition consiste à placer les leaders d'initiatives au centre du débat en les incitant à présenter leur expérience aux autres collègues. Chaque groupe composé de trois à quatre étudiants compte au moins un représentant d'initiative qui assume le rôle de rapporteur en présentant l'organisation depuis sa création. Les groupes doivent échanger à partir de quatre axes discutés : participation démocratique, durabilité économique, relations avec la communauté et culture organisationnelle. Les rencontres de petits groupes durent environ une heure et demie par semaine, favorisant la construction de liens. Les retours ont été variés. Certains se sont réjouis de découvrir un lien entre théorie et vie réelle. D'autres ont eu besoin de plus de temps pour réfléchir, pour avoir une vision claire de leur propre contexte. Le défi résidait dans l'hétérogénéité du public, académiques, entrepreneurs et gestionnaires publics. Ce qui aurait pu poser un problème s'est transformé en opportunités d'apprentissage. Par exemple, des professeurs et gestionnaires publics ont rencontré des difficultés à relier la théorie à la pratique, tandis que les entrepreneurs sont progressivement devenus le centre de discussion. Les académiques ont écouté et appris à partir des savoirs empiriques. C'est dans ce contexte qu'a été conçu l'activité « Connexions et théories dans l'économie solidaire », pensée comme un moment d'écoute et de partage entre participants, tuteurs et équipes pédagogiques de l'ESIGS. Cette stratégie a garanti l'effectivité de l'horizontalité des savoirs, renforçant la confiance des entrepreneurs en eux-mêmes, qui auraient pour se sentir moins légitimes face à la position dominante de l'université, souvent perçue comme la détentrice d'un savoir absolu. À la fin du groupe, a produit des vidéos avec les principales informations reçues pendant cinq semaines de rencontres.

Nous avons également interrogé les étudiants sur l'apprentissage généré par la connaissance de cette organisation. Comment cette expérience contribue à comprendre le principe de l'économie solidaire? Quelques témoignages : relation d'empathie, connaître plus facilement le travail des collègues, pendant le cours il n'y a pas de temps pour s'exprimer en profondeur donc ces espaces aident beaucoup, c'est un espace d'accueil qui nous permet de parler et participer, j'ai commencé à me sentir prendre part à la spécialisation, ...

Dans ce sens, l'articulation entre savoir scientifique et savoir pratique a été l'un des points forts de l'expérience. La théorie ne se superpose pas à la pratique mais s'en nourrit et la nourrit en retour. Comme le notent Salmon et Laville, la connaissance se construit dans le mouvement par l'expérimentation démocratique et l'écoute active des sujets. Ainsi, la logique traditionnelle des enseignements a été inversée, permettant que la pratique soit le point de départ des réflexions théoriques et valorise le savoir issu de l'expérience.

Jean-Louis Laville

D'une certaine manière, Waléria vient de rebondir sur le mode 2 que proposait Joan tout à l'heure. Donc on a fait une sorte de tour sur l'articulation possible d'un public étatique et d'un public non étatique, à travers des expériences du commun, à travers des expériences d'économie solidaire. Arnaud Bontemps, au nom de l'association Nos Services Publics, quelles sont vos premières réactions sur l'ensemble des choses qui ont pu être dites ?

Arnaud Bontemps

Je suis fonctionnaire de l'État, je travaille à la Cour des comptes. Je n'étais pas là hier, mais j'ai capté quelques éléments dans les questions qui ont été posées. Je ne parle pas d'un point de vue académique, mais d'un point de vue professionnel, éclairé néanmoins par tout ce qu'on peut croiser entre pratiques et sciences sociales. Je ne vais pas m'exprimer au nom de l'association Nos services publics, parce nous n'avons pas eu de débat collectif sur ce qui vient d'être dit, mais par contre, vous je vais vous proposer quelques éléments de réflexion par rapport à ce que j'ai entendu de mon point de vue personnel, en tant qu'animateur de cette association.

L'idée de la démocratie seulement comme un processus électoral pour définir qui est le gouvernement, c'est la dignité et l'égalité pour tous les citoyens. L'article 9 de la Constitution espagnole, qui est une copie de l'article 5 de la Constitution italienne et de l'article 5 de la Constitution allemande, dit que les pouvoirs publics doivent intervenir pour faire que la liberté et l'égalité soient garanties. C'est l'idée basique de l'état social. Alors, le problème est que pour faire ça, la réponse qu'a faite l'état social, ...

Il y a un film magnifique de Ken Loach L'esprit 1945 qui explique très bien le processus du rapport Beveridge de 1943 et la victoire de la Labour Party contre Winston Churchill en 1945. On commence à parler de la nationalisation de la santé, de l'éducation, des

logements, ... L'un des intervenants a dit « on a commencé à se compliquer tout quand on a pensé les citoyens comme des clients de services publics. Parce qu'alors il y a un besoin de caractère collectif qui a une réponse de caractère individuel. ». Il y a un certain moment de désarmement de la responsabilité collective sur le service public. Et maintenant, le problème est que beaucoup de citoyens pensent au service public comme des clients. Si on veut renforcer la démocratie, on doit penser au service public comme une idée collective et renforcer ce service public avec la co-gestion de ce service. Les fonctionnaires doivent être des animateurs communautaires, on doit gérer ce service avec l'idée d'une responsabilité collective. Ce débat-là de la co-création, de la co-gestion, de la co-détermination, c'est un débat central dans la défense de la démocratie.

J'ai d'abord retenu de l'expérience barcelonaise l'idée que les communs dans cette ville, en particulier, était issue d'une riche et longue et forte tradition. Je trouve que c'est extrêmement important de commencer par-là, parce qu'on ne peut pas en dire autant de la France. Et les questions ne s'abordent pas tout à fait de la même façon quand il y a un terme avec une charge politique et une histoire, ou une réalité qui va derrière. J'ai aussi retenu l'idée de la capacité à construire à partir du terrain, et dans les premiers mots de Joan le fait que l'un des éléments de la démarche de Barcelone en Comù était de remplacer les idées abstraites par des objectifs spécifiques. C'est aussi un élément qui doit nous animer, et j'en viens à mon deuxième point, je trouve que dans un certain nombre d'idées abstraites qu'on a multipliées aujourd'hui, il m'a manqué des définitions. J'ai beaucoup entendu parler d'État, mais je n'ai pas entendu d'éléments de définition. J'ai beaucoup entendu parler de commun, mais je n'ai pas assez entendu d'éléments de définition. Or, ce ne sont pas des notions neutres, ce ne sont pas des notions faciles. Il y a autant de définitions des communs que de définitions du capitalisme, c'est-à-dire beaucoup, et je ne parle même pas du public, qui est une notion si floue, que je ne la manipule pas. Ce n'est pas mon travail et ce n'est pas mon champ de compétences, donc je n'essaierai pas de définir commun. Mais par contre, j'ai l'impression qu'à fortiori, dans un pays où il n'y a pas une forte tradition, où ce n'est pas une charge politique très forte, populaire que le mode commun, si on veut essayer de s'appuyer dessus, il faut au moins réussir à compartimenter ou à définir ce dont on parle précisément.

Sur la question de l'État, parce que je pense que c'est un point déterminant, il est à la fois partout et rarement défini. Je ne vais pas remplacer là plusieurs siècles d'analyse politique

et sociologique en quelques minutes, mais je pense qu'un des éléments très puissants de définition de l'État, c'est quand Pierre Bourdieu dit que l'État n'est pas un bloc, c'est un champ, et c'est le champ du pouvoir. C'est important de le comprendre, si on veut vraiment parler de l'État un peu sérieusement, démythifier cette fiction juridique de l'unicité de l'État, et par ailleurs, le public n'est pas réductible à l'État. Même juridiquement, il y a des collectivités territoriales, il y a la sécurité sociale, il y a en effet l'État qui est une seule personne morale, mais attention au singulier derrière lequel on met trop souvent l'État. L'idée de champ est beaucoup plus proche de la réalité de ce que c'est que l'État. Si c'est le champ du pouvoir, alors c'est un espace de rapport de force qui a lui-même des conséquences sur les forces qui s'affrontent en son sein, mais c'est important de le comprendre comme ça. Et là il faut pouvoir se poser la question de la co-construction, de la définition, de est-ce que cette co-construction est un leurre ?

Est-ce un leurre ou une perspective ? Je voudrais demander à quoi ça sert ? On parle de co-construction de l'action publique, on a égrené des éléments de à quoi ça peut servir, mais je pense qu'il ne faut pas présumer que c'est utile. Il faut assumer de se poser la question et d'essayer d'y répondre explicitement. À quoi ça sert ? J'ai entendu le mot d'émancipation. Je pense que c'est un élément intéressant, d'appropriation collective. J'ai entendu les notions de soins, et dès le début, j'ai entendu la notion de lien social, de durabilité, de dignité égale pour tous les citoyens. Ces éléments-là sont à prendre en compte. Si je devais les résumer, je dirais que là où il y a une tradition politique, une charge politique, le terme de service public est tout à fait indéfini, autant que commun, mais par contre, il parle à la population. On sait ce que c'est, on identifie des lieux qui sont des services publics, on identifie des plus-values à ces services publics, c'est un élément important.

Je pense que les services publics, sont un objet politique qui résume un peu cette question des objectifs que j'ai essayé de poser explicitement.

Les deux dernières remarques qui me

Un service public, c'est un choix politique qu'on a fait collectivement, un choix de répondre en commun à des besoins essentiels, l'éducation, la santé, le logement. Ils sont essentiels parce qu'on a fait le choix politique de déterminer qu'ils étaient essentiels en dehors du marché. Plutôt que le marché réponde aux besoins, on a mis en place une autre institution qui ne repose pas sur le prix comme facteur d'allocation de l'offre et de la demande et tout ça a construit et a supposé une forme de pouvoir collectif. A mon sens, c'est ça la co-construction.

viennent : on a des outils politiques, une construction institutionnelle assez forte, on a un

objectif. Si on veut que cette construction continue à remplir son objectif, c'est-à-dire répondre aux besoins de la population, émancipation, liens sociaux, soins, ..., quoi qu'on mette derrière, on a besoin d'assurer une forme de jonction entre le pouvoir des citoyens et l'institution.

Deux manières de faire. La première, et la dernière intervention de Joan y renvoyait, c'est de donner du pouvoir à la population. Il me semble que là où la co-construction peut être un leurre, la notion de pouvoir est plus accessible, plus compréhensible. Je pense que si on veut sortir du leurre, il faut réutiliser des mots qui ont un sens, et un sens dur. Le pouvoir, plus que les communs, plus à certains égards que le service public, a un sens dur, puissant et qui est un point d'appui solide pour essayer de construire quelque chose. Une petite parenthèse, les services publics débordent du public. Il y a des associations qui gèrent la protection de l'enfance, financées sur des fonds publics, et c'est elles qui font majoritairement cette activité. C'est complètement du service public, un besoin essentiel en dehors du marché. On a fait le choix politique de socialiser des dépenses pour que ce soit là, l'hébergement d'urgence, c'est la même chose, ... Je ne réduis pas du tout, surtout pas à l'État, encore moins au public. Donc, dans tous ces services publics, il faut inventer les manières de donner du pouvoir à la population. Et j'ai la profonde conviction que ça change, c'est révolutionnaire. Il faut définir le morceau du pouvoir en même temps que définir les personnes à qui on le donne, c'est l'élément le plus puissant de la co-construction et c'est plus intéressant à la fois dans les termes, mais aussi dans les perspectives que ça ouvre. Et ça ouvre un champ démocratique, de transformation des services publics, un peu tous azimuts.

Ce qui est revenu en creux dans toutes les présentations, me semble-t-il, c'est la question des coalitions... cette idée de faire jonction, complicité entre des agents publics, des élus locaux, des citoyens, des académiques. Il me semble que c'est le point d'appui peut-être le plus robuste qu'on a pour penser ça. Il y a un triptyque entre les chercheurs, les citoyens et les technocrates. Souvent, on oublie les agents publics, on oublie les praticiens, les professionnels de cette action-là. On considère que parce que l'association ou le service public serait une coopérative, ce serait suffisant. Je pense qu'il faut vraiment utiliser leur expérience professionnelle, politique, et la joindre à celle des citoyens et à tous les savoirs qu'on peut rapidement assimiler à l'académique, mais qui peuvent le dépasser. Donner du pouvoir à la population dans tous les services publics ne passera que par des expérimentations. C'est compliqué, on va se planter, il faut identifier le bon pouvoir à la

bonne institution, ça va demander des rapports de force, ... Il faut donc qu'on trouve un autre point d'appui de pouvoir pour pouvoir mettre en place ces expérimentations. Le plus fiable et le plus puissant, c'est ce type de coalition, mouvements sociaux, agents publics, monde intellectuel. Ce séminaire, à certains égards, est lui-même une forme d'une tentative de construction de ce type de coalition, de jonction et de croisement de regards. C'est en tout cas une des tâches les plus immédiates qu'on a devant nous.

Echanges avec la salle :

Comment, sur la première partie de votre intervention à Barcelone, entre la ville et les associations, vous avez investi ou pas cette question d'évaluation ? La deuxième question, sur public institutionnel, public non institutionnel, public étatique et public non étatique et vous avez mesuré l'écart sur le mot étatique institutionnel.

Je ne suis pas à l'aise avec ce mot « public », parce qu'on est un public de poids. Est-ce que vous êtes à l'aise avec cette question de public et pourquoi vous employez ce mot-là ?

Par rapport à cette idée de donner le pouvoir et de mettre le pouvoir comme une idée qui est majeure par rapport aux autres choses dont on a parlé ici. Si tu donnes le pouvoir à partir de la création de conseils ..., c'est un espace seulement de validation, tu approuves un projet immobilier d'une entreprise dans le conseil environnemental et la partie du marché a déjà gagné la société. Je ne sais pas si ça va se résoudre seulement à partir de cette idée de donner le pouvoir. Il y a d'autres choses à penser, c'est cette idée de compréhension du commun, de co-création, de co-construction, de faire ensemble, de donner le pouvoir, mais un réel pouvoir dans ces circonstances de participation réelle. Parce que sinon, tu vas décrédibiliser le pouvoir ou la participation. Les gens vont dire, je ne veux pas participer à un conseil où je ne peux pas arriver avec mes idées, discuter et créer.

Pierre Dardot

La première question portait sur la comparaison entre la Casa Comue et puis la notion habermassienne d'espace public autonome. Je considère qu'il n'y a pas de rapport direct et que ce sont deux choses qui sont très, très différentes. Chez Habermas, ce qui est le plus important, c'est ce qu'il appelle la raison communicationnelle. Donc, il s'interroge beaucoup sur les conditions qui permettent la communication au sens le plus vraiment optimal. Et il me semble qu'il n'y a pas du tout d'attention à la participation du public. Et ce que je veux dire par là, c'est que dans « espace public autonome », public est ici un qualificatif pour espace parce qu'il se réfère à une tradition qui est celle du droit allemand et de la philosophie allemande et on parle souvent de Öffentlichkeit, ce qui signifie publicité au sens littéral du terme, parce que c'est ouvert. Et donc c'est ça, l'espace public autonome. Il y a eu une recherche un peu archéologique de Habermas sur la question du public au sens de la publicité. La publicité, la publication, tout ça c'est très Habermas. Mais par contre, la participation directe des citoyens à l'exercice du pouvoir et des responsabilités, ça c'est pas très habermassien. Ce n'est pas vraiment... sa tasse de thé, si je puis me permettre de parler comme ça. Par exemple, ces dernières prises de position sont critiques à l'égard de l'idée de la participation politique directe. Il a plutôt une tendance à valoriser le point de vue des experts. Je ne suis pas du tout contre les experts, mais en revanche, je suis contre le fait que

l'expertise donne plus de pouvoir qu'aux autres citoyens à ceux qui sont des experts. Donc, la Casa Comun, ce n'est pas ça. Ce n'est pas fondé sur l'expertise, ou alors au sens large du terme, mais à ce moment-là c'est destiné à renforcer cette espèce d'appui entre les politiques publiques au sens étatique du terme et d'autre part, un public qui n'est pas étatique. Ça me semble être assez intéressant et c'est plutôt la marque de fabrique de la Casa Comun.

La deuxième chose concernant l'écart entre la notion de public et le fait de se sentir mal à l'aise vis-à-vis de la notion de public. il y a plusieurs choses qui ont été dites et notamment concernant la confusion qui est très fréquente entre l'usager et le client. Cette confusion est portée de nos jours par un certain nombre de politiques. Il y a des politiques qui, au contraire, ont tendance à valoriser le public au sens de l'ensemble des clients. Et à ce moment-là, effectivement, la notion de service public est contaminée par ce sens-là du public, parce qu'on considère que le service public doit fonctionner au service du public, compris au sens de l'ensemble des clients de l'institution. Il y a par exemples les clients de l'institution scolaire, et il y a une confusion qui est faite plus ou moins délibérément par certains, entre les usagers et les clients. Mais il faut combattre cette confusion et considérer au contraire que justement le vrai public, ce qu'on appelle le public, c'est pas le public des clients. Parce que la notion de citoyen elle-même s'est appauvrie, au point qu'on en vient à réduire le citoyen à celui qui va porter son bulletin de vote de temps en temps, périodiquement, pour élire des représentants. Et c'est une question fondamentale.

Joan Subirats

*Il y a un bouquin très intéressant de A. O. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty*⁸. Si on n'aime pas un supermarchés, on va dans un autre ... et tous les supermarchés essayent de maintenir la fidélité avec les bons, des points, ... Dans les services publics, normalement, il n'y a pas la possibilité de s'en aller. ... donc s'il n'y a pas de sortie, il faut créer des voies. Et la voie, c'est la capacité d'intervenir, d'être protagoniste du service. Pour renforcer l'idée du service public, il faut « la fidélité/fidélisation au sein de la co-responsabilité.*

Pierre Dardot

Il y a une autre question qui a été posée, qui porte sur la démocratie représentative et sur la relation du citoyen à l'État. On revient toujours un peu à la même question, la critique de la démocratie représentative qui me semble aujourd'hui plus aiguë que jamais. On a des systèmes qui sont à bout de souffle pour beaucoup. Et la crise de ces démocraties représentatives favorise l'essor de mouvements de type autoritaire, extrême droite, populiste, autoritaire, ... Il faut faire très attention à ça. La question est de savoir quelle est la base de la critique de la démocratie représentative. Vous avez utilisé la notion de souveraineté, je ne suis pas sûr que la notion de souveraineté soit la plus pertinente pour remettre à plat cette question de la démocratie. Dans la mesure où la souveraineté ..., ... ça aussi c'est très français, parce qu'il y a la souveraineté populaire, qu'on peut entendre de plusieurs manières, le contrôle exercé par le peuple sur ses représentants, il y a beaucoup de pratique de ce genre-là, de contrôle des représentants, ou des dirigeants qui ont été expérimentés au cours de la Révolution française ou dans d'autres situations. Ce qui me gêne un petit peu c'est que la souveraineté populaire ça peut être la souveraineté de l'État sur les citoyens, donc l'emprise interne. Au sens de Rousseau, c'est l'idée qu'il y a

⁸ [Traduction intégrale Sortie, Voix et Fidélité/Fidélisation] Traduit en français sous le titre : *Défection et prise de parole*, 1995, Paris, Fayard

une souveraineté effectivement inaliénable qui fait le citoyen et qui ne peut pas être délégué. Donc ça fait plusieurs sens possibles de la notion de souveraineté...

C'est la souveraineté instituante. Au sens de « on a un droit en étant en démocratie ». On devrait comporter la reconnaissance de ce pouvoir à ces gens.

Sur la question de la reconnaissance pratique de la capacité justement à agir à la fois individuellement et collectivement je suis absolument d'accord. Je ne suis pas sûr que le terme de souveraineté soit exactement bien placé. Il y a parfois des raisonnements qui consistent à dire l'individu est souverain mais la commune est souveraine et il y a l'étagement des souverainetés à ce moment-là qui intervient et qui complique souvent tout et de façon parfois très inutile, et ça produit de la confusion. Par exemple, si on dit que la souveraineté de la commune est inaliénable. Qu'est-ce qu'on fait une fois qu'on a dit ça ? La souveraineté de la commune sur les individus ? C'est Proudhon qui dit que les individus sont souverains mais en même temps, la commune est l'unité de base qui est souveraine. Et c'est quelqu'un qui, à la fin de sa vie, sera amené à penser la fédération, au sens transnational, européen du terme, voire même encore plus loin en termes d'échelle. Je pense que la notion de souveraineté devient à ce moment-là très difficile à conserver. Quand on parle de souveraineté alimentaire, par exemple, c'est encore autre chose ; on parle de contrôle collectif des populations sur la production et la consommation. Donc c'est pour dire que la notion de souveraineté n'est pas la mieux placée.

Je serais assez réticent quant au fait de dire, nous sommes l'État... vous avez dit d'ailleurs très significativement « nous sommes aussi l'État », ce qui était une manière de reculer par rapport à l'identification à laquelle vous avez procédé dans un premier temps. Donc, là aussi, je serais peut-être assez réservé, parce qu'il y a des gens qui ont tendance à dire qu'il ne faut plus de distinction entre l'État et les citoyens, de telle sorte que l'État et les citoyens ne sont qu'une seule et même chose. Mais à ce moment-là, il me paraît que le danger c'est celui d'une dilution et d'une indéfinition des responsabilités. On peut être amené à concevoir l'État de manière très différente. Il n'y a pas de définition de l'État qui soit supérieure aux autres. J'ai quelques réticences à l'égard de la définition de Bourdieu parce que je considère justement que c'est une trop grande dilution, l'idée de l'État comme champ. Il reprend ça un peu à Nicos Poulantzas, qui avait été un des premiers à dire l'État est un champ stratégique, pour Bourdieu c'est un peu différent. Mais cette idée de l'État comme champ n'est pas non plus très satisfaisante, parce qu'il y a quand même une dimension de domination au sens de l'exercice d'un pouvoir sur des gens qui sont des citoyens. C'est la raison pour laquelle je serais un peu réservé sur cette idée que l'État et les citoyens, c'est la même chose.

LA CO-CONSTRUCTION : DES LIMITES AU CHAMP DES POSSIBLES

Animation Marianne Langlet (Collectif des associations citoyennes), Gael Louesdon (Mouvement pour l'économie solidaire)

Intervenants

Cyril Fiorini, chercheur associé Laboratoire HT2S - Quels types de corrélation entre recherche participative et co-construction de l'action publique ?

Cécile Cantilzoglou, patiente partenaire, membre de l'association Sedin France ; **Lucile Sergent**, doctorante, laboratoire HT2S ; **Marlène Gisbert**, bénévole à l'association Endomindes : Des trajectoires vécues aux changements institutionnels – Le cas de DOLORA

Thierry Guillois, juriste, ancien membre Haut Conseil à la vie associative : Etayages et verrouillages juridiques de la co-co-construction

Marion Ogier, avocate, membre de la Ligue des droits de l'homme : L'utilisation accrue de la notion d'ordre public et la restriction des financements au titre de l'intérêt général - Problématiques juridico-politiques et mise en cause des associations

Marianne Langlet

Nous allons interroger les limites et le champ des possibles de la co-construction, puisqu'on l'a vu, on ne peut pas la réduire à un référentiel de normes, un guide de bonnes pratiques qui permettraient de définir ce qui relève de la co-construction et ce qui n'en relève pas, nous sommes bien au-delà, puisqu'à notre sens cette notion de co-construction s'inscrit dans une exigence démocratique qui doit irriguer l'ensemble de la société et s'ouvrir vers l'extérieur, dépasser les limites de la démocratie représentative et ne surtout pas s'appréhender dans une approche technique pour ne pas affaiblir son exigence politique. Cette notion exige finalement de partager des pouvoirs sans occulter les rapports de domination et ses impensés. Elle a donc besoin d'un cadre particulier pour pouvoir laisser s'exprimer ces enjeux de pouvoir et nous allons voir comment le cadre législatif peut ou ne peut pas permettre l'effectivité de cette co-construction, aider en tout cas à ce qu'elle émerge parce que nous en sommes quand même très loin aujourd'hui.

Il nous a semblé intéressant d'aller voir du côté de la recherche participative pour voir comment cela pouvait ou non de nourrir cette exigence de co-construction, et d'aller voir du côté du cadre législatif pour examiner les limites, mais aussi l'ouverture du champ des possibles pour répondre à cette exigence de co-construction ou de co-agir.

Marlène Gisbert

Nous allons vous présenter un projet de recherche participative sur la douleur chronique des femmes en cours depuis deux ans. Il rassemble des scientifiques en neurosciences, sociologie, épidémiologie aux côtés de femmes engagées et représentant trois associations, Endomind, Fibromyalgie Hub et SED in France. Les pathologies sont représentées par les associations partenaires. La fibromyalgie est caractérisée par des douleurs diffuses persistantes, accompagnées de fatigue chronique, de troubles du sommeil et de la concentration. Le syndrome d'Ehlers Danlos affecte le tissu conjonctif. Il se traduit notamment par une hyperlaxité articulaire, une fragilité cutanée et des douleurs chroniques. L'endométriose est caractérisée par le développement de tissus semblables à la muqueuse utérine en dehors de l'utérus, très souvent associés à de fortes douleurs chroniques.

Le projet Dolora a pour objet la co-construction du premier outil d'accompagnement et d'évaluation de la douleur conçue avec les femmes et destinée à elles, puisqu'il n'en existe pas aujourd'hui, or la douleur des femmes a des particularités.

Il est financé par le dispositif d'amorçage des projets participatifs de l'Inserm et par l'ANR SAPS. Ces deux financements ont débuté il y a deux ans et ont permis la mise en place de la méthodologie participative et l'élaboration de notre question de recherche.

Nous allons aborder trois points aujourd'hui. Dans un premier temps, nous allons voir le

contexte de la douleur chronique chez les femmes c'est-à-dire la situation dans la recherche biomédicale et ses conséquences, mais aussi la mobilisation associative à l'œuvre. Puis, nous évoquerons rapidement comment a été pensé ce projet de recherche pour répondre à cette réalité. Enfin, nous présenterons le résultat de nos échanges sur la façon dont cet outil pourrait être pertinent pour l'action publique et un dialogue entre les associations et les institutions.

Lucile Sergent

Les femmes représentent aujourd'hui 70% des personnes concernées par la douleur chronique. Elles demeurent néanmoins bien moins diagnostiquées, bien moins traitées et moins écoutées que les hommes. Cette inégalité s'inscrit dans une histoire médicale qui a été marquée par l'invisibilisation du corps féminin, historiquement perçue comme instable, imprévisible ou pathologique. Les protocoles expérimentaux ont longtemps été

fondés sur des modèles masculins considérés comme neutres. ignorant de fait les spécificités biologiques, hormonales et sociales propres aux femmes. Aujourd’hui encore, les études cliniques sur la douleur continuent de refléter ce biais, puisque 79% des articles publiés dans des revues spécialisées sur la douleur reposent exclusivement sur des échantillons masculins. Les données existantes montrent pourtant que les femmes rapportent des douleurs plus fréquentes, plus invalidantes, plus intenses, plus durables que les hommes. Malgré ces constats, aucun outil spécifique n'a été conçu pour appréhender pleinement l'expérience vécue de la douleur chronique chez les femmes. En pratique, de nombreuses femmes rapportent des difficultés à faire reconnaître la légitimité de leur douleur par les professionnels de santé. Leur souffrance est souvent minimisée, disqualifiée et interprétée à travers un prisme psychologisant, voire hystérisant. Ce fossé entre l'expression de la douleur et sa réception par les cliniciens s'explique en partie par des approches médicales qui sont centrées sur des critères dits objectifs, donc fondés sur des études où, on l'a vu, les sujets sont essentiellement masculins, qui entrent en fait en conflit avec les récits subjectifs des femmes qui expriment leur ressenti corporel et leur vécu quotidien. Ces biais de genre viennent renforcer cette dissonance. L'expression de la douleur masculine est souvent perçue comme un signe de gravité ou de courage, tandis que celle des femmes est perçue comme excessive ou associée à une instabilité émotionnelle. Cette lecture genrée engendre des diagnostics tardifs, une orientation vers une prise en charge psychologique au détriment d'approches antalgiques, de prise en charge de la douleur adaptée et même de la mise en place d'une prise en charge médico-sociale.

Face à ces constats, des voix de plus en plus nombreuses, notamment sur le terrain par des mobilisations associatives, mais aussi dans la recherche, dans les grandes revues scientifiques, appellent à une transformation profonde des pratiques. Beaucoup de grandes revues comme Nature, The Lancet, ont fait des éditoriaux ces deux dernières années sur l'importance de prendre en compte la douleur chronique des femmes, mais il y a peu de recherches qui se sont mises en

Cette problématique ne se cantonne pas à la recherche biomédicale, cela a un effet sur le terrain, sur la société, sur les dispositifs, sur l'action publique, parce que la recherche médicale influence les dispositifs institutionnels qui sont prévus dès lors qu'on est dans un système institutionnel où les remboursements des soins sont fondés sur une médecine par la preuve et non par la publication scientifique.

place. On va pouvoir bénéficier ou mettre en place tel ou tel dispositif parce qu'il y a une étude ; on voit là le cercle qui se met en marche et le lien entre les orientations de la recherche qui vont considérer le neutre comme masculin et ensuite les effets concrets sur

les femmes et cette action publique. Certaines associations l'ont bien compris en finançant, en coproduisant de la recherche et en faisant des actions de plaidoyer. C'est ce que la sociologue Madeleine Grawitz appelle l'activisme par la preuve. Il faut créer, fournir, faire de la recherche, de la preuve.

Des dialogues avec les institutions sont initiés, mais souvent freinés par le manque de preuves scientifiques. Ainsi, des associations siègent dans des commissions MDPH, par exemple, comme c'est le cas de Fibromyalgie, mais lorsqu'il s'agit de faire reconnaître l'utilité de certaines solutions, la consultation des associations a ses limites et reste ponctuelle face à une dynamique contraire de déremboursement de médicaments et dispositifs médicaux.

Cécile Cantilzoglou

Je vais vous parler plus précisément des femmes qui sont concernées et mobilisées. Face à l'isolement dans lequel elles se trouvent les associations de patientes jouent un rôle déterminant. Elles documentent les réalités vécues, signalent les effets indésirables de traitements inadaptés et alertent sur les obstacles persistants à l'accès aux soins. Elles offrent aussi des espaces de co-construction des plaidoyers envers les institutions d'accompagnement, d'information, de partage des savoirs, sur les pathologies et de vulgarisation des savoirs scientifiques. Certaines développent des ateliers d'éducation thérapeutique permettant aux femmes de mieux comprendre leurs pathologies, d'adapter leurs traitements ou d'explorer des approches complémentaires, activités physiques adaptées, ostéopathie, acupuncture par exemple. D'autres s'impliquent directement dans la recherche, soit en la finançant, soit en y participant activement. C'est le cas notamment d'Endomind, via la Fondation pour la Recherche sur l'Endométriose, ou de Sed in France, qui soutient la recherche clinique. Elle contribue également à la reconnaissance sociale et administrative de leurs maux aux côtés des institutions, à l'image par exemple de Fibromyalgie Aube, qui s'est engagée dans l'élaboration des dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Nous avons pour ça plusieurs exemples : la suppression d'un antidouleur, lorsqu'il était nécessaire à celles qui sont en échec thérapeutique avec les autres alternatives antalgiques, lorsqu'elles ne supportent pas les dérivés morphiniques et elles sont

nombreuses dans le cadre du SED et de la fibromyalgie., le bracelet antidouleur Remedy, dans lequel Fibromyalgie Aube a été consulté par la Haute Autorité de Santé, mais qui n'a pas pu être pris en charge par la Sécurité sociale, faute de preuve ou bien encore l'exemple le plus médiatisé, celui de la prise en charge du test salivaire dans le cas de l'endométriose. Il permettrait un dépistage massif alors que la maladie touche une femme sur dix. Le test salivaire Endotest du laboratoire ZWIG est une innovation prometteuse. Il est actuellement disponible de manière restrictive dans le cadre d'une étude pour dépister l'endométriose, accessible seulement à 25 000 femmes patientes répondant à certains critères dans un contexte défini dans le cadre du forfait innovation. L'association Endomagnes se bat via un plaidoyer très actif. pour que la France aille plus vite et offre un accès universel et remboursé par la sécurité sociale à ce test, considérant que c'est une question de justice et de santé publique pour l'ensemble des femmes concernées par l'endométriose. La décision de la Haute Autorité de Santé sur son remboursement généralisé est donc très attendue.

Plusieurs de ces associations ont également contribué à la mise en place de filières de soins, par exemple, pour l'endométriose, la fibromyalgie ou le syndrome Ehler-Danlos, facilitant l'accès précoce aux spécialistes, réduisant l'errance médicale et améliorant la qualité du suivi. Elles jouent aussi un rôle de médiation entre patientes et professionnels de santé. Le travail des associations sur le terrain est aussi multidimensionnel et important. Le projet DOLORA est né dans ce contexte de double dynamique marqué par une mobilisation citoyenne et par des retards persistants dans la reconnaissance d'un problème de santé publique. Son objectif, pour rappel, est de co-construire avec les femmes concernées un outil d'évaluation et d'accompagnement de la douleur chronique mieux adaptée à leur vécu.

Lucille Sergent

Nous allons parler de la façon dont s'est construit le protocole de participation, la méthodologie qu'on a pensée en la fondant sur les apports des collectifs et des personnes malades. L'idée n'était pas juste d'intégrer un patient comme une personne alibi, qui serait là pour valider les décisions institutionnelles ou soutenir l'intérêt d'acteurs institués. Dès les premières étapes de la recherche, l'idée était que ce soit une démarche collective pour résoudre et appréhender tous ces problèmes liés à la douleur chronique. Pour la mettre

en œuvre nous avons mis en place des outils en mêlant les demandes associatives et des théories des sciences sociales. Trois points nous paraissaient essentiels.

J'ai pu le voir avec les entretiens que j'ai menés au sein du collectif avec la récurrence du terme « convaincre » employé dans les discours des femmes. Par exemple, une personne me dit : ce médecin m'a dit, si vous voulez être convaincante, il va falloir pleurer, madame.

Tout d'abord, c'est la prise en compte des inégalités face à la prise de parole et notamment l'asymétrie des relations entre médecins et malades, qui n'est pas toujours envisagée dans la santé en matière de participation. La plupart des femmes malades pourtant relatent des expériences d'invalidation de leurs paroles.

Aussi, le collectif a décidé de ne pas inclure de médecin à ce stade de la recherche et notamment au stade de la co-construction. Pour nous, c'était quelque chose que nous avions le droit de faire, néanmoins, ça a été extrêmement discuté par certains financeurs. Et là, on voit que bien que les financements, les comités d'attribution dans la santé sont encore essentiellement composés de médecins et ne comprennent aucun patient, aucune personne concernée. Ce qui montre déjà une asymétrie. Notamment, nous sommes allées dans un comité où on ne nous a vraiment questionné que sur ce point alors que le reste de notre recherche comportait des choses plus importantes que la présence ou non de médecins.

La deuxième chose qui nous paraissait très importante, c'est la spécificité des savoirs et des méthodes construites au sein des collectifs associatifs. Et pour ce faire, nous nous sommes beaucoup inspiré des travaux de la philosophe Nancy Fraser, qui montrent les limites de la participation démocratique dans un espace de délibération et de prise de décision prétendument ouvert à tous, sans distinction. Selon elle, ce qu'on appelle la sphère publique est en réalité un espace bourgeois réservé aux hommes hétérosexuels. Au sein d'une société inégalitaire et stratifiée, certaines personnes dominent et ont l'habitude du pouvoir et de la parole, tandis que d'autres sont subordonnées et leur culture est dévalorisée. On parle alors de contre-public subalterne pour désigner ces derniers. C'est quelque chose nous nous voulions prendre en compte pour créer les espaces d'échanges et de co-construction. Ces théories et constats impliquent la mise en place de règles de modération issues de la pratique associative, notamment féministe, comme des temps de parole, des tours de parole plutôt que du volontariat, des espaces d'échanges et de co-construction entièrement réservés aux femmes malades, sans la

présence de scientifiques, encore moins de médecins, pendant tout le processus de la recherche. Et en outre, les femmes doivent être associées à toutes les étapes. Ça concerne la coproduction, mais aussi la co-construction de la méthodologie, de la question de recherche et les discussions concernant les financements ou la valorisation des productions. Qui va signer tel ou tel article ? Comment on va faire pour l'écrire à plusieurs mains et avec différents savoirs ?

Une dernière chose qui nous semblait importante, c'est d'oser partir du vécu commun des femmes face à une institution biomédicale qui est fondée sur d'autres découpages. Notre projet remet en cause l'utilisation du classement traditionnel par maladie. Normalement, on fait une étude sur l'endométriose, sur le syndrome Ehlers-Danlos. Et ça, c'est une nosologie médicale qui est issu de la botanique et de la classification de Linné au XVIII^e siècle. Dès le début, ce redécoupage nous a paru essentiel. Voilà ce que me dit une chercheuse : j'ai trouvé ça assez fou de rassembler des femmes autour de la douleur et de se dire en fait, on vit toutes la même chose, pas sur la même maladie, mais on a toutes les mêmes galères sur certains points. Il y a la reconnaissance de la douleur, la prise en charge de la douleur, l'explication à l'entourage. Dans la recherche actuelle, de nombreuses études conservent cet ordonnancement sans en interroger la nécessité. On s'est dit que cette nosologie devait avoir un sens ou un objectif et donc il faut procéder à un redécoupage des catégories pour analyser la douleur chronique et son vécu dans les sphères biopsychosociales comme on essaie de le faire.

Alors, tout ça ne s'est pas fait sans heurts. On l'a déjà vu avec le fait de ne pas introduire des médecins. Mais dès le début, on a eu des problèmes d'accessibilité de la recherche. Il faut savoir que l'institution de la recherche, c'est une structure qui est conçue pour produire des résultats biomédicaux, mais dans un cadre légal, administratif, bien avant que les malades s'y immiscent ou que leur participation soit plébiscitée même par certaines personnes. Et dès le début du projet, l'accessibilité des lieux de recherche devient un obstacle majeur. On fait face à l'impossibilité de faire venir des personnes sur le lieu de rencontre dans des véhicules adaptés ou en ambulance. L'institution n'a jamais eu à mettre en place de transports adaptés pour participer à un projet de recherche. Les procédures, les tableaux, les fichiers Excel ne le prévoient pas. Certains membres de l'institution nous suggèrent d'ailleurs de choisir des personnes plus mobiles ou d'associer des hôpitaux pour faire venir des véhicules remboursés par la Sécurité sociale. Pour le groupe, il n'en est pas question, ce serait écarter les plus vulnérables, leurs solutions, leur

vécu. En outre, il nous paraît important d'associer les femmes malades chroniques en tant que personnes chercheuses et pas en tant que patientes dans un protocole de soins pris en charge par l'assurance maladie. S'engage alors tout un processus interne très long de modification des procédures, des formulaires, des validations. Notre première rencontre en présentiel de ce fait est décalée de 4 mois, alors même que les financements attribués le sont souvent pour une durée limitée, ce qui est déjà un autre frein. Mais malgré cela, notre démarche et les discussions avancent et on parvient à co-construire notre projet et notre question de recherche.

Marlène Gisbert

Coproduire des solutions, penser un outil pour améliorer le dialogue avec l'institution et les dispositifs. La question de l'effet de nos résultats sur l'action publique a été initiée d'emblée par les associatives présentes dans le projet, alors que les scientifiques de carrière avaient une vision plus biomédicale, par exemple en imaginant des utilisations restreintes à la recherche ou à la consultation médicale.

Notre projet d'outil a été analysé par les co-chercheuses associatives comme un support concret de dialogue et de reconnaissance. Il permet de modéliser une expérience souvent difficile à verbaliser, de valider un cheminement et de sortir d'une perception objectivante du parcours de santé et du

statut de malade chronique. Cet outil faciliterait l'expression de la subjectivité et du vécu de la douleur, à la fois dans un cadre personnel, relationnel ou institutionnel.

Dans un cadre individuel. Les chercheuses concernées soulignent la possibilité de l'utiliser à des fins personnelles pour mettre en mots leur trajectoire, mieux anticiper des phases de vulnérabilité ou relire leurs évolutions dans le temps. Il pourrait également être utilisé en préparation de consultation pour structurer l'entretien avec un professionnel de santé ou un rendez-vous administratif comme la médecine du travail ou la MDPH pour objectiver la situation de douleurs chroniques dans lesquelles les femmes se trouvent alors qu'on a vu que la caractérisation de la douleur des femmes ne correspond pas toujours aux nosologies de critères administratifs et médicaux établis. Les chercheurs participants à cette étude ont insisté sur la manière dont la courbe pourrait aider les soignants, les proches et les employeurs à ajuster leur attitude et leur soutien en conséquence.

Au niveau associatif comment cet outil pourrait-il être utilisé ?

Concernant l'accompagnement, nous avons mis en avant sa pertinence dans le cadre de groupes de parole ou d'accompagnement associatif. Cela permet d'avoir un outil concret, visuel, pour échanger, verbaliser, accompagner et orienter vers les professionnels. Concernant la démarche de reconnaissance et de plaidoyer des femmes concernées, l'outil fournit un support scientifique pour négocier avec des institutions biomédicales ou administratives en vue de la reconnaissance des besoins et des situations des femmes. Il peut, par exemple, permettre de faire reconnaître ou travailler des recommandations sur l'étendue du handicap provoquées par la douleur chronique chez les femmes ou encore, au niveau législatif, d'adapter le dispositif de sécurité sociale à la réalité du vécu. Les associatifs y voient ainsi un outil de plaidoyer scientifiquement prouvé mais mettent en garde contre les dévoiements de notre travail. Par exemple, si nous produisons une courbe de la douleur, le fait qu'elle puisse être reprise comme un objectif à atteindre et pas un élément de discussion et de réflexivité faisant reposer toute la responsabilité de leur bien-être de façon individualisée sur les femmes.

En outre, si notre outil peut aider à faire reconnaître le handicap devant la MDPH, par exemple, il faut insister sur le fait que la simple reconnaissance n'est pas suffisante si elle ne se traduit pas en action concrète. Par exemple, il est facile d'obtenir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), mais seulement 34% des femmes ayant une RQTH sont en emploi. Il faut ici allier les problématiques de reconnaissance aux problématiques de redistribution comme le préconise la philosophe Nancy Fraser. L'outil pourrait fonctionner comme un support de reconnaissance, d'orientation et de réduction des inégalités et injustices liées à la situation sociale vécue par les malades. Il légitime les différentes étapes traversées, parfois confuses ou contradictoires, et invite à une approche plus contextualisée de la douleur chronique.

Marianne Langlet

Cyril, on va te demander de réagir à ce que tu viens d'entendre et puis te demander comment la recherche participative peut-elle être éventuellement un terreau à la co-construction de l'action publique ?

Cyril Fiorini

Après l'intervention précédente, c'est un peu difficile de parler, d'autant plus que ma posture va être un peu désincarnée. Je vais parler de recherche participative, mais sans

être concerné directement par les résultats. Je vais surtout me baser sur les travaux de recherche que j'ai menés dans le cadre d'un doctorat et que je continue à poursuivre dans diverses activités aujourd'hui, et notamment sur le développement des recherches participatives, l'appui au développement des recherches participatives ou de coproduction des savoirs, comme je les ai appelés, dans ma thèse.

J'avais préparé quelques éléments, et ça résonne beaucoup avec ce que vous avez déjà évoqué, et de manière beaucoup plus pertinente, parce que ça s'inscrit véritablement dans des problématiques très claires, et vécues au sein des corps même, avec des enjeux individuels, collectifs, scientifiques, épistémologiques mais aussi politiques. Et c'est en ça qu'il y a un enjeu très fort aujourd'hui d'aborder la question de lier la recherche participative, et donc une forme de production de savoir, avec l'action publique. J'irais même un peu en amont de l'action publique, ce sont les décisions politiques et la définition des politiques publiques avant même de mettre en place l'action publique qui est en lien avec le cadrage des politiques publiques.

Nous avons deux exemples aujourd'hui, il me semble, puisque dans DOLORA, les acteurs publics n'étaient pas forcément présents, et dans ESCAPE, au contraire, les collectivités

Il y a deux manières de faire de la recherche participative avec un souci de la co-construction de l'action publique. C'est soit d'impliquer des acteurs publics directement dans la recherche, soit de ne pas les impliquer.

territoriales étaient présentes. De ce fait je pense que ça amène aussi à des réflexions un peu différentes sur le rapport entre recherche participative et actions publiques quand on est dans des dispositifs différents. Je ne vais pas plaider pour un modèle ou un autre, il n'y a pas

de modèle à défendre quand on fait de la recherche participative.

Donc des enjeux un peu différents, et notamment un enjeu qui est en lien et une focalisation sur le fait que la production scientifique soit questionnée sur sa responsabilité sociale et orientée vers une utilité sociale en termes de résultats. C'est un enjeu très fort en faisant de la recherche participative de poser aussi la question de à quoi sert aujourd'hui la recherche scientifique. On n'a pas la réponse, je ne l'ai pas en tout cas. La recherche participative cherche à résoudre un peu ce questionnement en indiquant qu'il y a des questions qui se posent au sein de la société, portées notamment par des acteurs associatifs, qui sont totalement ignorées par la société, par la recherche scientifique ou en tout cas, qui sont des questions complexes qui ne sont que partiellement abordées par la

recherche scientifique. Donc il y a un enjeu très fort à poser la question de la responsabilité de la recherche scientifique et de pointer sur son utilité sociale.

Un autre enjeu, quand on réalise de la recherche participative, très bien évoqué précédemment, c'est la légitimité de l'expertise associative. Et c'est à travailler avec la recherche scientifique puisque c'est aujourd'hui encore reconnu comme à peu près la seule source légitime de savoir. Et donc l'enjeu aussi pour les acteurs associatifs et actrices associatives de travailler en collaboration étroite, c'est bien aussi de gagner en légitimité pour soutenir le plaidoyer des associations. Et j'insiste sur la collaboration étroite, l'idée c'est vraiment qu'il y ait une coproduction au sein même du collectif de recherche entre associations et scientifiques tout au long du processus.

Les associations produisent leurs propres savoirs, qui ne sont pas des savoirs scientifiques, mais qui sont des savoirs. Elles ont leur propre méthodologie de production de ces savoirs avec des objectifs propres. Et aujourd'hui, même s'il y a des contre-exemples, les savoirs et l'expertise des associations sont faiblement entendus par les pouvoirs publics.

Si je prends l'autre configuration avec les acteurs publics impliqués dans le processus de recherche participative, l'enjeu est d'intégrer directement dans le processus de production des savoirs, les contraintes réglementaires, législatives, budgétaires que peuvent rencontrer les acteurs publics parce qu'aujourd'hui ce sont encore eux qui détiennent le monopole de la mise en œuvre ... il y a des dispositifs de délégation aux associations, aux industriels, c'est donc d'intégrer dans le processus le plus possible en amont les contraintes et les leviers que peuvent utiliser les acteurs publics, ce qui peut aussi éviter que des résultats produits en recherche participative soient en décalage avec

le contexte de mise en œuvre de l'action publique. Je reviendrai sur un livre sur la démocratie technique qui a été central dans ma recherche, *Agir dans un monde incertain*⁹. Je vais schématiser leur schéma. Ces trois auteurs veulent remettre en question la démocratie représentative et souhaitent soutenir l'idée d'une démocratie dialogique. Pour eux, c'est

C'est un schéma qui légitime pleinement le fait que faire de la recherche participative en mettant totalement de côté la décision politique, la décision publique, c'est une voie de garage et il est nécessaire de lier la recherche participative avec la question de l'action publique.

⁹ Calon, M., Lacoume, P., Barthes, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil

bien de faire avancer au maximum l'implication des citoyens et des citoyennes, notamment concernés par une question, tant sur les processus de production des savoirs et les savoirs légitimes pour mettre en œuvre l'action publique, que sur l'axe d'implication et le plus en amont possible de la définition des politiques publiques et de l'action publique. Il y a un lien évident et la démocratie qu'ils souhaitent voir advenir crée un lien, une corrélation évidente et nécessaire entre avancer sur la production des savoirs scientifiques qui impliquent la société civile à but non lucratif et l'implication des citoyens et des citoyennes dans les décisions politiques qui les concernent.

Pourquoi je le dis comme ça? C'est aussi parce qu'aujourd'hui, les décisions politiques, qui définissent les politiques publiques et qui peuvent engendrer l'action publique, sont fondées sur des savoirs. Aujourd'hui il y a des savoirs qui sont considérés comme plus légitimes, les scientifiques, les industriels, et d'autre beaucoup moins ce sont les savoirs issus du secteur associatif. Mais il est indéniable que sans la production de nouveaux savoirs impliquant les personnes concernées et les corps intermédiaires, les associations qui peuvent les représenter et les rassembler, et qui doivent éclairer aussi des questions qui ne sont traitées ni par les pouvoirs publics ni par les recherches scientifiques, on n'arrivera pas à faire évoluer le cadre politique et l'action publique.

Marianne Langlet

Que les acteurs associatifs et les recherches participatives étaient faiblement entendus par les pouvoirs publics aujourd'hui c'est le moins qu'on puisse dire, parce qu'on se rend bien compte que pour qu'il y ait cette écoute et cette possibilité de recherche participative, il faut un cadre de confiance, un cadre législatif qui le permette. Et on voit qu'aujourd'hui, avec toutes les atteintes aux libertés associatives, on parle même aujourd'hui de répression des libertés associatives, nous sommes très loin du compte.

En quoi, Marion, le cadre législatif français actuel et les cadres proposés pour la participation citoyenne sont-ils des freins à la co-construction ?

Marion Ogier

Co-construction n'est évidemment pas présent dans le droit français. Mais ce que je vois dans le droit, c'est que si on parle de liberté associative, il est déjà là pour une chose : si demain la co-construction devait être mise en œuvre, c'est pour identifier le co-constructeur. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a un droit applicable qui crée un double

phénomène. Imaginez un cercle avec l'ensemble des interlocuteurs, je parle de la sphère associative pour ce qui me concerne, et dans ce cercle il y a un premier phénomène que le droit va opérer qui est simplement déjà d'amputer une partie des interlocuteurs de ce cercle. Le deuxième phénomène que le droit va créer est de sélectionner dans le restant les interlocuteurs avec lesquels un mécanisme de concertation, de coproduction, mais avant cela même de co-construction, pourra être mis en œuvre. Concrètement, si j'illustre mon propos, le premier phénomène, c'est l'exclusion des associations du cercle des interlocuteurs potentiels. Ce phénomène d'exclusion s'exprime de deux manières.

Une première manière qui est quelque chose de très institutionnalisé, qui est une loi qui est entrée en vigueur en 2021, la loi confortant les principes de la République qui a instauré un nouvel outil qui s'appelle le contrat d'engagement républicain.

Malheureusement, beaucoup dans le milieu associatif ne le connaissent pas. Ce contrat d'engagement républicain, qui n'a d'ailleurs rien d'un contrat, implique que les associations républicaines qui vont demander des financements publics, (imaginons si on parle de

co-construction, qui vont être potentiellement les co-constructeurs), fassent allégeance en signant ce contrat et s'engagent à respecter les principes qui sont dits républicains. Et ce contrat d'engagement républicain, concrètement, permet aujourd'hui à l'administration de mettre un soupçon, et c'est un euphémisme, d'arbitraire pour identifier quelles vont être les associations qui sont républicaines et celles qui ne le sont pas. A partir du moment où on a identifié avec cet outil celles qui sont considérées comme n'étant pas républicaines, elles sortent du cercle. La co-construction si elle doit avoir lieu demain, ne se fera pas avec les associations qui sont jugées comme non républicaine ou du moins pas suffisamment républicaines. Le deuxième phénomène d'exclusion est moins

La question c'est qui participe à l'intérêt général, qui ne participe pas à l'intérêt général ? Si on regarde les choses de près, on voit que cette question évolue selon les temps et surtout selon le pouvoir politique qui est en place.

Une forme de défiance du secteur associatif puisque si les entreprises veulent des subventions, des crédits d'impôt elles n'ont pas à signer ce type de contrat. Les sept engagements du contrat sont formulés dans des termes flous. Par exemple le fait de ne pas engager, entreprendre ou inciter à des actions qui troubleraient l'ordre public ou qui seraient manifestement illégales, faire preuve de civisme. Qu'est-ce que c'est que le civisme ? On n'en sait trop rien.

formalisé, même pas du tout, il est à mon sens bien plus dangereux, il a trait à la définition de l'intérêt général. Les associations qui défendent les minorités, les personnes migrantes

par exemple, sont aujourd’hui encore un petit peu du moins considérées comme étant participants à l’intérêt général parce qu’elles protègent des minorités. Dans certains pays déjà, mais peut-être demain en France, selon le pouvoir politique qui sera en place, ce pouvoir politique qui déjà parle de ces associations comme des complices de passeurs et cette sémantique montre que ces associations sortent du champ de l’intérêt général parce qu’elles sont considérées comme étant des complices, des passeurs et de ce fait elles ne peuvent pas être considérées comme participants de l’intérêt général. Je parle également des associations qui font la promotion de certaines valeurs progressistes, les associations qui défendent les populations LGBTQIA+, le planning familial, ... Aujourd’hui, on a un certain remplacement, pas encore un grand remplacement, mais un certain remplacement de ces associations par des associations dans les mêmes sphères qui sont jugées plus d’intérêt général et notamment des associations qui vont défendre des valeurs plus conservatrices. On est vraiment sur une interprétation de valeur, c’est-à-dire que cette notion d’intérêt général qui n’est pas définie évolue au gré du temps, des époques. Ce qui n’était pas d’intérêt général hier l’est devenu aujourd’hui, mais ce n’est pas un acquis et ce qui est aujourd’hui considéré comme d’intérêt général peut demain ne plus l’être.

Donc, c’est le deuxième pan du droit qui permet d’exclure de ce cercle des interlocuteurs du pouvoir public, d’éventuels co-constructeurs. Et le restant, ... eh bien le restant, on les sélectionne. Il y a une dimension extrêmement élitiste, à mon sens, de la co-construction qui peut être mise en œuvre grâce aux droits applicables. On les sélectionne de deux manières. D’abord, parce qu’en France, mais ailleurs aussi, la question du subventionnement, et de manière générale de la reconnaissance par les pouvoirs publics d’une association, c’est quasi tout le temps discrétaire. Ce qui devrait les guider en théorie dans le droit, c’est l’intérêt public. mais c’est une variable qui est extrêmement floue ce qui fait que finalement on a une politique discrétaire de la subvention qui permet aux pouvoirs publics de choisir quel est l’interlocuteur avec lequel ils veulent co-agir et ça conduit à une forme de lissage. On constate que les choix, qui sont politiques, de désigner l’association avec laquelle on va vouloir collaborer, conduit aujourd’hui à désigner ceux qui seront les moins subversifs, les moins radicaux. A l’inverse, les associations qui auraient un plaidoyer radical, des méthodes d’interpellation citoyenne radicales ou subversives, des associations qui défendent l’environnement, qui feraient la promotion de la désobéissance civile, par exemple, sont aujourd’hui écartées par les pouvoirs publics comme étant des associations avec lesquelles on ne peut pas co-agir. de

même, on constate en matière de libertés associatives que les associations qui contestent la politique des collectivités publiques, qui disent qu'elle est par exemple insuffisante, qu'elle ne va pas dans le bon sens, ou alors même les associations qui font des recours, juridiques contre les actes des libertés publiques, vivent simplement et purement des représailles. A Hayange, le secours populaire avait par exemple historiquement un local, on décide que parce que cette association a critiqué la collectivité et sa politique, on l'exclut, on cesse les financements avec cette idée qui prend sans plus de poids, qui est qu'on ne mord pas la main qui nous nourrit. Il y a aujourd'hui des entraves aux libertés associatives qui montrent que les pouvoirs publics sont dans l'idée de choisir leurs interlocuteurs. Donc si on parle de co-construction, il y a une forme de choix de la part des pouvoirs publics du co-constructeur avec lequel ils vont vouloir travailler de façon à ce qu'il soit le plus lisse possible politiquement parce que ce qu'on constate, c'est que la démocratie ne va pas très bien dans ce et qu'il y a une intolérance de plus en plus importante au dissensus. Si on ne tolère pas le dissensus, si on ne tolère pas les opinions ou les demandes trop radicales ou contraires aux intérêts des pouvoirs publics, et on est dans une co-construction faible. Ce n'est pas l'objectif recherché et pour autant le droit permet en l'état aux pouvoirs publics de faire le choix de ces interlocuteurs.

Le dernier élément qui, à mon sens, aggrave d'autant plus ce constat, c'est la marchandisation. Un chiffre qui me semble assez révélateur : les subventions publiques ont diminué en l'espace de 15 ans de 41%, là où la commande publique a largement augmentée. Ce système de la marchandisation se généralise c'est-à-dire un phénomène dans lequel l'État va mettre en opération l'action publique en imitant le modèle économique et faire le choix des appels à projets pour que les associations se manifestent. Finalement cette généralisation de la marchandisation réduit les collectifs de citoyens et citoyennes organisées ou les associations à des prestataires de services et les réduit à un rôle purement économique là où ils ont aussi un rôle de plaidoyer politique. C'est un élément qui vient encore renforcer un peu plus cette idée de sélection du co-constructeur éventuel dans un sens qui ne va pas vers le pluralisme.

Marianne Langlet

On voit bien avec ton intervention comment le cadre législatif, mais aussi les modes de financement et ô combien la marchandisation peuvent réprimer la capacité

d'interpellation des associations. Comment le cadre européen peut-il aussi être un frein ou un levier à la co-construction ?

Thierry Guillois

Je vais rebondir sur ce que disait Marion et puis essayer de recontextualiser un peu. Certains ici ont vécu une période où finalement le dialogue avec les collectivités, avec les mairies notamment, mais aussi quand la décentralisation est intervenue avec les conseils généraux régionaux, surtout généraux d'ailleurs, se faisait naturellement et débouchait naturellement sur des subventions, voire des conventions tri-annuelles. On constate qu'avec le temps ce mécanisme que l'on croyait naturel s'est étiolé, que le dialogue s'est délité et que les causes en sont multiples.

Je parlerai des contraintes qui pèsent des deux côtés : les contraintes budgétaires et les contraintes réglementaires. Et tout ça rend, le dialogue de plus en plus difficile, parce que les uns ont tendance à se retrancher derrière cette réglementation de plus en plus complexe, de plus en plus diverse, et les autres à dire « nous, on n'a plus de sous ». Il

Au niveau français le Code de la commande publique a fait suite au Code des marchés publics, qui encadre de plus en plus les relations entre collectivités et associations et le cadre européen est venu en ajouter une couche.

faut attendre un an, un an et demi pour avoir les subventions que vous nous avez promises donc on est obligé d'emprunter et on est obligé de payer des intérêts qu'il faut les absorber et donc on est amené à réduire progressivement le périmètre de notre activité ou la qualité de notre action. Le sentiment que j'ai c'est qu'aujourd'hui tout ça est en train d'exploser à la figure de tout le monde y compris des élus, d'où l'intérêt de ces journées, l'importance de rétablir un dialogue. Il faut qu'entre associations, élus et agents territoriaux, on se mette autour de la table pour rediscuter.

C'est ce que j'ai entendu ce matin, c'est ce qui a dû se dire hier, de ce qui est vraiment l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt des populations. Un exemple assez concret pour évoquer la complexité du sujet. C'est celui d'une structure qui est né dans les années 2015 pour sensibiliser les enfants à la biodiversité. Elle a eu beaucoup de succès, intervient dans les écoles primaires et sensibilise les enfants à cette biodiversité. Elle est allée voir des collectivités, des mairies, des départements ou des régions et a obtenu des subventions. Ça paraissait tout à fait naturel. Et puis, paradoxalement, en 2020 se crée une agence qui s'appelle l'Office français de la biodiversité, l'OFB, l'association va trouver l'office en disant

« regardez ce qu'on fait, ça peut vous intéresser, on peut peut-être convenir de conventionnement ou de financement ». Ce conventionnement est renouvelé encore pour deux ou trois ans, se termine en 2025. On arrive dans une période où des négociations sont organisées entre ces réseaux associatifs et l'OFB pour renouveler les conventions. Mais là, on nous dit, attention ce n'est plus le même sujet. D'abord, d'une initiative associative on est passé à une initiative publique, puisque nous avons créé l'OFB, un programme qui reprend évidemment à la lettre ce que vous avez proposé, mais il n'empêche qu'on a pris la main sur le sujet. Et de deuxièmement, on considère que notre subventionnement, c'est ce qu'on appelle une aide publique, une aide d'État au sens européen. Donc on ne peut plus faire ce qu'on veut, et viennent se greffer des notions sont RGEC, SIEG, ... Et donc les gens de l'OFB nous disent « les choses changent maintenant, on ne peut plus faire n'importe quoi, on est dans le cadre d'une aide d'État et donc il faut respecter la réglementation ». On leur explique, argument à l'appui, qu'une aide d'État c'est défini au niveau du traité de l'Union européenne et ça suppose le respect d'un certain nombre de conditions. Par exemple, une aide d'État suppose que l'activité concernée affecte les échanges entre les États. Expliquez-nous en quoi l'activité d'aller dans l'école de Trifouille-les-Oies initier les enfants à la biodiversité, met en cause les échanges entre les États ... il n'y a pas d'association italienne, espagnole, allemande qui viennent sur nos plates-bandes. L'OFB consent à admettre cet argument, mais ils disent « les personnes qui interviennent dans les écoles sont formées par vos équipes. Or, cette activité de formation, c'est une activité par définition concurrentielle. Et donc, on retombe dans la catégorie des aides d'État ». On leur donne un contre-argument en disant « on vous soumet un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, la CJUE, qui démontre que cette activité de formation, est accessoire à l'activité principale de sensibilisation dans les écoles et qu'elle doit donc suivre le même régime et qu'elle n'est pas soumise aux aides d'État ». Il a fallu six mois pour obtenir un rendez-vous avec la direction juridique de l'OFB. Le directeur juridique lui-même a dit « je ne peux pas ignorer. On se met un peu en marge par rapport à la réglementation qu'on nous impose. Rassurez-vous, on va bien vous financer, mais ce sera dans le cadre d'un RGEC, d'un règlement général, qui vous mettra bien dans le cadre des aides d'État, mais avec une dérogation particulière ».

Il y a aujourd’hui un véritable enjeu. Je pense que toute cette réglementation, l’article 107 sur les aides d’État du TFUE, l’article 106 sur les services d’intérêts économiques généraux, est appliquée à la lettre par les autorités françaises, mais est aussi interprétée

C'est là-dessus qu'il faut se battre aujourd'hui pour faire comprendre que les règles du marché, la concurrence ne sont pas bonnes dans tous les domaines et qu'il faut préserver un certain nombre de domaines de l'imperium des règles de la concurrence. Il faut être le plus nombreux possible pour faire entendre cette problématique au niveau européen.

d'une certaine façon et de plus en plus par les juridictions intérieures et la CJIE de façon restrictive.

Deuxième sujet, il y a aussi la réglementation française, à savoir le code de la

commande publique. Quand on gratte un peu dans ce code on s’aperçoit que la collectivité ou l’État ont complètement la main pour déterminer si on passe par une subvention, par un appel d’offres ou, un peu mieux, un appel à projets ou un appel à manifestations d’intérêts. Il y a une évolution depuis 5 ou 6 ans ou 10 ans où, effectivement... on passait assez facilement par la subvention. Un exemple, une association qui s’appelle Espace, qui fait de l’insertion professionnelle pour des publics en difficulté, son métier c’est l’entretien d’espaces verts de collectivités. Sur le plan du droit, il y a un vrai sujet. Depuis 40 ans elle n’avait aucun problème avec les communes de la région parisienne qui lui renouvelaient ses conventionnements pluriannuels de subventions. Et depuis quelques mois, de plus en plus de communes de la région parisienne disent c’est plus possible, on va passer par des appels d’offres parce que le code de la commande publique nous l’impose, on n’a plus le choix. Quand on compare la définition de la subvention, l’article 9.1 de la loi de 2000, et les dispositions de la commande publique, on s’aperçoit que finalement, l’autorité publique a tous les pouvoirs. Elle peut, du jour au lendemain, décider que c’est fini. Un autre exemple : le cas d’une association qui a une initiative qu’elle va vendre à une collectivité, une commune en l’occurrence, et au premier renouvellement, la commune dit « oui, mais maintenant, l’initiative est publique, elle est entre mes mains, et donc on passe par l’appel d’offres ».

Il est urgent, impératif, de faire entendre notre voix sur ces sujets-là. Ce sont des sujets hyper techniques. où la parole de l’élu n’est pas automatiquement la parole de l’agent territorial. On a engagé avec le CNFPT un projet de formation, de sensibilisation des agents territoriaux. Mais il est impératif que tout le monde se mobilise sur ces sujets-là parce que sinon, on va basculer dans la commande publique systématiquement. Il n’y aura plus de

subventions à terme et on sera tous des SIEG, c'est-à-dire entre les mains de la collectivité qui détermine comment on doit le faire, avec qui, et à moindre coût, naturellement. Mais derrière tout cela, il y a des publics qui n'auront plus accès aux services parce que, et on le voit avec les crèches, les EHPAD, dans plein de domaines, cette concurrence crée des fractures sociales et c'est sans doute à mes yeux le principal enjeu de nos combats.

Echanges avec la salle :

Lucile Sergent

On est quand même accusé par un certain nombre de nos collègues de ne plus être scientifiques. Le terme qu'ils nous envoient c'est vous êtes contaminé par les acteurs. Alors quand on est contaminé par les acteurs, « nous les savants », on est des militants.

Aujourd'hui, il y a une vraie lutte dans la recherche entre à la fois les ouvertures sur les recherches participatives, mais en même temps les budgets qui sont supprimés. Le projet

n'est même plus un projet économique, mais un projet anthropologique auquel nous abondons. Par rapport à la violence de la recherche, on a beaucoup de choses à dire. Avec les institutions, on a pu le voir parce que le validisme des institutions, le manque d'accessibilité, c'est une forme de violence. Le fait qu'on ne soit pas neutre, alors qu'on peut le justifier, on l'a vu de façon objective, par exemple sur la douleur chronique des femmes, que la production scientifique n'est justement pas neutre du tout. Après ce qu'on a pu voir aussi c'est le fait que des membres de l'institution refusent de s'occuper en fait de la gestion de nos projets en nous disant que ce ne sont pas des projets de recherche. On a eu un gros problème au départ, c'est que tous les fonds alloués par l'ANR avaient été mis sur une ligne comptable communication et pas recherche. On avait un consortium très large au départ et une partie des chercheurs, des scientifiques de carrière, qui s'étaient associés à nous, mais

sans avoir eu de réflexion sur ce que signifie « participatif » et qui reproduisaient cette violence envers les femmes en leur disant qu'un mot est un mot, par toute une série et une façon de s'adresser à elles en leur coupant la parole. Malgré le dispositif qui était mis en place, on est obligé à un moment d'inclure quand même des scientifiques qui partagent un certain nombre d'idées sur la participation. On a exclu certains scientifiques par décision collective avec les associations et avec des chercheuses qui étaient là depuis le début parce que les pratiques devenaient trop violentes. Mais des personnes qui ne comprenaient pas se cramponnaient à la notion de neutralité, de militantisme, alors qu'on le voit sur cette question-là, ce qui est considéré comme neutre ne l'est absolument pas en fait. Il y a en face de moi la porteuse du projet qui a vécu ça, qui se bat tout le temps.

C'est le parcours du combattant quand on est scientifique et qu'on veut faire de la recherche participative, on est vraiment discrédité. On doit se justifier de notre recherche. On n'est pas accompagné. On se moque de nous, en fait, tout simplement. Donc, c'est un combat. Il faut être droit dans ses bottes et il faut être bien accompagné.

Lucile Sergent

Je voulais ajouter quelque chose par rapport au scientisme. On a essayé de publier dans une revue scientifique internationale Et il se trouve que nous étions en peer review, donc des personnes devaient juger de la pertinence scientifique. C'était une revue plutôt tournée science dure, biomédicale ; sur les entretiens, j'avais indiqué des prénoms fictifs, plus une

lettre pour qualifier les personnes. Le reviewer a cru que nous n'avions pas anonymisé, et il nous a parlé d'éthique, parce que le fait de donner des prénoms à des personnes, à des données, et pas un numéro, n'était même pas compris ... vous voyez le chemin entre des visions très scientifiques et nos types de pratiques.

Cela montre toute la complexité de faire un travail qui est à la fois de la recherche participative et en plus un travail interdisciplinaire entre les neurosciences et la sociologie. Donc ça, on complexifie encore.

La question de la neutralité qui a été posée parcourt toutes les interventions sur la recherche participative et la question de l'injonction à la neutralité politique qui est de plus en plus imposée aux associations.

Marion Ogier

Il n'y a pas de neutralité. Il n'y a pas de neutralité, y compris dans le contrat d'engagement républicain, qui interdit uniquement de faire du prosélytisme abusif et de contraindre quelqu'un à penser ou à croire à quelque chose et qui interdit d'inciter à des troubles à l'ordre public graves. Hormis ça, vous avez le droit de ne pas être neutre. S'agissant de cas précis, par exemple, on assiste à d'étonnantes contrats d'engagement républicain locaux qui naissent, en région PACA par exemple, qui interdisait le port de tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ; ce CER local anti-foulard a été annulé par la justice, on a donc une jurisprudence à ce propos. De la même façon, il existe une jurisprudence très récente mais très claire, qui concerne Chalon-sur-Saône : le maire de Chalon-sur-Saône avait estimé qu'à partir du moment où on avait une subvention publique on devait être neutre, le juge a bien dit qu'il n'y avait pas de neutralité même lorsqu'on est subventionné. Encore une fois la subvention est là pour financer l'action de terrain elle n'interdit pas de développer par ailleurs une activité de plaidoyer qui est inhérente à certaines associations. Maintenant le nouveau le nouvel enjeu ce sont les salles des municipalités qui sont mises à disposition des associations. On voit naître des règlements qui interdisent d'avoir une activité qui ne serait pas neutre politiquement, c'est en cours devant les tribunaux et je suis assez optimiste sur la jurisprudence qui va naître à partir de nos recours sur cette question. Dans la recherche, d'un point de vue scientifique, je m'interroge : est-ce qu'un scientifique, même s'il ne fait pas recherche participative, est neutre ? C'est-à-dire que dans le choix de sa thématique de recherche, de ses études, de ses thématiques de recherche, dans le choix de répondre à tel financement ou pas, il n'est pas neutre. Il y a une liberté d'expression accrue pour les enseignants-chercheurs et ils n'ont que deux obligations, l'objectivité et la tolérance. L'objectivité étant d'avancer que certains peuvent dire n'importe quoi, la presse aujourd'hui dit n'importe quoi, personne ne leur dit rien, les politiques peuvent dire n'importe quoi, personne ne leur dit rien, mais pas les chercheurs, c'est toute la différence. En matière de science, on a la liberté de s'exprimer, on a la liberté de ne pas être neutre, pour autant on doit rester objectif.

Thierry Guillois

C'est vrai qu'au niveau européen, arriver à détricoter ce qui est une activité économique, ce qui est une entreprise, ce qui est le marché, tout ça est complètement imbriqué et c'est complètement idéologique. Par contre, ce que nous essayons c'est de mettre en place des lieux de dialogue, avec des élus, des collectivités, parce nous nous sommes aperçus à de

nombreuses reprises que les élus étaient beaucoup plus sensibles à nos arguments que n'étaient les agents, leurs propres agents. En général, ça bloque au niveau des agents. Nous sommes donc en train de définir quelque chose qui ne relève en rien de l'intérêt général, c'est un instrument de conformité générale. Et la conformité générale, c'est le prélude à de mesures prises au nom d'un général, mais d'une conformité générale. Je pense qu'aussi bien la réglementation européenne, l'article 106, l'article 107 et quelques autres, et surtout la jurisprudence de la CJE, parfois celle du Conseil d'État, nous offre des interstices. Donc il faut les utiliser. Deuxièmement, rien n'est figé. Je ne vois pas pourquoi, si on arrive à faire coalition avec un certain nombre d'élus, avec des organisations d'autres États, on ne parviendrait pas à faire évoluer les lignes au niveau européen. Par exemple, on se bat sur le fait que l'article 107 sur les aides d'État a un certain nombre de dérogations, pourquoi ne pas en ajouter une sur l'intérêt général ou sur un certain nombre d'activités qui sont importantes ? Enfin, je pense qu'il est urgent de se mettre autour de table avec des élus, avec des agents territoriaux pour débattre de tout ça et parce qu'il n'y a pas de fatalité à ce que tout bascule dans la commande publique et surtout dans l'appel d'offres.

Quand j'entends le témoignage qui dit qu'on est obligé de s'inscrire comme entreprise quand on remplit un dossier de subvention, je me demande dans quelle mesure on ne pourrait pas attaquer l'administration qui nous oblige à rentrer là-dedans au titre de l'atteinte au droit à l'autodétermination du fait de la loi 1901. C'est quand même nous, les associations, qui décidons ce qu'on est. Deuxième suggestion, est-ce que vous tracez le respect du contrat d'engagement républicain de la FNSEA qui reçoit des subventions publiques et qui trouble l'ordre public ? Une autre question : quand on dit qu'on revendique une conception étendue de qui peut déterminer l'intérêt général, est-ce que vous avez regardé aussi du côté de la reconnaissance d'utilité publique et les mécanismes de reconnaissance d'utilité publique, qui sont quand même parfois surprenants ? Enfin, sur l'excès de zèle des agents : on met le parapluie, on dit qu'on protège les élus, mais on a aussi des élus qui acceptent d'endosser des risques juridiques pour assumer leur politique. Je pense qu'il y a un boulot de formation en réseau pour considérer que c'est une voie pour produire du droit, de décider d'aller au contentieux juridique en connaissance de cause parce qu'on décide d'une politique publique qu'on veut mettre en œuvre alors que la loi théoriquement ne nous la reconnaît pas. C'est aussi une tactique pour produire du droit alors qu'on n'en a pas le pouvoir attribué directement. Et là, certainement qu'il y a des alliances entre la société civile qui veut passer à l'offensive avec des futurs.

Marion Ogier

On l'a utilisé, cet argument de la FNSEA ... le contrat d'engagement républicain il est dans les mains du préfet, il est dans les mains des élus, eux seuls décident, et bizarrement, pour le moment, la FNSEA n'a jamais été considérée comme ayant manqué au contrat d'engagement républicain, alors même qu'elle est soumise. Je suis membre d'une association qui travaille beaucoup sur les questions juridiques et nous nous sommes posé la question de demander au préfet de mettre en œuvre le contrat d'engagement républicain contre la FNSEA. Nous ne le ferons pas pour une seule raison, c'est qu'on ne demandera jamais la mise en œuvre d'un outil dont on demande la suppression. Mais je crois que politiquement, il faut en effet rappeler à ces obligations, pour une question de cohérence sur ces questions-là.

Il y a une espèce de vague de fond de banalisation qui vient de l'Europe, mais qui est aussi relayée en France. On évoquait ce matin le problème des crèches et le projet de décret

européen qui vise à imposer aux municipalités des appels d'offres pour le choix des crèches. Deuxièmement, il y a une expérimentation des tribunaux aux affaires économiques pour que les associations comme les mutuelles puissent demain être jugées non plus par les tribunaux judiciaires, mais par les tribunaux aux affaires économiques, c'est-à-dire les nouveaux tribunaux de commerce. Là aussi, il y a une espèce d'assimilation, de vague de fond pour dire que les associations sont des entreprises comme les autres et donc il faut se battre.

LECTURE CROISEE DE LA CO-CONSTRUCTION : ENJEU DEMOCRATIQUE OU ILLUSION TECHNOCRATIQUE ?

Quels que soient les niveaux (local, national) comment la contribution de formes diverses de la société civile permet d'élargir la démocratie au-delà de la seule démocratie représentative, comment la co-construction peut être un élément de renouveau du service public.

Animation Jean-Philippe Millésy, Institut Karl Polanyi – Jean-Louis Laville

Avec les regards de :

Antoinette Guhl, Vice-Présidente de la commission des affaires économiques au Sénat

Sarah Persil, Vice-Présidente Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la jeunesse, la vie associative, la citoyenneté et la démocratie participative

Aurore Pageaud, Secrétariat national du Parti socialiste en charge de l'ESS

Sarah Guilmin, chargée de mission ESS, Eurométropole de Strasbourg

Jean-Philippe Millésy

Je pense que ça a été un des thèmes sous-jacents de l'ensemble du colloque, et je crois que ça a été très illustré par la table ronde précédente, que de veiller au maintien du caractère profondément politique de notre travail et de nos réflexions par rapport à des dérives technicistes qui nous entraînent dans une banalisation. banalisation à laquelle nous sommes invités d'une façon assez pressante par l'ensemble des réglementations qu'il s'agisse du code des marchés publics, de la commande publique ou des règlements européens.

Ce qui est original dans cette table-ronde c'est d'avoir des représentants du mouvement politique et des élus des collectivités territoriales pour parler de ces questions.

Jean-Louis Laville

Mon rôle se résume à faire le résumé des épisodes précédents pour que vous sachiez un peu mieux où vous êtes. Ce séminaire visait à faire le bilan d'une recherche participative que nous avons menée pendant deux ans qui était basée sur un consortium regroupant des collectivités publiques, des associations et des fédérations associatives et des chercheurs. Donc l'idée derrière ce consortium, et le sujet dont nous voudrions débattre avec vous désormais, c'est : est-ce que la co-construction est un enjeu qui mérite d'élargir cette coalition esquissée à travers ESCAPE entre trois catégories d'acteurs, acteurs de la société civile, responsables, élus et chercheurs, ou est-ce que finalement c'est quelque chose de tout à fait marginal, voire une illusion technocratique ? C'est un peu la première question qui se couple, pour reprendre les interventions de ce matin, avec une inquiétude ... qui est, pour avoir fait avec le RTES et avec mes collègues ici présents un travail sur les politiques locales d'économie sociale et solidaire¹⁰, qu'il y a des avancées au niveau local sur les politiques d'économie sociale et solidaire, mais également que nous n'avons absolument plus de dialogue constructif au niveau national avec les forces politiques sur cette économie sociale et solidaire. Au mieux, c'est intégré dans des secrétariats qui s'occupent de l'artisanat, du commerce, et de cinq ou six autres choses, et puis à la fin, l'économie sociale et solidaire c'est une fonction un peu réparatrice pour faire « des trucs pour les pauvres » sur les territoires. Or, il nous semble que l'économie sociale et solidaire peut aussi être considérée autrement. C'est une économie dans laquelle il y a peu ou prou 2 millions de personnes, qui peut être considéré aussi comme un levier de transformation pour aller vers un autre rapport entre économie et société. Là-dessus, il nous semble que non seulement les coalitions nationales se sont affaiblies, mais qu'elles n'existent quasiment plus et qu'il n'y a plus de portage politique de cette question-là.

Jean-Philippe Millésy

Ce qui vient d'être dit me fait penser à une citation de Maurice Parody : quand on le questionnait sur le poids de l'économie sociale, il disait quel est le poids de l'air dans les chambres à air d'un vélo ? C'est-à-dire que sans l'économie sociale, on ne marche pas, on ne va pas de l'avant. Donc Sarah, sur cette question de l'importance de la démocratie

¹⁰ Fraisse, L. Henry, M-C., Laville, J-L., 2024, *Les politiques locales de l'économie sociale et solidaire*, Toulouse, Erès

comme produit et comme condition des politiques de co-construction dans une région comme la tienne ...

Sarah Persil

Je suis vice-présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté en charge des Jeunesses (j'ai fait rajouter le S il y a 15 jours), de la vie associative, de la citoyenneté, de la démocratie participative. Je suis écologiste et je viens du milieu associatif. Donc c'est aussi ma culture politique. J'imagine que quand on vient d'un certain séoral, on est « formé à » et il faut peut-être se « déformer à », j'essaye de « déformer » mes collègues élus, mais j'ose croire que sur les questions des associations, de la participation de la société civile organisée à la co-construction des politiques publiques et tout ce qui relève de pratiques partenariales dans le respect d'une démocratie vivante j'ai peut-être deux trois éléments d'expertise. C'est un peu compliqué d'identifier une région comme étant un acteur de production de la politique publique, puisque, contrairement à nos collègues élus en mairie, nous ne sommes pas à portée de baffe comme ils aiment bien le rappeler. Les régions sont des « métamachins ». La région Bourgogne-Franche-Comté est une grande région avec huit départements, donc comment est-ce faire avec et comment est-ce qu'on laisse une place ? Les régions sont des collectivités qui organisent la vision du développement du territoire. Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le SRDE2I (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), le schéma régional de l'enseignement et de l'économie, enseignement supérieur et la recherche, le schéma régional de développement touristique ... Ces schémas régionaux mobilisent les personnes concernées, via les corps intermédiaires, les syndicats, les associations pour que la politique publique soit coconstruite, pour les 15 prochaines années, avec une vision partagée et issue du terrain.

En région Bourgogne-Franche-Comté, ces schémas sont travaillés avec les acteurs de la société civile organisée. C'est-à-dire que nous ne sommes pas dans une tour d'ivoire avec les élus qui décident tout seuls sous prétexte qu'ils sont légitimes et qu'ils savent.

Nous mettons donc en place des espaces de travail, de partage, pour enrichir. Je pense qu'autant nous sommes légitimes en tant qu'élus pour prendre des décisions, autant il est de notre responsabilité de faire en sorte que

Il est vital que les personnes au pouvoir sachent le partager, aménager des espaces ouverts, de travail et de confiance dans une logique de transparence pour donner envie de s'investir en collectivité, mais aussi pour renforcer le dialogue social, faire vivre notre démocratie, valoriser les experts locaux que sont notamment les acteurs associatifs, et décentrer l'élu du rôle du seul légitime, sachant, ayant le pouvoir, pour décider seul. L'élu a le pouvoir mais surtout le devoir de le partager.

ce pouvoir soit partagé. D'une part pour imaginer la suite et faire en sorte que nous ne gardions pas le pouvoir pendant des années, qu'on soit bien dans une logique de non cumuls des mandats. D'autre part, pour faire en sorte de mettre en place ces espaces de travail, d'échange, de respect dans le cadre d'une démocratie vivante. Depuis trois ans par exemple, nous mettons en place un dialogue structuré de la jeunesse, une méthodologie européenne ... les jeunes sont invités à venir regarder une politique publique de la région, à la critiquer, à rencontrer des élus et à nous faire un certain nombre de préconisations. En région Bourgogne-Franche-Comté, j'ai décidé de mener cette politique de concertation et de débat public avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Parce que inviter les jeunes de la région à venir travailler sur des sujets du conseil régional, n'était pas forcément mobilisateur alors que les associations locales qui ont des écoles de la deuxième chance, qui gèrent un ESAD, des foyers jeunes travailleurs, qui connaissent les jeunes, qui les accompagnent, ... là on est sur de l'émancipation, de l'exercice de la citoyenneté. On en profite pour faire de la politique, pour permettre à des jeunes de se dire « oui, il y a le vote une fois de temps en temps, mais là, je suis invitée à donner mon avis. Et en fait, mon avis compte, je n'y connais pas forcément grand-chose, mais je suis quand même légitime ». Je leur dis « vous êtes expert de votre vie, et si je n'ai pas ce dialogue, cette interpellation, si vous ne me dites pas que ce je fais est nul ... ». Cela suppose pour nous élus d'être dans une posture d'humilité, d'entendre les remarques, de changer un certain nombre de choses et de faire en sorte que quand on travaille avec nos services cela soit produit d'effet, que les préconisations soient intégrées dans nos

nouvelles politiques, qu'on en fasse des sujets exécutifs, ... Pourquoi est-ce si important ? Parce que c'est un souci de bonne utilisation des deniers publiques ... faire en sorte que dans l'aménagement du territoire, le passage piéton soit plutôt à tel endroit parce que la boulangerie est ici et l'école est là et que les gens traversent ici ... ça ne sert à rien que les élus disent « on va le mettre là » parce qu'on va dépenser des sous pour rien, on va mettre en danger la population et l'expertise d'usage, et on méprise tout le monde. Les gens ne vont plus voter, ... et on connaît la fin de la pelote. C'est un énorme raccourci, mais je l'assume !

En tant qu'élu nous devons aujourd'hui réparer le lien avec la population, nous devons être dans cette logique du partage du pouvoir. Je suis élue, j'ai le pouvoir, je peux aussi décider de le partager.

Ce travail avec la société civile organisée, la signature de la charte des engagements réciproques pour dire au monde associatif on vous respecte, on met en place de la subvention, on arrête les appels à projets, je n'ai pas encore réussi mais j'y travaille

Le contexte de respect n'est plus à la mode, qui est davantage au mépris. Aujourd'hui, le pouvoir nie les contre-pouvoirs, la presse, les syndicats, les manifestations. Les Régions doivent se reposer sur les CESER qui représentent la société civile organisée et proposent une analyse critique de l'ensemble de nos politiques quand ils produisent des avis, quand ils ont des auto-saisines, ...

Il faut absolument écouter les CESER, que leurs préconisations soient suivies d'effets, même si on n'est pas d'accord avec eux, parce que le dialogue et la démocratie, c'est ça aussi. Nous devons généraliser cette culture de débat démocratique, des libertés associatives, de la liberté d'interpellation que nous devons financer et consolider.

C'est un travail de longue haleine, ce partage du pouvoir est absolument nécessaire à ce moment où nous sommes à ce point malade d'une démocratie qui dysfonctionne et où on ne se fait plus confiance. Je pense qu'on doit avoir une culture du respect, du partage du pouvoir au niveau de nos instances et au niveau de nos collègues. Et il serait important que nos élus soient davantage issus du monde de la

société civile, moins des appareils. Il y a 4 ans, je n'étais pas élue, je ne pensais pas être là aujourd'hui devant vous. La politique, ce n'est pas sale. C'est important. Il y a vraiment des espaces de lutte et de convergence à imaginer. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, venir vous présenter aux élections ? J'ai besoin d'avoir des alliés, j'ai besoin de partir aussi, et il faudrait qu'on soit un petit peu plus nombreux, puisque ce sont les personnes qui sont

au pouvoir qui sont aussi en capacité d'identifier le niveau de contre-pouvoir qu'on a en face ... soit on le méprise, soit on se laisse la place.

Jean-Philippe Milésy

Plus près du terrain, comment la ville de Strasbourg met-elle en place des politiques démocratiques avec la société civile organisée et des éléments de co-construction ?

Sandra Guilmin

J'ai l'impression que ma voisine est quand même bien proche du terrain. Je suis agent de la collectivité, donc je parle moins de politique, mais je pense que je sais expliquer ce que font mes élus et quelle est leur approche politique du terrain. J'ai vraiment entendu énormément de choses aujourd'hui auxquelles j'ai envie de réagir parce que ce que je vis sur le terrain illustre ce qui a pu être dit de manière un peu théorique ce matin.

Je vais insister sur la question de la posture des élus, des agents sur le terrain et notamment le rouage que sont les fonctionnaires autorisés ou agents des collectivités territoriales, mais je pense qu'on peut certainement élargir à l'État. Je distingue souvent deux types d'agents dans les collectivités. Ceux qui ont des procédures, qui les appliquent même si parfois elles vont à l'encontre du bon sens ... le résultat est positif, c'est bien, il est négatif « pas grave, j'ai fait mon boulot ». Et puis il y a les chercheurs de solutions : si une procédure ne marche pas on cherche quand même à atteindre le résultat avec d'autres manières de faire. On va épuiser généralement une énergie assez considérable pour détourner un petit peu la procédure et essayer d'arriver au but. Souvent, ça peut créer des conflits en interne ... mais ça permet parfois de trouver des solutions. C'est la réalité du quotidien. Nous avons mis en place un conseil de l'économie sociale et solidaire qui est l'instance de dialogue et de co-construction de notre politique publique de l'ESS depuis 2010, mais qui travaille aussi sur d'autres politiques en lien avec des acteurs de l'ESS : le zéro déchet, zéro gaspillage, le schéma achats publics et socialement responsables, ... C'est la manière dont nous avons amené la co-construction sur le territoire. Il y a beaucoup d'instances partenariales, de projets sur lesquels nous co-construisons, en tout cas au niveau de l'ESS.

Un exemple : présentation au conseil de l'ESS des résultats de toutes les interviews faites avec nos acteurs de terrain dans le cadre d'une étude sur ESS, éducation populaire et lien aux transitions écologiques justes. Il y a du positif et des choses qui le sont un peu moins.

Un acteur prend mal les choses, cela remonte au niveau des élus, discussion avec la direction générale des services, et nous nous quittons sur un constat de désaccord. Elle considérait que nous avions mis de l'argent pour que cette étude existe, que des constats négatifs qui touchaient un peu la collectivité étaient remontés mais qu'il fallait les mettre sous embargo, les laisser de côté et faire autre chose. Alors que nous, à l'ESS, nous disons recevons ce qu'on a à nous dire, discutons-en et profitons-en pour nous améliorer et pour progresser dans nos pratiques. Cela illustre bien ce qu'on a besoin de travailler et que nos élus, parce qu'il y a une impulsion politique à donner, doivent se préoccuper de comment se comporte l'administration par rapport à leur projet politique.

Cette différence de culture quand on est une grosse administration comme la nôtre a des conséquences énormes. Il y a parfois des décisions prises par les élus qui ne sont pas appliquées par l'administration. Alors comme nous sommes débordés, ça passe. Mais en fait, la relation avec la démocratie, elle est où ? Les élus décident de choses et décident en concertation avec des acteurs et derrière, l'administration s'arrange pour que ça ne se fasse pas ... avec les systèmes de notes, ça monte, puis à un moment donné, c'est bloqué et il n'y a plus rien qui se passe.

L'administration ne sait pas forcément faire, elle a besoin de ce changement de culture et comme on n'a pas le temps, les formations ont du mal à se mettre en place.

Tout à l'heure, nous avons parlé des aspects européens, des aides d'État, ... tout ça ne me parlait pas plus, mais on a su créer une cellule ressource, avec l'expertise de collègues compétents sur ces questions. Mais il ne faut pas se leurrer, nous sommes à peu près 700 agents dans la collectivité, il y en a 690 qui ne connaissent rien au droit européen et qui, quand il s'agit de traiter un sujet et surtout s'il est co-construit, ont cette tendance à ouvrir le parapluie, et à sortir un marché public alors qu'on sait bien qu'il y a plus de contentieux sur les marchés publics que sur les subventions. Donc je me pose la question, qu'est-ce qui protège nos élus ? Après, il y a cette question des juristes ... il y a tout un travail pour questionner les solutions juridiques que me proposent mes juristes : on ne peut rien faire, ce n'est pas protecteur, les élus vont être mis en défaut, ... et en lien avec le juriste du RTE, j'apporte la solution, on essaie de faire avancer les dossiers. De cette façon nous avons créé une société coopérative d'intérêt collectif sur le tourisme. Cela semblait impossible, il y avait des tas de problèmes, mais nous avons trouvé la solution.

Quelques exemples. Sur les questions de CPOM (conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens), d'appel à projet, d'appel à manifestation d'intérêt qui remontent énormément du terrain : nous avons des élus qui, politiquement parlant, ont une posture de dialogue avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Quand on peut, on porte des CPO et on évite les marchés publics, ce sont donc de plus en plus des relations partenariales qui sont instaurées. Mais derrière, il faut réussir à travailler notre tissu administratif. L'ESS, dans le programme politique de mes élus est une priorité du mandat. En 2024, lors d'une réunion avec de nombreux directrices et directeurs généraux des services, je découvre que les trois quarts autour de la table n'ont pas compris ce que c'est que l'ESS. On a cru que ça leur avait été expliqué et finalement ils ne savent pas ce que c'est. Donc comment ces gens-là peuvent-ils coopérer et essayer, avec la connaissance des aides d'État et de tout un arsenal juridique, de promouvoir l'ESS ? Ce que nous sommes en train de travailler avec mes collègues de la vie associative, c'est d'essayer de faire passer cette culture, ... ces gens-là ne sont pas nos ennemis et, même si l'intérêt général n'est pas défini en droit français, que les acteurs de l'ESS sont reconnus par nos élus politiquement parlant comme des acteurs de l'intérêt général et que nous souhaitons travailler avec eux en termes d'expertise, de partenariat, de montage de projet. J'ai un petit espoir sur le sujet, c'est qu'il n'y a pas très longtemps, j'étais autour de la table avec notre chef de la commande publique et je lui dis « on a des collègues qui montent des appels à projets, des appels à manifestations d'intérêt, on dirait des marchés publics ». Elle me répond que « juridiquement parlant, les appels à projets et les appels à manifestations d'intérêt n'existent pas. Donc, qu'est-ce qui nous empêche de dire, effectivement, nous n'avons que deux choses, la commande publique et la subvention mais pourquoi ne pas co-construire plutôt que de passer du temps à remplir des dossiers de subvention, à répondre à des marchés publics ? ».

Co-construire avec nous une politique publique qui sera plus pertinente parce qu'on regardera ce qui se passe sur le terrain et on aura des retours d'expertise et des retours utilisateurs. C'est le secteur associatif ou le secteur de l'ESS qui est le mieux placé pour faire, qui nous propose un projet, révèle un besoin de la collectivité et dans ce cas-là, on monte un marché public.

Concernant les questions européennes j'avais plutôt l'impression que les réseaux étaient assez actifs au niveau de l'ESS européenne. Nous travaillons énormément avec le RTES, ESS France, l'UDES. Nous faisons partie du réseau REF, réseau européen qui travaille en

lien avec la Commission européenne. Nous discutons régulièrement avec Social Economy Europe. Ces réseaux sont actifs, ont très peu de moyens, ils s'appuient quand même sur un intergroupe économie sociale et services d'intérêt généraux, ils font du lobbying, proposent des textes via cet intergroupe et participent à toutes les consultations.

Jean-Philippe Milésy

Je vais poser à Aurore Pageaud une question un peu particulière. J'ai co-organisé il y a un peu moins d'un an, une réunion informelle du secrétariat national d'un parti politique de gauche avec des dirigeants, des responsables associatifs. Durant cette réunion, la dirigeante et les deux dirigeants présents ont émis des regrets assez marqués au sujet de l'inaction ou de l'incompréhension des partis politiques qui leur semblaient les plus proches des réalités et des besoins politiques qu'expriment les associations. Alors, pour le Parti Socialiste, comment apprécier cette critique qui était d'ailleurs plus un appel qu'une critique? Et quelle place occupent nos réalités associatives et les problèmes que nous avons évoqués hier et aujourd'hui ?

Aurore Pageaud

Je pense que nous sommes en plein cœur des questions politiques, on a des avis sur les politiques qui n'en font pas assez, parfois les citoyens qui se mêlent de la politique ne sont pas assez bien reçus, comment on fait ? Pourquoi a-t-on cette critique en continu sur les partis politiques qui n'entendent pas le monde associatif ? Il faudrait déjà se placer sur plusieurs échelles. Par exemple, je vis à Arras, je conduis une liste municipale avec les écolos, avec d'autres partenaires de gauche et notre base politique pour construire cette liste et notre programme, c'est d'aller voir les associations, chacune des associations qui veut bien nous recevoir, parce qu'il y en a qui ne le veulent pas, qui nous disent clairement qu'elles sont apolitiques ce que nous respectons. Le but c'est d'écouter des problématiques parfois très éloignées de nos problématiques personnelles ou des problématiques politiques qu'on veut soulever. La plus belle des réponses qu'on arrive parfois à obtenir, c'est « merci de l'écoute, c'est la première fois que ça arrive » ... c'est la première fois que ça arrive, c'est un problème. En effet, ça veut dire que derrière, il y a un énorme travail de continuation de l'échange, des mois et des mois de travail pour rattraper tout ce qui n'a pas été fait les années durant. Donc ça, c'est au local et pour moi, c'est la base.

Donc quand vous m'avez très gentiment invitée dans ce colloque, que j'ai lu le résumé de la recherche-action, les neuf cas pratiques me suis dit, mais on est évidemment d'accord avec tout ça. Le Parti socialiste ne peut pas s'opposer à tout ça. Il n'y a pas de deux mondes. Au national, c'est plus compliqué. On a l'habitude au PS de revendiquer que l'économie sociale et solidaire c'est quand même une grande bataille socialiste, une des grandes victoires socialistes. On remonte à Jean Jaurès en citant le moment où il a dit qu'il fallait articuler action coopérative, action publique, action syndicale. On remonte à Michel Rocard, évidemment, Benoît Hamon. Mais pourtant, on le revendique très peu dans notre politique publique ; par exemple, Olivier Faure, Boris Vallaud sont allés voir Sébastien Lecornu tout à l'heure. Est-ce qu'ils ont parlé d'ESS ou d'associatifs ? Pourquoi ? Parce que d'abord on va taxer les riches, d'abord on va faire beaucoup plus de justice fiscale, mais il va falloir intégrer que l'ESS rentre dans la justice fiscale, que les associations rentrent dans toute la politique qu'on a envie de mener au niveau national et pas qu'économique. Et derrière, et c'est mon travail en tant que secrétaire nationale. Dans le projet présidentiel que nous sommes en train de co-construire on auditionne énormément de personnes et

Dans notre petit groupe ESS, nous sommes déjà une quinzaine à vouloir vraiment peser sur les municipales, sur la présidentielle, à vouloir que l'ESS soit intégrée dans la politique économique que va mener le Parti socialiste. Évidemment, c'est à double tranchant. C'est-à-dire qu'on dit que ce sont des socialistes qui ont mis tout ça en place et en même temps, on ne le revendique jamais. Et en même temps, il faut être à l'écoute de la société civile et nous essayons le plus possible de le faire.

vous êtes les bienvenus. Je trouve qu'un parti politique est en constante co-construction. Aucune des décisions n'est prise par une tête seule, il y a des heures et des heures de délibération avec des militants, des adhérents, des élus. Il y a une phrase qui dit « si tu ne fais pas de la politique, la politique s'occupera de toi », il n'y a rien de plus vrai. C'est une phrase que je me répète

très souvent, quand les réunions durent ou que c'est un énième débat, je me dis que les choix que nous faisons là, dans nos associations, dans nos partis politiques, dans notre vie courante, dans notre manière de consommer, c'est de la politique. Donc autant essayer de s'engager, que ce soit sur le terrain, que ce soit dans des appareils. J'ai 25 ans, je suis issue d'une génération qui ne croit plus normalement dans les partis politiques, j'ai passé mes années de lycée contre la loi travail, à manifester dans la rue, à me faire gazer ; et pourtant, je me suis dit que le parti politique qui correspond le plus à mes valeurs, c'est le Parti socialiste. En 2018, nous n'étions pas là médiatiquement, ni politiquement et pourtant

c'était des valeurs de gauche qui ont construit énormément de politique sociale avec le mouvement associatif.

Il y a eu un congrès du Parti Socialiste ces derniers mois qui a essayé de départager différents courants et on a réintroduit le mot de « démarchandisation ». Et ça passe par le répéter en boucle mais aussi former nos élus. C'est aussi mon rôle en tant que secrétaire nationale de pouvoir auditionner, participer pour montrer l'implication des partis politiques, mais surtout ensuite en référer à mon parti politique pour témoigner de ce qui s'est dit dans un séminaire comme celui-ci.

En lisant toutes les études de cas que vous m'avez soumis on voit bien qu'il y a parfois des blocages, notamment quand il y a énormément d'acteurs, ça peut prendre

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une culture de l'ESS qui doit vraiment être mise en place, une culture de l'innovation, du temps, de prendre soin de l'économie, de l'espace, de l'innovation. Et ça passe par la co-construction.

beaucoup de temps, ... Ce que j'ai trouvé le plus intéressant, c'est par exemple dans le cas pratique qui se déroulait dans la Creuse qui ça traversait le temps et aussi les changements de majorité politique. Quand ça arrive ça signifie que cela n'est plus en fonction des élus mais en fonction de toute la co-construction qu'on peut apporter, tout le public. Un autre cas, celui du Val de Drôme, qui traversait les compétences communauté de communes qui disait « on n'a pas la compétence culture, mais pourtant on va quand même faire des choses ». Je pense que nous, en tant que parti politique, on ne va jamais s'opposer à tout ça. Après, c'est du local, ce sont des agents ou des élus qui peuvent bloquer. Mais nous, en tant que parti politique, on a ce rôle d'insuffler cette culture de la co-construction, c'est pour ça qu'on est là en débattre, de l'ESS et de la démarchandisation.

Echanges avec la salle

Thierry Guillois

Aujourd'hui, vous le savez, il y a un gros travail de la part du lobby ESS pour aller vers un RGEC (Règlement d'exemption général par catégorie). Je ne suis pas contre le RGEC qui est un règlement dérogatoire aux règles des aides d'État permettant d'élever les niveaux où la subvention, le financement n'est pas considéré comme une aide d'État. C'est un débat qu'on a avec ESS France. Je voudrais aussi aborder l'autre aspect, qui est de dire qu'il y a quand même un certain nombre d'activités qui relèvent de l'économie sociale, mais qui ne doivent pas être regardées comme de nature économique au niveau de la réglementation européenne. Or, ça on a beaucoup de mal à le faire entendre à ESS France. Si on pouvait enclencher ce débat ..., on reste dans le cadre de la réglementation européenne, aide d'État, mais exemption, mais il y a aussi l'autre aspect qui nous est ouvert par la jurisprudence, sur celle qui fait prévaloir la solidarité pour des activités qui, au regard de la réglementation, ne sont pas considérées comme de nature économique.

Sandra Guilmin

Effectivement, de toute façon, au niveau européen ce n'est pas le seul combat, il y a aussi celui sur la lucrativité limitée, la non lucrativité. Bien sûr, il y a des municipales en mars, mais le positionnement actuel de nos élus, c'est que. On a la chance à Strasbourg d'avoir une fois par mois les parlementaires et quand on a des choses à défendre on y va avec les réseaux, on essaie d'organiser des manifestations, des rencontres et en tout cas de faire lobbying ensemble.

La première des questions : vous avez des juristes externes. Pourquoi ? Est-ce que ça ne serait pas pertinent d'avoir des compétences en interne ? Peut-être que ça serait précieux pour nous, association, de pouvoir aussi solliciter la ville par rapport à ce genre de choses. La deuxième, c'est plus un point d'attention : est-ce qu'on fait de la co-construction dans la transversalité avec les services à l'intérieur des collectivités territoriales ? Et donc ça mène à la troisième question : comment fait-on quand, en plus, on a l'ambition de porter un projet intercollectivité, où les collectivités ne se supportent pas ?

Sandra Guilmin

En fait, nous avons des juristes internes, généralement formés encore aux écoles de Bordeaux, et qui parfois ne connaissent pas le code civil local (nous sommes en Alsace), qui est un peu différent de la loi 1901. Mais surtout les juristes chez nous sont là en premier lieu pour protéger les élus, ils travaillent avec le code des collectivités territoriales et comme partout nous avons de moins en moins de personnel ce qui fait qu'il y a beaucoup d'opérations pour lesquels nous sommes obligés de faire appel à des prestations extérieures. C'est ce qui se produit pour les SIEG, on a saisi cet outil européen pour pouvoir financer des gros projets pour lesquels sinon nous étions bloqués par cette question des aides d'État. Au sein de ce SIEG, parce que les choses étaient remontées du terrain, on a co-construit les obligations de services publics, mais les collègues qui s'en sont occupés ont mis deux ans à faire accepter le SIEG par nos juristes en se faisant aider par des assistants à maîtrise d'ouvrage extérieur qui avaient une meilleure connaissance des SIEG, qui pouvaient aider à le monter le SIEG et apporter des arguments à nos juristes. Après, il y avait une question sur la transversalité. On sait bien que c'est un gros souci dans les collectivités. Tout le monde dit qu'il faut en faire, personne n'a le temps, alors que comme la co-construction d'une politique publique, on passe du temps avant, mais c'est de l'investissement et on en gagne après parce qu'on crée des politiques publiques qui sont plus ancrées sur le terrain, plus pertinentes et aussi plus efficaces. J'irais même plus loin, je considère que quand dans une co-construction on finit par partager les mêmes objectifs que les acteurs avec lesquels on travaille et qu'on va tous dans le même sens et qu'on s'entraide, forcément on est plus efficace. On répond plus aux besoins de notre population, ce qui est quand même un peu le BA.ba d'une politique publique. On travaille mieux en lien avec les partenaires, on crée du bien-être sur le territoire. Quand on parle d'impact social, on est en plein dedans. Mais reconnaissions que c'est quelque chose de compliqué et que là aussi, ça touche une question de culture. Par contre, je blâme le système. Je pense que nos élus qui sont parfois dans un projet transformateur ont besoin de transformer l'administration et c'est un changement systémique. Et ça, c'est plus compliqué.

Sur l'inter collectivité, là, il y a des enjeux politiques. On arrive à faire des choses parfois, mais ça dépend. Et même avec l'État. Il y a des personnes placées auprès de la préfecture, donc au niveau du SGAR, qui sont chargées de l'économie sociale et solidaire. Il y a des

périodes où, quand tout le monde avait le temps de plus travailler ensemble, entre l'État, la région et l'euro-métropole, on a sauvé des dossiers. Après, la coopération, on dit toujours, se fait entre personnes et pas forcément entre institutions. Et quand les personnes ne sont pas là, c'est un peu plus compliqué.

Sarah Persil

Au sein des écologistes je copilote un groupe de travail sur les libertés associatives depuis deux ans, tous les dimanches depuis deux ans à 20h, on fait une visio et ça prend du temps, mais ça permet de monter un atelier des lois à l'Assemblée nationale où on a écrit avec des chercheurs, des constitutionnalistes et des réseaux associatifs la future grande loi des libertés associatives. J'appelle en effet à un discours simple, franc, courageux, peut-être simple et qui permettrait de prioriser les enjeux. Je crois qu'il y a trois sujets : un, la sécurité alimentaire, financière, on n'est pas obligé d'avoir des caméras et des flics armés partout, on peut avoir de la sécurité intelligente. ; deux, la santé avec certes des services publics hospitaliers mais aussi la santé environnementale, la santé mentale, prendre soin, avoir du temps, avoir des loisirs, ... ; trois, les libertés associatives. Avec ces trois sujets, sécurité, santé, associations, on met tout le monde d'accord. Parce que tout le monde veut de la santé, de la sécurité, des associations qui vont bien. Je pense que si on a ce propos assez clair et qu'on peut décliner « à toutes les sauces », puisqu'on peut parler de sécurité au travail, de santé au travail, ..., on peut décliner un projet politique dans une collectivité dont la principale des compétences est l'économie, On finance par la subvention, donc dans le cadre d'un intérêt général, c'est censé être ça une économie qui protège. On arrête de financer une économie qui détruit, avec des acteurs économiques qui font n'importe quoi. Parce qu'on est capable, en interne, d'avoir des indicateurs qui nous permettent d'identifier de quoi on parle quand on parle de richesse. Le bien-être social, les solidarités produisent de la richesse. Patrick Viveray nous a fait avec la FONDA et le Mouvement associatif un très bel exercice de rappel des éléments de langage de l'économie qui ont été mis dans une économie productiviste ce qui est complètement fou, parce que c'est le capitalisme qui a gagné, mais qu'on pourrait absolument se réapproprier. Donc dans le cadre d'une économie sociale et solidaire, la première des économies doit être une économie qui protège et ça doit être celle-là qu'en tant que collectivité, service de l'État, qu'il faudrait absolument financer en grande priorité.

Je vais simplement rebondir sur la question des agents, qu'il faut absolument en effet former, sur lesquels il faut que les élus puissent avoir un certain nombre de pouvoirs, sinon on est dans le cadre en effet d'une technocratie. Si on est élu, a priori, c'est pour avoir la main sur les politiques publiques. et c'est vrai que c'est très compliqué de travailler avec des services qui n'ont pas forcément notre culture politique parce que les élus passent et les agents restent. C'est compliqué de proposer aux agents de nous suivre dans un projet politique où on leur demande de changer leur façon de faire. À un moment donné, si on fait des choix et si on fait des bêtises, tant pis pour nous. Si on est élu, on est responsable ... donc arrêtez de nous protéger, de nous materner, de vous inquiéter pour nous. En région Bourgogne-Franche-Comté le 12 mars dernier, nous avons ouvert l'hémicycle et nous avons invité le CESE et le CESER à venir nous présenter leurs différents rapports sur le financement des associations, une urgence démocratique, les mutations des associations, et en face il y avait les services de la région, des élus et le monde associatif. Le but était le matin, de comprendre ce qui se passe en région Bourgogne-Franche-Comté et en France... comprendre qu'en tant que collectivité on a des responsabilités, on peut décider ou pas de faire signer le contrat d'engagement républicain, d'arrêter les appels à projets, les appels à manifestations d'intérêts, les SIEG. Sur ce point, j'ai dit à mes services que je ne veux jamais

entendre parler de ça. Donc, je ne fais pas de SIEG. Et l'après-midi, nous avions des ateliers « vie ma vie d'association » qui doit pour la troisième fois donner le RIB qui doit être tamponné, daté et signé ... « vie ma vie », de services qui doivent remplir un dossier dans lequel j'ai des cases à cocher parce qu'il faut que je protège un peu tout le monde et il faut que je m'assure qu'il y a une bonne utilisation des deniers publics. Ces ateliers ont été extrêmement salutaires. C'était un effort pédagogique très intéressant. Les associations se sont rendues compte que parfois il y avait des choses qui n'étaient pas juste ubuesques, mais qu'il y avait un vrai sens derrière. Les services se sont aussi rendus compte que parfois ils n'étaient pas obligés de faire tout ça. Dans cette réunion, il n'y avait pas que les services vie associative, jeunesse, il y avait l'Europe, l'agriculture, le tourisme, l'économie sociale et solidaire. Ils ont eu ce temps où ils ont pu expliquer leur travail, leur métier. Ils ont pu aussi redonner du sens sur ce qu'ils faisaient. Et ils ont pu se rendre compte qu'ils pouvaient faire mieux en faisant différemment. Ces temps de co-construction, où on s'arrête, on réfléchit supposent d'avoir des élus sensibles à ces façons de travailler, des élus qui aménagent ces temps au niveau des équipes, des services.

Jean-Louis Laville

Je voulais continuer la discussion entamée tout à l'heure sur l'importance de cette idée de démarchantisation qui, je crois, a rencontré un écho, c'est indubitable. Parallèlement, et là je vais me rapprocher de Barcelona en Comù et Joan Subirats qui nous disait ce matin : pas seulement des idées abstraites, des objectifs concrets pour monter des coalitions. Là il y a une coalition potentielle à portée de main parce que ESS France porte la revendication que le secteur lucratif soit exclu des services pour les personnes âgées et pour les jeunes enfants. Et il me semble que dans la population, ça répond bien, c'est-à-dire que les gens en ont marre de payer extrêmement cher pour des services qui sont des scandales en matière de droits humains. Je crois que là, il y a une possibilité de relier des choses qui pour l'instant restent disjointes, mais qui gagneraient complètement à s'articuler. Ça éviterait ce qui est en train de se passer, parce que je rappellerais en un instant ce qui s'est passé pour les EHPAD. Il y a eu une dénonciation des EHPAD. Je rappelle quand même que Corian et Orpea avaient été, dans le classement de l'Express, considérés comme des entreprises éthiques exemplaires jusqu'en 2022. Et que s'est-il passé à la fin de la dénonciation ? Orpea a changé de nom, a refait une charte éthique, a été renflouée par la Caisse des dépôts, c'est-à-dire peu ou prou par le contribuable. C'est ça qu'il faut éviter, c'est-à-dire le fait que des révoltes populaires contre des scandales de droits humains finissent par la perpétuation du même système. En articulant démarchandisation et positionnement des acteurs de l'ESS dans le monde associatif et coopératif, aujourd'hui nous avons une action à portée de main.

Aurore Pageaud

Évidemment, il y a une coalition à mener. En fait, on a besoin de savoir au sein du parti politique, quel est l'écho qu'il y a dans la société. Si la démarchandisation a eu un écho par exemple ... je pense que c'est aussi le rôle des associations de venir voir les partis politiques pour dire on aime bien cette idée, on a envie de travailler dessus et nous on va aller très loin dans la concrétisation, on va proposer des bonnes pratiques. Par exemple nous sommes en train de travailler pour les municipales à un kit à destination de nos candidats et candidates socialistes. On va mettre en place une boîte à outils et l'ESS ne peut pas ne pas être dans cette boîte à outils. On est en train de recenser des bonnes pratiques et ce genre de bonne pratique de démarchandisation sera dedans et ça fera partie de la culture à mener.

Echanges avec la salle

Tous les exemples que vous donnez sont très intéressants parce qu'on voit l'engagement que vous avez pour essayer d'être bien connecté à la société civique, ajuster les politiques, mais on ne change pas du tout le cadre du fonctionnement de la démocratie pour autant. Or, la défiance envers ce cadre-là est avérée, elle continue de monter et nous sommes tous au bord du gouffre, vous et nous. Je me demandais si votre propos aurait été différent si vous aviez participé à la matinée avec nous, où on a entendu l'exemple de Barcelone en Comù. En synthétise, j'ai entendu une équipe qui a pris la mairie de Barcelone, qui a mis en place la gestion de la politique publique en délégant à la société civique la gestion directe de la mise en œuvre de l'intérêt général. Autrement dit, a décidé de s'obliger à une décentralisation citoyenne. C'est-à-dire, ce ne sont pas que les élus qui vont mettre en œuvre, c'est la société civique organisée qui, de son côté, a décidé aussi d'assumer, de ne pas être que la société civique qui revendique, qui titille les élus, qui veut faire passer ses idées, mais qui devient gestionnaire directe. Avec le CAC, avec l'Archipel des confluences et avec le MES, nous avons mis en place un petit comité de liaison qu'on appelle entre nous le comité HUMUS, nous avons échangé avec Boris Vallaud et nous avons émis une hypothèse : puisque nous sommes au bord du gouffre démocratique, il faut qu'on se réinvente ensemble, ceux qui sont dans la démocratie représentative et ceux qui revendent la démocratie continue et délibérative, qui doivent aller plus loin et proposer des institutions nouvelles. On a un trépied : une société civique qui se revendique instituante, qui est prête à proposer des nouvelles institutions (les Gilets jaunes, les conférences citoyennes, nous sommes en train de recenser tout ce qui pourrait relever de la démocratie continue instituée, qui serait reconnue demain par la loi). Mais par contre, on aura besoin, avec nous, d'un alter gouvernement c'est-à-dire de partis politiques qui auront décidé de prendre le pouvoir au niveau national et à toutes les autres échelles pour changer leur pratique. Entre cette société civique et cet alter gouvernement il nous faut quelque chose. Et on pourrait l'appeler le contrat civique de co-gouvernement. Ce contrat civique de co-gouvernement nous impose d'inventer des règles d'opposabilité entre la société civique et ses représentants pour que si jamais nos représentants trahissent et abandonnent ce qui a été co-construit, ils puissent être sanctionnés.

Je pense qu'il faut mettre cette hypothèse au travail sur au moins 5 ans. C'est un changement de culture et il faut une expérimentation pour préparer une législature qui permettrait d'enteriner ces innovations. La question que je pose à Joan Subirats : quelle est l'opposabilité à la mairie de Barcelone qui a transféré à la société civile ce pouvoir de de gestion directe ? Comment vous avez tenu le pacte et le contrat de co-gouvernement entre ceux qui ont été élus et ceux qui ont géré à l'échelle des quartiers ?

Joan Subirats

Ce n'est pas possible dans tous les domaines. Il y a beaucoup de pratiques dans les quartiers, surtout sur les politiques sociales, la culture, l'action civique, la gestion des bibliothèques, toutes les activités liées à des éléments de proximité. Cela n'a pas commencé en 2015, il y avait des pratiques avant desquelles nous avons appris. On a construit sur cette expérience intérieure. Il y a un problème, si on donne la gestion à des privés, ils ne sont plus des privés, mais des acteurs sociaux. Lorsqu'on est dans la gestion d'une chose publique, il y a un problème de caractère juridique qu'on doit résoudre. Cela n'a pas été facile mais nous avons réussi parce que les bâtiments, les budgets sont publics et le management est communautaire. Ce mélange n'est pas facile parce que tous les trois ou quatre ans, il faut un concours public pour renouveler cette gestion civique. Et nous avons pu organiser ça. Pour l'éducation, la santé les choses sont plus difficiles. Pas tellement dans l'éducation non obligatoire, par exemple les crèches, ou la santé communautaire, toutes ces choses qui sont en relation avec cette grande politique. Barcelone, c'est aussi une exception parce que nous avons des compétences en santé et en éducation. Nous avons des consortiums en santé, en éducation, en politique sociale. ce qui signifie que la capacité d'agir sur ce terrain-là est plus large que dans d'autres villes. J'aime beaucoup la proposition du candidat démocrate à New York, Zohran Mamdami, qui a fait une très belle proposition pour l'élection locale ; il propose The Affordable City, la cité que nous pouvons nous permettre. Cela veut dire que nous devons construire collectivement l'idée de ce dont nous avons besoin, ce que nous avons et ce que nous pouvons nous permettre. Et les quatre priorités qu'il propose sont les crèches gratuites, les transports gratuits, le gel des loyers et la création d'épiceries gérées par des communautés dans le quartier. Il ne propose pas de décroissance, ce qui politiquement est un suicide mais il propose l'idée de discuter, de débattre sur ce que nous pouvons nous permettre collectivement.

Sarah Persil

Dire, c'est bien. Faire, c'est mieux. En l'occurrence, les écologistes viennent de prendre quelques municipalités, donc on peut voir si ce qu'on dit produit des effets et si c'est suivi d'action. On est un parti qui est profondément fédéraliste. C'est vrai que l'Espagne est un pays fédéral. L'échelon municipal permet un certain nombre de choses. D'ailleurs, on a beaucoup plus de marge de manœuvre dans les municipalités que sur des niveaux de collectivité tels que la région. Étant dans un parti fédéral, on se dit que c'est le niveau local qui est le plus pertinent et on travaille en lien direct avec les acteurs économiques, les acteurs sociaux, ... Dans notre ADN politique, on a la question de la désobéissance civile, des questions associatives et syndicales. Nos élus viennent de ce milieu-là. Et on aime bien pouvoir faire de la convergence des luttes. Maintenant, il ne faut pas qu'on se fasse piéger et qu'on puisse rendre le pouvoir rapidement. C'est pour ça d'ailleurs que nous étions contre le cumul des mandats. Avec la parité en politique, c'était une façon d'ouvrir la porte. Avoir cette logique de gouvernance, je pense que ça peut très bien marcher à l'échelle locale, à l'échelle municipale. Je suis moins convaincue à l'échelle départementale et

régionale, si ce n'est en mettant en place des comités de co-construction où on a de la gouvernance élargie sur l'attribution des financements, ... Donc, encore une fois, comment est-ce qu'on met en place ces espaces de travail ? Il faudrait pouvoir le généraliser avec des élus qui ne sont absolument aujourd'hui pas convaincus. Encore une fois, on n'est pas assez nombreux, assez nombreuses à avoir cette culture du partage. Donc oui, il faut se former, oui, il faut venir faire tâche d'huile de ces pratiques-là, qui ne sont pas du tout nouvelles, qui ont été le municipalisme, ...

Sandra Guilmin

Je comprends les besoins de réorganisation, je dis juste avec ma casquette très technicienne sur les épaules : à l'Eurométropole de Strasbourg, mise en place d'un nouveau service orienté transition parce que c'est le projet politique, deux ans de boulot. Il faut faire attention à ce qui peut être mis en place, pas tout bouleverser pour que ça mette tellement de temps et qu'au final ça n'ait pas un gros gros impact. Il y a plein de petites actions à faire pour progresser. Notamment la question de la formation des agents, mais aussi au niveau de la population, de la société civile, faire en sorte d'accompagner, de trouver les endroits où on peut les aider. À un moment donné, oui, on a des luttes en commun et il faut savoir trouver les points d'accroche pour le faire réussir. La co-construction, ça reste un sujet où il y a beaucoup de travail. Il y a aussi les salariés de nos structures de l'ESS qui parfois ne savent pas qu'ils appartiennent à l'ESS. Donc il y a aussi ce champ-là à travailler.

Aurore Pageot

Un petit mot pour conclure sur la participation, notamment dans des municipalités. Je trouve ça très intéressant parce que ça fait sortir d'une posture consumériste quand on n'est pas engagé en qu'on observe et qu'on n'est pas content de ce qui se passe. Maintenant, il y a différents outils. Par exemple, le référendum d'initiative partagée, super outil, mais c'est quand même 185 parlementaires à aller trouver, 5 millions de citoyens. Ce que je veux dire par là, c'est que c'est plus difficile que ce qu'on pense même si j'ai l'impression qu'il faut le mettre en place au niveau des municipalités, des départements, des régions, de l'État et surtout des partis politiques qui doivent écouter. Au niveau de la co-construction, c'est un énorme enjeu démocratique, pas du tout technocratique, ... qui est encore en co-construction avec les partis politiques. Je pense qu'ils doivent beaucoup plus s'emparer de cette question.